

INJEP NOTES & RAPPORTS

- Novembre 2025
- INJEPR-2025/19

Le logement des jeunes en 2025 : accès, contraintes et aspirations

Résultats du baromètre DJEPVA

sur la jeunesse

ÉTUDES ET RECHERCHE

- Patricia CROUTTE, Charlotte MILLOT, Sarah NEDJAR CALVET (CRÉDOC)
- Amélie CHARRUAULT (INJEP)

Le logement des jeunes en 2025 : accès, contraintes et aspirations

Résultats du baromètre DJEPVA sur la jeunesse

Patricia Croutte, Charlotte Millot, Sarah Nedjar Calvet (CRÉDOC)
Amélie Charruault (INJEP)

Pour citer ce document

Croutte P., Millot C., Nedjar Calvet S. (CRÉDOC), Charrault A. (INJEP), 2025, *Le logement des jeunes en 2025 : accès, contraintes et aspirations, Résultats du baromètre DJEPVA sur la jeunesse*, INJEP Notes & rapports.

Remerciements

Nous remercions vivement les membres du groupe de travail pour leur contribution à l'élaboration du module « logement » du questionnaire ainsi que pour leurs conseils avisés : Marianne Auffret et Evanne Jeanne-Rose (UNHAJ), Anne-Cécile Caseau et Julie Couronné (INJEP-MER), Sylvie Gotti (DJEPVA, bureau des politiques de jeunesse), Marie Loison-Leruste (université Sorbonne Paris Nord), Mathieu Najar (UNML), Matilda Saarinen (Action logement) et Thomas Venet (INJEP-MEDES).

SOMMAIRE

SYNTHESE.....	5
INTRODUCTION.....	13
UN ÉTAT DES LIEUX DE LA SITUATION RÉSIDENTIELLE DES JEUNES	17
Les chemins menant à l'autonomie résidentielle.....	17
Des situations très dépendantes de l'âge, de la situation de couple et professionnelle.....	18
La poursuite des études et l'installation en couple sont les principaux motifs de départ du domicile parental.....	20
Le coût du logement et de la vie constitue un frein majeur à la décohabitation, en particulier pour les 25-30 ans ...	22
Une autonomie résidentielle en pointillés.....	24
Les jeunes décohabitants vivent majoritairement en couple.....	26
Des choix résidentiels souvent transitoires.....	28
La location, une étape incontournable.....	28
Une stabilité résidentielle nettement moindre chez les jeunes, notamment les étudiants	31
Les jeunes occupent plus souvent des logements exigus, inconfortables ou perçus comme tels.....	34
Des logements plus petits, y compris pour les jeunes ménages avec enfants	34
Le logement collectif, une forme d'habitat plus courante chez les jeunes	36
Les jeunes déclarent plus souvent des conditions de logement dégradées.....	37
DES TRAJECTOIRES RÉSIDENTIELLES CONTRAINTEES ET INÉGALITAIRES.....	41
Les dépenses de logement pèsent lourdement sur le budget des jeunes, comme des plus de 30 ans	41
Des perceptions différencierées selon la situation d'activité, le statut d'occupation du logement et le sentiment de satisfaction globale	42
Avoir son propre logement, un facteur de restrictions financières accru	46
Des parcours vers l'autonomie marqués par les tensions sur le marché du logement	49
Un jeune sur deux a le sentiment d'avoir subi des traitements inégalitaires ou des discriminations au cours de sa recherche de logement.....	49
La moitié des 25-30 ans a fait une demande de logement social	51
Les demandes de logement universitaire sont plus fréquentes parmi les plus diplômés.....	52
Le rôle de l'entourage et des dispositifs publics dans le financement du logement.....	53
Deux jeunes sur dix ont trouvé leur logement par l'intermédiaire de leur entourage	53
Un appui financier de l'entourage particulièrement marqué chez les 18-24 ans.....	55
Près d'un jeune sur deux déclare avoir bénéficié d'aides publiques dédiées au logement	57
LE LOGEMENT IDÉAL	59
Les préférences géographiques, reflet d'un parcours en construction	59
Être propriétaire d'une maison : un idéal répandu à tous les âges.....	64

Synthèse

Où et dans quelles conditions les jeunes vivent-ils aujourd'hui ? Quelles difficultés rencontrent-ils dans leurs trajectoires résidentielles ? Et quelles sont leurs aspirations en matière d'habitat ? L'édition 2025 du baromètre DJEPVA sur la jeunesse fait la lumière sur les réalités résidentielles des jeunes âgés de 18 à 30 ans, dans un contexte marqué par l'accroissement des inégalités résidentielles, la persistance du mal-logement ainsi que par la pénurie des logements sociaux¹. À ces difficultés structurelles s'ajoutent des obstacles spécifiques à cette tranche d'âge : une forte mobilité, des ressources économiques limitées, une instabilité professionnelle, ainsi qu'une recherche de petits logements urbains, souvent pour de courtes périodes².

Portée par l'INJEP depuis 2016 et réalisée annuellement par le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CRÉDOC), l'enquête a été conduite dans l'Hexagone et dans les territoires ultramarins (hors Mayotte), en mars et avril 2025. Elle a interrogé environ 4 500 jeunes âgés de 15 à 30 ans³ et environ 1 000 personnes âgées de plus de 30 ans.

Les situations résidentielles des jeunes

- ***Près d'un jeune sur deux dispose de son propre logement***

L'accès à un logement indépendant est une étape clé vers l'autonomie des jeunes, souvent nécessaire pour étudier, travailler ou vivre en couple. Entre 18 et 30 ans, **près d'un jeune sur deux (45 %) vit exclusivement dans son propre logement** et un sur dix (12 %) alterne entre son propre logement et le domicile parental (graphique S1).

L'autonomie résidentielle – c'est-à-dire l'occupation exclusive de son propre logement – progresse avec l'âge, la situation professionnelle, la vie en couple et le sexe, les jeunes femmes vivant plus souvent que les hommes dans un logement indépendant de manière permanente.

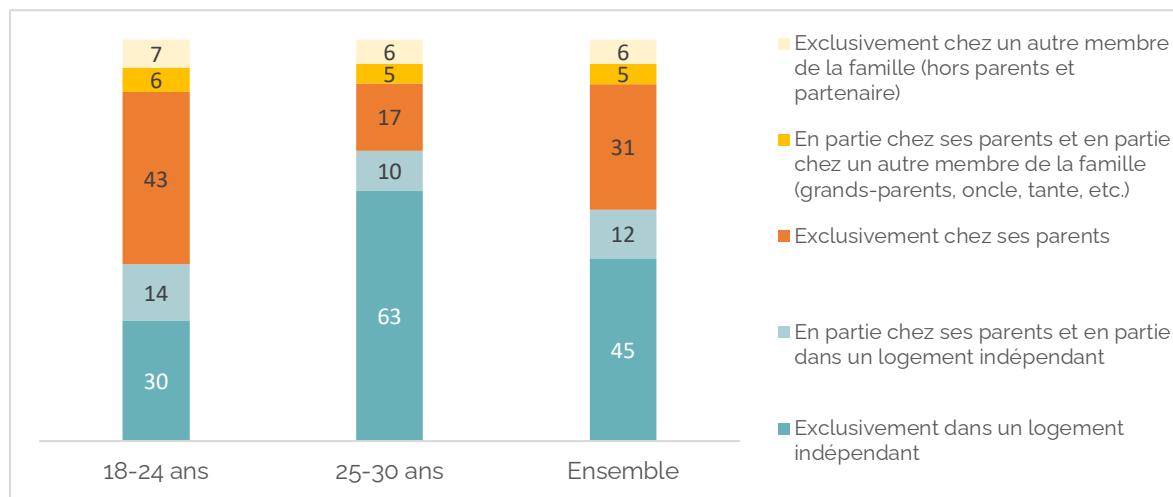
À cette période de la vie, la cohabitation familiale demeure toutefois répandue : elle concerne 4 jeunes sur 10. Plus précisément, 31 % résident uniquement chez leurs parents (ou chez l'un d'eux), 5 % partagent leur temps entre le domicile parental et celui d'un autre membre de leur famille (grands-parents, oncle, tante, etc.), et 6 % vivent uniquement chez un membre de leur famille autre que leurs parents ou partenaire.

¹ Bugeja-Bloch F., Lambert A., Noûs C., 2021, « Les conditions de logement en France. Une approche multidimensionnelle des inégalités de logement selon les classes sociales », *Revue des politiques sociales et familiales*, n° 141, p. 91-105 ; Dietrich-Ragon P., 2021, « Les étudiants des catégories populaires face à la décohabitation familiale. Recherche de logement et perception de sa place dans la société », *Terrains & travaux*, n° 38, p. 121-146 ; Dietrich-Ragon P., Loison M., 2025, *La face cachée du mal-logement. Enquête en marge du logement ordinaire*, Aubervilliers, INED éditions ; Fondation pour le logement des défavorisés, 2025, « L'état du mal-logement en France », Rapport annuel.

² Berthet M., Artigalas V., Bleunven Y., 2025, « Rapport d'information fait au nom de la commission des affaires économiques sur le logement des jeunes », Rapport d'information du Sénat n° 29 ; Cour des comptes, 2025, *Rapport public annuel 2025 : les politiques publiques en faveur des jeunes*, Paris ; Conseil d'orientation des politiques de jeunesse (COJ), Conseil national de l'habitat (CNH), 2025, « Le logement des jeunes : une urgence sociale ! », Rapport remis à la Première ministre, Paris.

³ Pour les besoins de cette étude sur le logement, l'analyse s'est toutefois concentrée sur les 18-30 ans, les 15-17 ans étant très rarement indépendants sur le plan résidentiel.

GRAPHIQUE S1. SITUATION RÉSIDENTIELLE DES JEUNES SELON L'ÂGE (EN %)



Source : INJEP-CRÉDOC, Baromètre DJEPVA sur la jeunesse, 2025. Champ : Ensemble des jeunes âgés de 18 à 30 ans.

Note de lecture : Début 2025, 30 % des jeunes de 18-24 ans vivent exclusivement dans un logement indépendant.

Loin d'être linéaires, **les trajectoires résidentielles des jeunes sont ponctuées d'allers-retours** : un quart des jeunes vivant actuellement et exclusivement dans un logement indépendant (26 %) sont déjà retournés vivre chez leurs parents. Ce va-et-vient concerne notamment les étudiants, étudiantes ou élèves sans activité professionnelle (33 %), et plus encore celles et ceux qui résident en résidence étudiante (42 %), révélant une autonomie parfois ajustée aux aléas de la vie étudiante. Inversement, un tiers des jeunes cohabitant uniquement avec leurs parents (33 %) ont déjà vécu dans un logement indépendant par le passé.

Parmi l'ensemble des jeunes qui ont effectué des allers-retours entre un logement indépendant et le domicile de leurs parents, 24 % déclarent être retournés chez leurs parents à la fin d'une année scolaire, d'un stage ou de leurs études. La séparation amoureuse ou le deuil représente la deuxième raison la plus fréquente (18 %), en particulier chez les femmes (23 %, contre 13 % des hommes).

Lorsqu'elles et ils accèdent à un logement, les jeunes résident majoritairement en appartement et sont **locataires** (ou sous-locataires), principalement dans le parc privé (41 %) et, dans une moindre mesure, dans le parc social (23 %) ou en résidence étudiante (6 %). La demande de logements sociaux demeure toutefois importante : quatre jeunes sur dix déclarent avoir déjà déposé une demande de logement social au cours de leur vie, mais seule la moitié d'entre eux a pu en bénéficier jusqu'alors. L'accès à la propriété est moins répandue (23 %), vraisemblablement freinée par des coûts élevés, des ressources économiques limitées, un apport personnel insuffisant et le besoin de mobilité. D'ailleurs, six jeunes sur dix disent avoir déménagé au cours des deux années précédant l'enquête.

■ *Partir ou rester chez ses parents : pour quelles raisons ?*

Les jeunes quittent le domicile parental (« décohabitent ») principalement pour poursuivre leurs études ou s'installer en couple, chacun de ces motifs étant évoqué par environ un quart d'entre eux (23 %). Le désir d'indépendance arrive juste ensuite (21 %), suivi par l'occupation d'un emploi (15 %). La nécessité de quitter le milieu familial (pour conflit, violences subies...) [9 %] ainsi que la charge financière que représente la cohabitation pour les parents (7 %) figurent parmi les dernières raisons déclarées par les jeunes pour justifier leur départ.

Les motivations au départ varient en fonction du sexe et de l'âge. Ainsi, les jeunes femmes décohabitent plus souvent que les hommes pour étudier (26 %, contre 19 % des jeunes hommes) ou vivre en couple (27 %, contre 20 %). De leur côté, les hommes décohabitent davantage que les femmes pour travailler (18 %, contre 12 %) ou soulager financièrement leurs parents (9 %, contre 4 %). Les 18-24 ans partent surtout pour leurs études (27 %), et les 25-30 ans le font avant tout pour s'installer en couple (29 %) ou gagner en autonomie (23 %). Des différences sont aussi sensibles selon l'origine sociale : les jeunes issus des milieux favorisés⁴ quittent un peu plus fréquemment leurs parents pour poursuivre leurs études (26 %) alors que celles et ceux de milieux modestes⁵ le font davantage pour la vie de couple (29 %). Le lieu de résidence joue peu, si ce n'est que la poursuite d'études est moins souvent évoquée dans les petites et moyennes agglomérations (2 000 à 99 000 habitants) [17 %], tandis que l'installation en couple est un peu moins fréquemment mentionnée dans les grandes agglomérations (100 000 à 199 000 habitants) [19 %].

Parmi les jeunes qui vivent exclusivement chez leurs parents (ou chez l'un d'eux) et qui n'ont jamais occupé de logement indépendant, une majorité (63 %) a déjà envisagé de partir, notamment celles et ceux en emploi ou en couple. Les principaux freins pour ces jeunes qui ont déjà projeté un départ sont d'ordre économique et professionnel : elles et ils citent avant tout le coût du logement et de la vie (37 %) ainsi que la nécessité d'attendre de trouver un emploi avant de pouvoir accéder à un logement (40 %). À l'inverse, les jeunes qui n'ont pas envisagé de quitter le domicile parental mentionnent plutôt leur jeune âge (41 %) ou l'attachement à la vie familiale (32 %). Ces dimensions économiques, professionnelles et relationnelles façonnent donc fortement leurs trajectoires résidentielles et les rythmes de décohabitation.

- ***Des conditions de logement plus dégradées que celles de leurs aînés***

Les jeunes âgés de 18 à 30 ans occupant exclusivement leur propre logement disposent en moyenne de **logements plus petits** que leurs aînés : près d'un tiers (32 %) vivent dans une à deux pièces, contre seulement 11 % des 31-50 ans, 14 % des 51 ans et plus occupant un logement indépendant. Les étudiants, étudiantes ou élèves sans activité professionnelle sont particulièrement concernés par l'exiguïté de leur lieu de résidence : 52 % vivent dans un logement d'une à deux pièces, souvent des studios. La taille du logement varie également selon le territoire : les jeunes ruraux disposant de leur propre logement vivent dans des habitations plus grandes, tandis que les jeunes urbains occupent plus souvent de petites surfaces, probablement en raison du coût élevé et de la rareté des grands logements en ville. En revanche, la situation professionnelle ou la catégorie socioprofessionnelle semblent avoir un effet limité sur la taille du logement.

Les jeunes qui vivent uniquement dans leur propre logement ont globalement de **moins bonnes conditions de logement** que les plus âgés : 40 % signalent un manque d'isolation (contre 34 % des plus de 30 ans disposant de leur propre logement), 36 % des nuisances sonores (contre 20 %) et 21 % un logement en mauvais état ou insalubre (contre 13 %). Ces défauts et nuisances du logement indépendant sont encore plus marqués chez les jeunes qui alternent avec le domicile parental. Les locataires du parc social (18-30 ans) sont aussi les plus concernés par le mauvais état ou l'insalubrité du logement, cité par 34 % d'entre eux, contre 25 % des locataires du parc privé, 20 % des propriétaires et des locataires en résidence étudiante.

⁴ Parents exerçant une profession supérieure.

⁵ Parents employés ou ouvriers.

Les inégalités de qualité résidentielle tiennent sans doute à plusieurs facteurs : des ressources économiques faibles qui contraignent les jeunes à occuper des logements plus exigus et plus dégradés ; et des écarts de patrimoine, les plus de 30 ans étant plus souvent propriétaires et en mesure d'investir dans la rénovation. Enfin, le mode de vie des jeunes, marqué par une plus forte urbanité, peut expliquer leur surexposition aux nuisances sonores ainsi que la taille plus restreinte de leur logement.

Des trajectoires résidentielles contraintes et inégalitaires

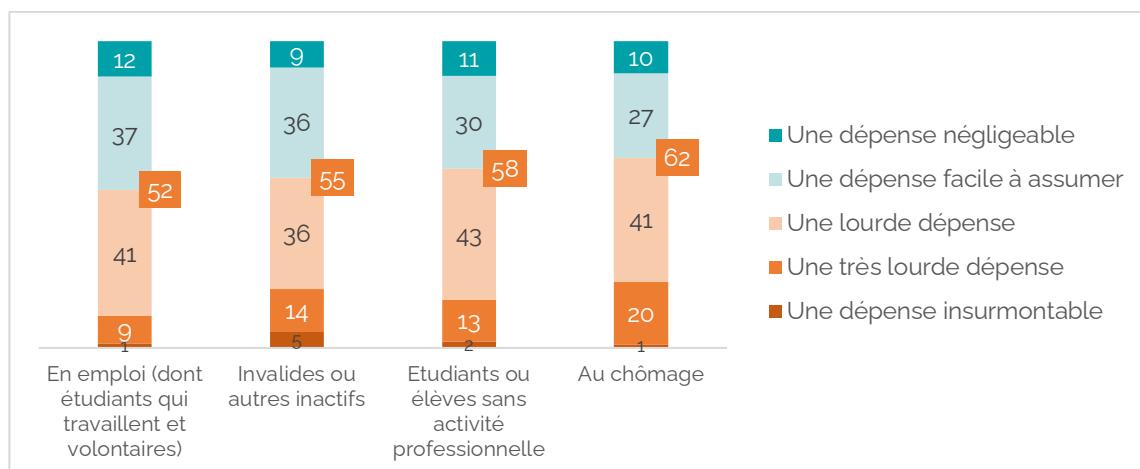
▪ *Les dépenses de logement pèsent fortement dans le budget des jeunes*

Plus de la moitié des jeunes occupant exclusivement un logement indépendant (56 %) estiment que leurs **dépenses de logement** représentent une charge importante : 43 % les jugent lourdes, 11 % très lourdes et 2 % insurmontables. Les jeunes alternant entre un logement indépendant et le domicile parental ressentent toutefois une pression financière un peu moindre (43 %), sans doute parce que certains et certaines bénéficient d'un soutien parental, ce qui peut atténuer la perception de la charge perçue.

Inversement, le sentiment de contrainte budgétaire est plus prononcé chez les jeunes au chômage (62 %) ainsi que chez les étudiants, étudiantes ou élèves sans activité professionnelle (58 %) [graphique S2]. La perception de la charge financière est également différente en fonction du sexe : les jeunes femmes ressentent plus fortement le poids de dépenses de logement (59 %, contre 48 % des jeunes hommes). Plusieurs facteurs peuvent contribuer à cet écart : les femmes disposent en moyenne de revenus plus faibles, accèdent plus tôt à l'autonomie résidentielle et sont plus fréquemment à la tête de familles monoparentales que leurs homologues masculins.

GRAPHIQUE S2. PERCEPTION DU POIDS DES DÉPENSES LIÉES AU LOGEMENT INDÉPENDANT SELON LA SITUATION D'ACTIVITÉ (EN %)

Par rapport à votre budget, diriez-vous que les dépenses liées à votre logement (indépendant) actuel (loyer, remboursement de prêt, charges...) sont...



Source : INJEP-CRÉDOC, Baromètre DJEPVA sur la jeunesse, 2025. Champ : Jeunes âgés de 18 à 30 ans occupant un logement indépendant (y compris celles et ceux qui vivent en partie chez leurs parents et en partie dans leur propre logement).

Note de lecture : Début 2025, 41 % des jeunes de 18-30 ans en emploi estiment que les dépenses liées au logement constituent une lourde dépense par rapport à leur budget. Au total, 52 % des 18-30 ans en emploi jugent qu'il s'agit d'une dépense lourde, très lourde ou insurmontable.

Le lieu de résidence est également déterminant : les jeunes vivant en milieu rural (moins de 2 000 habitants) ou dans de grandes agglomérations (100 000 à 199 000 habitants) sont plus nombreux à juger leurs dépenses de logement trop lourdes (59 % dans chacun des cas). Les propriétaires se sentent aussi moins contraints (43 %) que les locataires pour qui la charge est plus importante (49 % chez les locataires du parc social, 60 % chez les locataires parc privé et 64 % chez les locataires en résidence étudiante). Enfin, la perception du poids financier du logement est liée au niveau de satisfaction et de confiance dans l'avenir proche : plus les jeunes se disent satisfaits ou confiants, moins elles et ils jugent leurs dépenses lourdes.

- ***Des trajectoires résidentielles souvent empreintes de discriminations ou de traitements inégalitaires***

Près d'un jeune sur deux (47 %) âgé de 18 à 30 ans occupant ou ayant déjà occupé un logement indépendant déclare avoir subi au moins un type **discrimination** ou un **traitement inégalitaire**⁶ au cours de sa recherche de logement, une proportion bien supérieure à celle observée chez les plus de 30 ans (13 %). Les jeunes hommes se disent plus souvent concernés que les femmes (50 %, contre 43 %), une différence qui se retrouve pour tous les motifs de discrimination abordés, sauf celui du sexe où les résultats sont comparables entre hommes et femmes.

L'âge constitue le premier motif de discrimination (29 %) devant l'apparence (tenue, look, poids), les origines, la nationalité ou la couleur de peau, la situation familiale et le sexe (entre 20 et 22 %). L'orientation sexuelle, l'état de santé ou le handicap sont un peu moins souvent rapportés (respectivement 14 % et 15 %).

Les jeunes couples avec enfants évoquent plus fréquemment des discriminations en raison de leur situation familiale (34 %). Les moins âgés (18-24 ans) se disent aussi particulièrement exposés à tous les types de discriminations recueillis, probablement en raison de leur plus grande précarité et d'une sensibilité accrue à ces enjeux. Les étudiants, étudiantes ou élèves sans activité professionnelle figurent également parmi les plus concernés (51 %, tous types de discrimination confondus), tout comme les jeunes cadres (51 %) et les jeunes issus des milieux favorisés (51 %), possiblement plus attentifs aux injustices perçues.

Enfin, les jeunes résidant dans le parc social sont plus nombreux à rapporter au moins un type de discrimination ou un traitement inégalitaire (49 %, contre 43 % des jeunes propriétaires et 41 % des locataires du parc privé). Ce constat suggère que le recours au parc social pourrait constituer une solution de repli à l'issue de recherches infructueuses, notamment marquées par des discriminations.

- ***Le rôle déterminant de l'entourage dans l'accès au logement***

Si près de la moitié des jeunes âgés de 18 à 30 ans occupant ou ayant déjà occupé un logement indépendant (47 %) – en particulier les jeunes femmes – ont trouvé leur logement par leurs propres moyens, l'*entourage*⁷ a un rôle relativement important dans l'accès au logement. Ainsi, 22 % des jeunes disposant ou ayant déjà disposé de leur propre logement déclarent **l'avoir trouvé à l'aide de leurs**

⁶ Dans le baromètre sept formes de discrimination ou de traitement inégalitaire étaient proposées aux répondants et répondantes : l'âge, le sexe, la situation familiale (parent isolé, famille nombreuse...), l'orientation sexuelle, l'origine, la nationalité ou la couleur de peau, l'apparence (tenue, look, poids) ainsi que l'état de santé ou le handicap.

⁷ Famille, amis et autres proches.

proches, contre 16 % des plus de 30 ans. Ce soutien est plus fréquent chez les 18-24 ans (26 %, contre 19 % des 25-30 ans), souvent en complément de l'aide du lieu d'études ou du CROUS (12 % des 18-24 ans ont trouvé leur logement par ce biais, contre 5 % des 25-30 ans). Cependant, les jeunes issus de milieux populaires apparaissent plus autonomes dans leur recherche : la moitié d'entre eux (52 %) disent avoir trouvé leur logement par eux-mêmes (sans aide extérieure), contre 44 % des jeunes de milieux favorisés.

Le rôle de l'entourage se révèle encore plus déterminant sur le plan financier. L'accès des jeunes à un logement indépendant s'appuie souvent sur un **soutien économique des proches**, en particulier chez les moins âgés (18-24 ans). Parmi les 18-30 ans qui occupent un logement indépendant de manière permanente ou en alternance avec le domicile parental, les formes d'aide les plus courantes concernent le déménagement (47 %) et l'achat d'équipement (39 %). Chez les locataires, 35 % déclarent avoir reçu une aide pour le dépôt de garantie, 32 % pour le paiement du loyer et 22 % pour les frais d'agence.

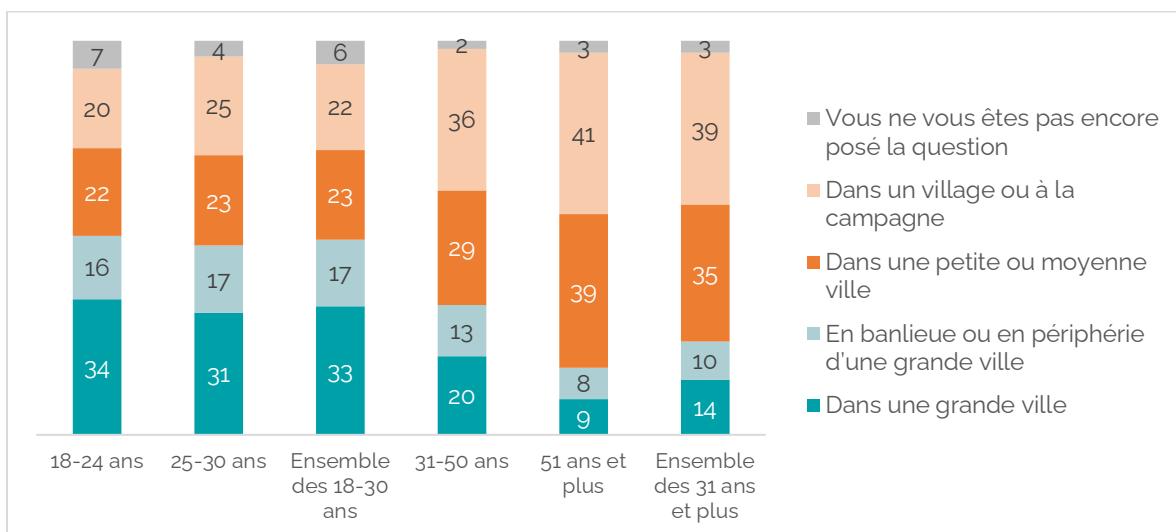
Ces soutiens financiers varient toutefois selon l'origine sociale. Les jeunes issus des milieux favorisés sont bien plus aidés que celles et ceux de milieux modestes, et ce pour tous les postes d'aide considérés. À titre illustratif, quatre jeunes locataires sur dix issus de familles favorisées ont reçu une aide de leurs proches pour le loyer, contre deux jeunes locataires sur dix issus de familles modestes. Les cadres locataires sont également davantage soutenus que les employés ou ouvriers, et les jeunes hommes locataires plus fréquemment que les femmes. Cette différence pourrait s'expliquer par des trajectoires résidentielles différencierées, les jeunes femmes s'installant plus souvent en couple, parfois chez un ou une partenaire déjà logé.

Les aspirations des jeunes en matière d'habitat

Dès le plus jeune âge, les jeunes développent des représentations précises de leur cadre de vie idéal, qu'il s'agisse du lieu de résidence, du type d'habitat ou du statut d'occupation.

Quel que soit leur sexe, les jeunes âgés de 18 à 30 ans préféreraient, dans l'idéal, habiter dans **une grande ville ou dans sa périphérie**, tandis que les plus de 30 ans aspirent à un cadre de vie moins dense, comme les villes petites et moyennes, les villages ou la campagne. Par exemple, 33 % des 18-30 ans préféreraient idéalement vivre dans une grande ville, contre 14 % des 31 ans et plus (graphique S3). Cet attrait pour les grandes villes est plus marqué chez les cadres (44 %), les étudiants, étudiantes ou élèves sans activité professionnelle (39 %), les jeunes célibataires sans enfants (35 %) et les jeunes issus des milieux favorisés (35 %). Le lieu de résidence actuel influence aussi fortement ces préférences, les jeunes se projetant plus facilement dans un cadre de vie proche de celui qu'elles et ils connaissent déjà.

GRAPHIQUE S3. LOCALISATION DU LOGEMENT IDÉAL SELON L'ÂGE (EN %)

Idéalement, vous préféreriez vivre... ?

Source : INJEP-CRÉDOC, Baromètre DJEPVA sur la jeunesse, 2025. Champ : Ensemble des personnes âgées de 18 ans et plus.

Note de lecture : Début 2025. 34 % des jeunes de 18-24 ans préféreraient « idéalement » vivre dans une grande ville. C'est le cas de 20 % des 31-50 ans.

La jeunesse se caractérise en outre par une appétence marquée pour la **mobilité résidentielle**, comparable entre femmes et hommes : 20 % des 18-30 ans préféreraient idéalement changer de région de résidence (contre 14 % des 31 ans et plus) et 15 % vivre à l'étranger (contre 6 %). Cette aspiration à la mobilité résidentielle est plus fréquente chez les moins âgés (18-24 ans), chez les jeunes vivant chez leurs parents (ou hébergés par de la famille), et plus particulièrement chez celles et ceux alternant entre leur logement et le domicile parental. À l'inverse, parmi les jeunes en emploi et les jeunes qui occupent exclusivement un logement indépendant, l'ancre territorial se renforce. Par exemple, 44 % des jeunes vivant uniquement dans leur logement aspirent idéalement à continuer à habiter dans leur commune actuelle, alors que c'est le cas de 34 % des jeunes cohabitant avec leur famille. La mobilité résidentielle semble aussi liée au niveau de satisfaction des jeunes et à leur confiance en l'avenir, les moins satisfaits et les moins confiants étant plus enclins à envisager une mobilité.

La maison individuelle constitue l'idéal résidentiel des jeunes tant chez les jeunes femmes que chez les hommes : près de sept sur dix (68 %) préféreraient idéalement vivre dans une maison plutôt que dans un appartement, une tendance qui s'affirme légèrement avec l'avancée en âge (71 % des 25-30 ans) et chez les jeunes en emploi (73 %). En revanche, les jeunes issus de milieux favorisés y sont un peu moins attachés (67 %, contre 73 % des jeunes dont les parents sont ouvriers ou employés). Enfin, le fait de vivre actuellement dans une maison renforce considérablement le souhait de conserver ce cadre de vie : 82 % des jeunes habitant une maison souhaitent conserver ce mode de vie, contre 58 % de celles et ceux résidant en appartement.

L'aspiration à **devenir propriétaire** est tout aussi forte, autant chez les jeunes femmes que chez les hommes : sept sur dix (71 %) préféreraient idéalement être propriétaires. Ces aspirations – maison et propriété – renvoient sans doute à une recherche de stabilité, mais aussi à un idéal pavillonnaire encore très présent, associant la maison individuelle à l'autonomie, à la réussite et à une certaine qualité de vie. Cependant, des inégalités sont là encore perceptibles : les jeunes en emploi (74 %), notamment les

cadres (78 %), ainsi que les étudiants, étudiantes ou élèves sans activité professionnelle (76 %) aspirent davantage à être propriétaires que les autres jeunes.

NOTE AUX LECTRICES ET AUX LECTEURS

La synthèse ici présentée met en évidence les résultats les plus saillants de l'enquête. D'autres résultats complémentaires peuvent être consultés dans les différentes parties de ce cahier, notamment sur :

- la colocation ;
- les déménagements ;
- les demandes de logement social et en cité universitaire ;
- les restrictions budgétaires ;
- les aides publiques dédiées au logement.

Introduction

L'accès à un logement indépendant constitue une étape structurante du parcours vers l'indépendance des jeunes. Cette étape ne se réalise toutefois pas dans des conditions homogènes : les opportunités et les obstacles rencontrés varient fortement selon le contexte socio-économique, le profil des jeunes (sexe, âge, situation d'activité, origine sociale, etc.), les ressources dont elles et ils disposent, et les territoires de résidence⁸.

À partir des données du baromètre DJEPVA sur la jeunesse 2025, ce cahier dresse un état des lieux des situations et des conditions de logement des jeunes âgés de 18 à 30 ans, en analysant leurs parcours résidentiels à la lumière de leurs situations personnelles, professionnelles, et de leur lieu de résidence. Une mise en perspective avec la population âgée de plus de 30 ans permet de mieux cerner les spécificités générationnelles et les écarts d'expérience face au logement.

Cette étude s'inscrit dans un contexte de fortes tensions sur le marché du logement, marqué par l'accentuation des inégalités résidentielles et la persistance du mal-logement⁹. Le niveau élevé des loyers et des prix immobiliers, la rareté de l'offre abordable, la pénurie de logements sociaux, la difficulté d'accès au crédit immobilier mais aussi la précarisation ou l'instabilité de nombreux parcours professionnels contribuent à complexifier l'entrée des jeunes dans l'autonomie résidentielle¹⁰. Pour une partie des 18-30 ans, la décohabitation parentale est ainsi différée ou compromise, tandis que pour d'autres, elle se traduit par des allers-retours entre logement indépendant et cohabitation familiale¹¹.

La première partie de ce cahier s'attache à décrire la diversité des situations de logement des jeunes et à analyser les facteurs qui motivent le départ du domicile parental (« décohabitation »), le retour au domicile ou le maintien chez les parents. Elle s'intéresse également à leurs conditions matérielles de logement. **La seconde partie** examine les contraintes auxquelles les jeunes sont confrontés : poids des

⁸ Audric S., Vuillier-Devillers F., 2025, « La moitié des jeunes des communes rurales ont quitté le foyer parental avant 19 ans », *Insee Focus*, n° 358 ; Couronné J., 2024, « Des inégalités sociales et géographiques chez les jeunes hébergés en FJT », *Chroniques du travail*, n° 14, p. 155-177 ; Venet T., Jauneau I., 2023, « La cohabitation en fin d'études, révélatrice des inégalités sociales et territoriales », *INJEP Analyses et synthèses*, n° 27.

⁹ Bugeja-Bloch F., Lambert A., Noûs C., 2021, « Les conditions de logement en France. Une approche multidimensionnelle des inégalités de logement selon les classes sociales », *Revue des politiques sociales et familiales*, n° 141, p. 91-105 ; Dietrich-Ragon P., 2021, « Les étudiants des catégories populaires face à la décohabitation familiale. Recherche de logement et perception de sa place dans la société », *Terrains & travaux*, n° 38, p. 121-146 ; Dietrich-Ragon P., Loison M., 2025, *La face cachée du mal-logement. Enquête en marge du logement ordinaire*, Aubervilliers, INED éditions ; Fondation pour le logement des défavorisés, 2025, « L'état du mal-logement en France », Rapport annuel.

¹⁰ Berthet M., Artigalas V., Bleunven Y., 2025, *Rapport d'information*, Commission des affaires économiques sur le logement des jeunes, n° 29, Sénat, Session ordinaire de 2025-2026 ; Cour des comptes, 2025, *Rapport public annuel 2025 : les politiques publiques en faveur des jeunes*, Paris ; Conseil d'orientation des politiques de jeunesse (COJ), Conseil national de l'habitat (CNH), 2025, « Le logement des jeunes : une urgence sociale ! », Rapport remis à la Première ministre, Paris ; Maunaye E., 2016, « L'accès au logement autonome pour les jeunes, un chemin semé d'embûches », *Informations sociales*, n° 195, p. 39-47 ; Ramos E., 2011, « La cohabitation intergénérationnelle. Un angle d'approche pertinent du processus d'autonomisation des étudiants brésiliens et français ? », *Agora débats/jeunesses*, n° 59, p. 7-18.

¹¹ Castell L., Rivalin R., Thouilleux C., 2016, « L'accès à l'autonomie résidentielle pour les 18-24 ans : un processus socialement différencié », in *France portrait social. Insee Références édition 2016*, Paris, INSEE, p. 11-25 ; Gaviria S., 2020, *Revenir vivre en famille. Devenir adulte autrement*, Lormont, Le Bord de l'eau ; Ramos E., 2017, « Être chez soi chez ses parents. Espace privé et négociations des jeunes adultes en France et au Brésil », in Dreyer P., Ennuyer B. (dir.), *Le chez-soi à l'épreuve des pratiques professionnelles*, Lyon, Chronique sociale.

dépenses de logement, restrictions budgétaires, discriminations, ainsi que les différentes formes d'aides, qu'elles soient familiales ou publiques, dont elles et ils bénéficient. Enfin, **la troisième partie du cahier** explore les aspirations des jeunes en matière d'habitat : préférences géographiques, aspiration à devenir propriétaire ou locataire, désir de vivre en logement collectif ou individuel. En filigrane, ce travail vise à éclairer les inégalités résidentielles rencontrées par les jeunes et à identifier les leviers susceptibles de favoriser un accès plus large et plus stable à l'autonomie résidentielle.

PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES

L'enquête a été réalisée en ligne, du 12 mars au 14 avril 2025, auprès d'un échantillon représentatif de 4 504 jeunes âgés de 15 à 30 ans résidant en France (y compris en outre-mer*) [tableau 1], sélectionnés selon la méthode des quotas. La méthodologie mise en œuvre, notamment la taille de l'échantillon, permet la réalisation d'analyses régionales**. Les quotas nationaux (région, taille d'agglomération, âge, sexe, niveau de diplôme, situation d'activité) et régionaux (sexe, âge, niveau de diplôme, situation d'activité) ont été calculés d'après les résultats du dernier recensement général de la population.

Pour la troisième fois en 2025, le questionnaire de l'enquête a été administré en parallèle à un échantillon de 1 024 personnes âgées de 31 ans et plus résidant en France (y compris en outre-mer), également sélectionné selon la méthode des quotas, avec des quotas régionaux (sexe, âge) et nationaux (région, âge x diplôme, situation d'activité et taille d'agglomération). Ce nouvel échantillon permet de mettre en perspective les réponses des jeunes avec celles du reste de la population.

Pour chacun des échantillons (15-30 ans et 31 ans et plus), un redressement a été effectué pour assurer la représentativité des deux échantillons par rapport à la population nationale. Ce redressement intègre notamment l'ensemble des variables de quotas.

L'ensemble des analyses présentées dans ce cahier portent sur les 18-30 ans. En effet, la problématique du logement se pose en des termes très différents selon l'âge : les 18 ans et plus sont directement confrontés aux enjeux d'accès au logement et d'autonomie résidentielle, tandis que les 15-17 ans sont rarement concernés par la recherche d'un logement indépendant.

Note de lecture : en raison des arrondis, il est possible que la somme des pourcentages d'une même colonne soit légèrement différente de 100 %.

* Les départements d'outre-mer concernés sont : La Réunion, la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane.

** À l'exception de la Corse, qui sera regroupée avec la région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour les analyses.

TABLEAU 1. PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES DES PERSONNES ENQUÊTÉES SELON L'ÂGE (EN %)

	18-30 ans (% pondéré)	31 ans et plus (% pondéré)
Effectif	3660	1024
Sexe		
Hommes	50,6	46,9
Femmes	49,4	53,1
Tranche d'âge		
18-24 ans	55,2	-
25-30 ans	44,8	-
31-50 ans		43,1
51 ans et plus		56,9
Situation de couple		
En couple, avec une personne qui vit dans le logement	38,7	63,5
En couple, avec une personne qui ne vit pas dans le logement	21,5	6,2
Personne seule	39,7	30,3
Présence d'enfants		
Oui, et au moins un enfant vit avec la personne interrogée	28,6	40,5
Oui, mais aucun enfant ne vit avec la personne interrogée	8,4	38,6
Non	62,9	20,9
Niveau de diplôme*		
Aucun diplôme	10,6	5,6
BEPC, brevet des collèges	8,8	9,1
CAP, BEP ou équivalent	12,6	35,8
Baccalauréat général, technologique ou équivalent	32,6	18,2
Bac +2	10,5	14,1
Bac +3	11,1	7,4
Bac +4	4,2	3,5
Bac +5	9,6	6,4
Situation d'activité		
En emploi	50,9	51,2
Étudiant(e) ou élève, sans activité professionnelle	20,0	0,6
Étudiant(e) ou élève qui travaille, y compris en alternance	10,0	0,5
Au chômage	11,6	5,4
Sans activité et ne recherche pas d'emploi	4,6	4,6
Retraité(e), retiré(e) des affaires	0	33,9
Invalide ou malade de longue durée	1,2	3,9
Volontaire**	1,9	0

Source : INJEP-CRÉDOC, Baromètre DJEPVA sur la jeunesse, 2025.

Note de lecture : Parmi les jeunes enquêtés âgés de 18 à 30 ans, 50,6 % sont des hommes.

* Une partie des jeunes de moins de 31 ans sont encore en cours d'études, et n'ont donc pas encore atteint leur niveau de diplôme final. Cela explique la plus faible proportion de diplômés du supérieur parmi les jeunes, malgré la massification scolaire.

** Service civique, service volontaire européen, volontariat humanitaire de solidarité internationale..

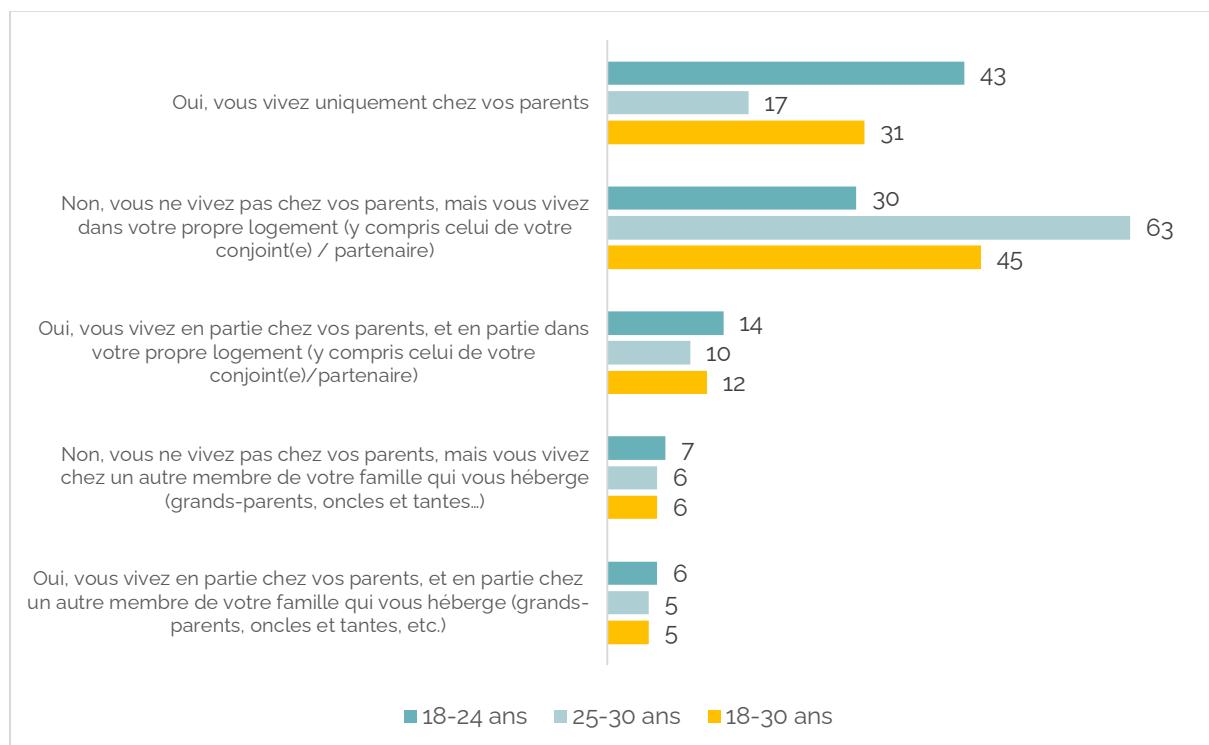
Un état des lieux de la situation résidentielle des jeunes

Les chemins menant à l'autonomie résidentielle

Début 2025, la situation résidentielle des jeunes âgés de 18 à 30 ans se répartit entre deux configurations majoritaires : **45 % occupent un logement indépendant, tandis que 31 % vivent exclusivement au domicile parental**. Une part plus réduite de jeunes (12 %) partagent leur temps entre un logement indépendant et le foyer parental. D'autres sont hébergés par des membres de leur famille (hors parents ou partenaire), soit de façon continue (6 %), soit en alternance avec le domicile parental (5 %). Ainsi, au total, **57 % des 18-30 ans disposent d'un logement indépendant**, qu'elles et ils y vivent ou non à temps plein.

GRAPHIQUE 1. COHABITATION ET DÉCOHABITATION PARENTALE SELON L'ÂGE (EN %)

Actuellement, vivez-vous chez vos parents ?



Source : INJEP-CRÉDOC, Baromètre DJEPVA sur la jeunesse, 2025.

Champ : Ensemble des jeunes âgés de 18 à 30 ans.

Note de lecture : Début 2025, 31 % des jeunes de 18-30 ans vivent uniquement chez leurs parents. C'est le cas de 43 % des 18-24 ans et de 17 % des 25-30 ans.

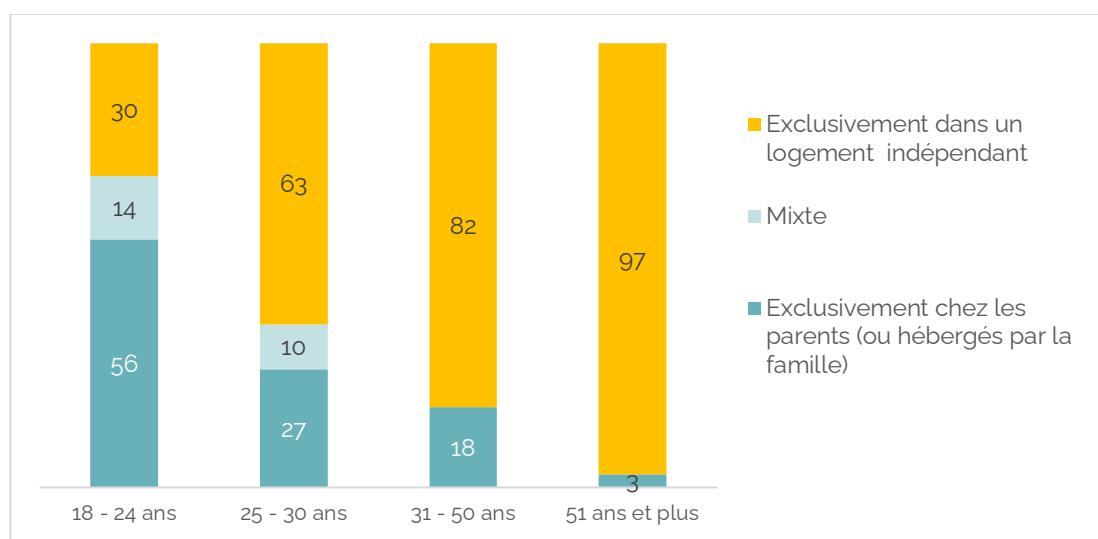
Des situations très dépendantes de l'âge, de la situation de couple et professionnelle

Sans surprise, **la décohabitation parentale progresse avec l'âge**. Parmi les 18-24 ans, 56 % déclarent vivre exclusivement chez leurs parents ou dans leur famille¹², contre seulement 27 % des 25-30 ans. Cette tendance se confirme au-delà de 30 ans : 18 % des 31-50 ans déclarent être hébergés par leur famille, contre 3 % parmi les 50 ans et plus. La proportion des 31-50 ans hébergés dans leur famille semble toutefois élevée dans le baromètre, ce qui pourrait traduire – malgré les précautions prises dans la formulation de la question – une confusion chez certains répondants, entre cohabitation familiale et vie en couple au sein du même foyer.

GRAPHIQUE 2. AUTONOMIE RÉSIDENTIELLE SELON L'ÂGE (EN %)

Actuellement, vivez-vous chez vos parents¹³ ? (18-30 ans)

Actuellement, vivez-vous chez un membre de votre famille qui vous héberge (parents, enfants, grands-parents, oncle, tante, etc.), en dehors de votre conjoint(e) ou partenaire¹⁴ ? (31 ans et plus)



Source : INJEP-CRÉDOC, Baromètre DJEPVA sur la jeunesse, 2025.

Champ : Ensemble des personnes âgées de 18 ans et plus.

Note de lecture : Début 2025, 56 % des jeunes de 18-24 ans vivent exclusivement chez leurs parents ou chez un autre membre de leur famille, 14 % vivent en partie chez leurs parents et en partie dans leur propre logement (« mixte »), et 30 % exclusivement dans un logement indépendant.

NB : Chez les plus de 30 ans, la modalité « vivre en partie chez ses parents et en partie dans son propre logement » (« mixte ») n'est pas proposée.

¹² Regroupement des modalités « Oui, vous vivez uniquement chez vos parents », « Non, vous ne vivez pas chez vos parents, mais vous vivez uniquement chez un autre membre de la famille » et « Oui, vous vivez en partie chez vos parents et en partie chez un autre membre de votre famille ».

¹³ Cinq réponses étaient proposées aux 18-30 ans : « Oui, vous vivez uniquement chez vos parents / Oui, vous vivez en partie chez vos parents et en partie dans votre propre logement (y compris celui de votre conjoint(e) ou partenaire) / Oui, vous vivez en partie chez vos parents et en partie chez un autre membre de votre famille qui vous héberge (grands-parents, oncle, tante, etc.) / Non, vous vivez dans votre propre logement (y compris celui de votre conjoint(e) ou partenaire) / Non, vous vivez chez un autre membre de votre famille qui vous héberge (grands-parents, oncle, tante, etc.) ».

Pour faciliter la lecture des résultats les jeunes hébergés dans la famille en dehors des parents, qui représentent 12 % de l'échantillon (5 % vivant à la fois chez leurs parents et chez un autre membre de la famille et 6 % vivant exclusivement chez un autre membre de la famille), ont été regroupés avec les jeunes vivant chez leurs parents (31 % de l'échantillon des 18-30 ans).

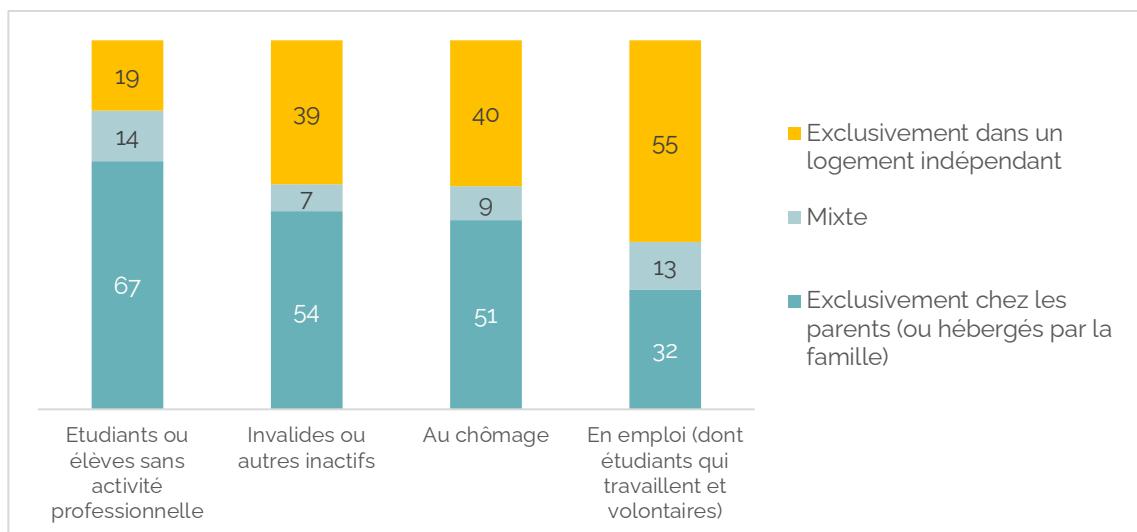
¹⁴ Deux modalités étaient proposées aux plus de 30 ans : « Oui / Non ».

L'entrée dans la vie professionnelle figure parmi les étapes clés de l'accès à l'autonomie résidentielle. Ainsi, les jeunes **en emploi¹⁵** sont proportionnellement plus nombreux à vivre de manière autonome : 55 % d'entre eux occupent un logement indépendant, contre 40 % des jeunes au chômage et seulement 19 % des étudiants ou élèves sans activité professionnelle. Ces derniers résident en effet majoritairement chez leurs parents ou dans leur famille (67 %).

Du côté des jeunes en emploi, **l'autonomie résidentielle semble un peu plus facilitée pour les cadres** : 60 % vivent exclusivement dans un logement indépendant, contre 55 % des professions intermédiaires, 56 % des employés et 53 % des ouvriers. En prenant en compte les situations « mixtes » (jeunes vivant en partie chez leurs parents et en partie dans leur propre logement), la proportion de décohabitants atteint 77 % parmi les jeunes cadres, contre 64 % pour les professions intermédiaires, 65 % pour les employés et 62 % pour les ouvriers.

GRAPHIQUE 3. AUTONOMIE RÉSIDENTIELLE SELON LA SITUATION D'ACTIVITÉ (EN %)

Actuellement, vivez-vous chez vos parents ?



Source : INJEP-CRÉDOC, Baromètre DJEPVA sur la jeunesse, 2025.

Champ : Ensemble des jeunes âgés de 18 à 30 ans.

Note de lecture : Début 2025, 67 % des jeunes étudiants ou élèves sans activité professionnelle vivent exclusivement chez leurs parents ou chez un autre membre de leur famille, 14 % vivent en partie chez leurs parents et en partie dans leur propre logement (« mixte »), et 19 % exclusivement dans un logement indépendant.

La situation de couple influe également sur l'accès à l'autonomie résidentielle. Chez les 18-30 ans, **près de la moitié des jeunes en couple** (54 %) vivent exclusivement dans un logement indépendant, contre 31 % des célibataires. En incluant les situations de double résidence (domicile parental et logement indépendant), ces proportions s'élèvent respectivement à 70 % chez les jeunes en couple, contre 37 % chez les célibataires.

Selon l'INSEE, les jeunes femmes quittent plus précocement le domicile parental que les jeunes hommes : l'âge médian de leur premier départ est de 19,5 ans, contre 21 ans pour les hommes de la

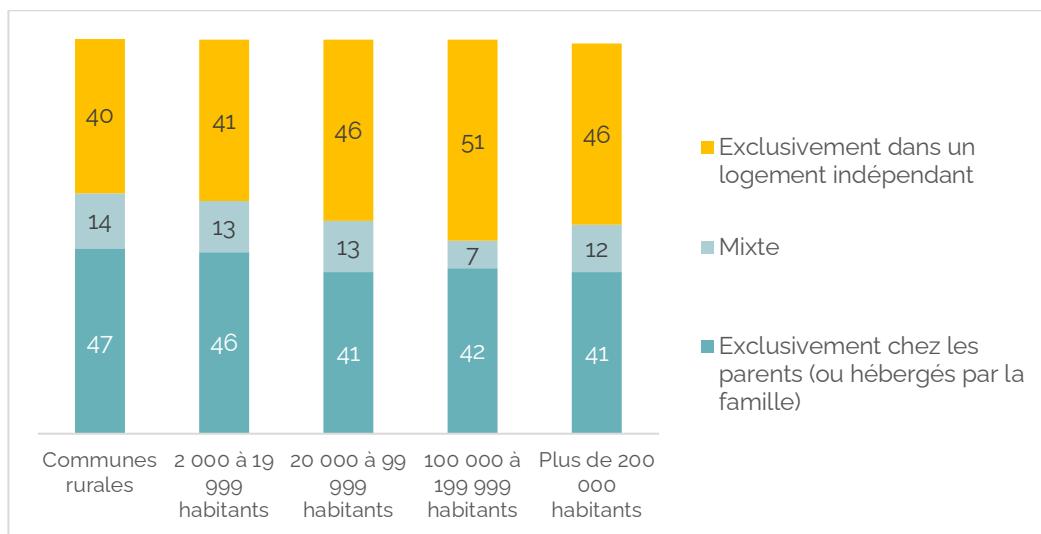
¹⁵ Y compris les étudiants ou élèves qui travaillent et les volontaires.

génération née entre 1978 et 1988¹⁶. Le baromètre sur la jeunesse constate aussi cette différence : **59 % des jeunes femmes occupent un logement indépendant, contre 55 % des jeunes hommes**. L'écart est plus marqué parmi les jeunes qui vivent exclusivement dans un logement indépendant (49 % des jeunes femmes, contre 41 % des jeunes hommes). Cet écart s'explique en partie par une mise en couple plus précoce chez les jeunes femmes, qui constitue un vecteur important de décohabitation¹⁷.

Enfin, la part des jeunes vivant dans leur propre logement dépend **du lieu où elles et ils résident** : la cohabitation parentale est plus fréquente parmi les jeunes vivant dans des communes rurales (moins de 2 000 habitants) ou de petites agglomérations (2 000 à 19 999 habitants). Ainsi, 47 % des jeunes ruraux vivent au domicile parental (ou chez un autre membre de la famille), contre 41 % dans les très grandes agglomérations (plus de 200 000 habitants).

GRAPHIQUE 4. AUTONOMIE RÉSIDENTIELLE SELON LA TAILLE DE L'AGGLOMÉRATION DE RÉSIDENCE (EN %)

Actuellement, vivez-vous chez vos parents ?



Source : INJEP-CRÉDOC, Baromètre DJEPVA sur la jeunesse, 2025.

Champ : Ensemble des jeunes âgés de 18 à 30 ans.

Note de lecture : Début 2025, 47 % des jeunes de 18-30 ans vivant dans une commune rurale habitent exclusivement chez leurs parents ou chez un autre membre de leur famille, 14 % d'entre eux vivent en partie chez leurs parents et en partie dans leur propre logement, et 40 % exclusivement dans un logement indépendant.

La poursuite des études et l'installation en couple sont les principaux motifs de départ du domicile parental

Ces analyses trouvent un prolongement dans les raisons exprimées par les jeunes lorsqu'elles et ils évoquent leur départ du domicile parental. **Deux motivations principales se dégagent : la poursuite d'études et l'installation en couple**, chacune citée par 23 % des jeunes âgés de 18 à 30 ans. Le désir d'indépendance arrive ensuite (21 %), tandis que le départ motivé par l'obtention d'un emploi est moins

¹⁶ INSEE, 2022, *Femmes et hommes, l'égalité en question*. INSEE Références édition 2022, Paris, INSEE [\[en ligne\]](#).

¹⁷ Pour la génération née entre 1978 et 1988, l'âge médian de la première cohabitation en couple est de 22,5 ans pour les femmes et de 25 ans pour les hommes. Source : INSEE, 2022, *Femmes et hommes, l'égalité en question*. INSEE Références édition 2022, Paris, INSEE [\[en ligne\]](#).

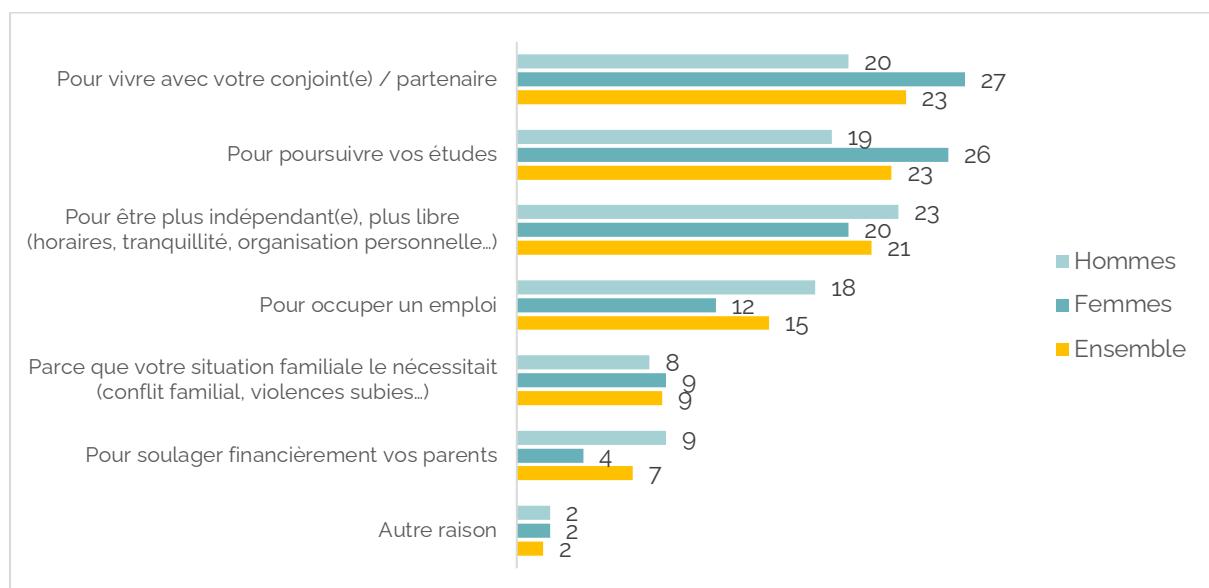
fréquent (15 %). La nécessité de quitter le milieu familial (pour conflit, violences subies...) ainsi que la charge financière que représente la cohabitation pour les parents figurent parmi les dernières raisons déclarées par les jeunes pour justifier leur départ. Elles sont mentionnées respectivement par 9 % et 7 % d'entre eux comme motifs principaux de la décohabitation.

Les **jeunes femmes** sont plus nombreuses en proportion à avoir quitté le domicile parental pour **poursuivre leurs études** (26 %, contre 19 % des jeunes hommes ayant décohabité) ou pour **s'installer en couple** (27 %, contre 20 % des hommes). De leur côté, les **jeunes hommes** décohabitent davantage pour des **raisons liées à l'emploi** (18 %, contre 12 % des jeunes femmes) ou pour **soulager leurs parents financièrement** (9 %, contre 4 % des jeunes femmes).

Les raisons de la décohabitation varient aussi selon l'âge : les **18-24 ans évoquent principalement la poursuite de leurs études** (27 %), tout comme les étudiants ou élèves sans activité professionnelle (48 %). De leur côté, les 25-30 ans évoquent davantage la vie en couple (29 %) ou la volonté d'indépendance (23 %).

GRAPHIQUE 5. MOTIFS DE DÉPART DU DOMICILE PARENTAL SELON LE SEXE (EN %)

Pour quelle raison principale avez-vous (en partie) quitté le domicile de vos parents ou pris votre premier logement indépendant ?



Source : INJEP-CRÉDOC, Baromètre DJEPVA sur la jeunesse, 2025.

Champ : Jeunes âgés de 18 à 30 ans occupant ayant déjà occupé un logement indépendant, ou hébergés chez un membre de la famille (hors parents et partenaire). Effectif total non pondéré : 2913.

Note de lecture : Le départ du domicile parental des jeunes de 18-30 ans est motivé par l'installation en couple dans 23 % des cas.

La poursuite d'études est aussi plus fréquemment citée comme motif de départ du domicile parental par les **jeunes issus de milieux favorisés** : 26 % de ceux dont au moins l'un des parents exerce une profession supérieure (cadre, profession intermédiaire, profession indépendante ou agriculteur exploitant) mentionnent ce motif, contre 23 % en moyenne. À l'inverse, les jeunes dont les parents sont ouvriers ou employés sont plus nombreux à avoir décohabité pour s'installer en couple (29 %, contre 23 % en moyenne).

La catégorie d'agglomération exerce une influence plus ou moins limitée sur les motifs de décohabitation. Ainsi, la poursuite d'études est citée par 21 % des jeunes vivant en milieu rural, une proportion légèrement inférieure à celle observée dans les grandes agglomérations de plus de 100 000 habitants (26 % à 27 %). Elle est en revanche un peu moins fréquemment mentionnée dans les agglomérations de taille moyenne : 17 % dans celles de 2 000 à 19 999 habitants comme dans celles de 20 000 à 99 999 habitants.

Le motif lié à l'installation en couple présente une distribution également peu contrastée : il est mentionné par 27 % des jeunes en milieu rural, 24 % dans les agglomérations de 2 000 à 19 999 habitants, 27 % dans celles de 20 000 à 99 999 habitants, 19 % dans celles de 100 000 à 199 999 habitants, et 22 % dans celles de 200 000 habitants ou plus.

De même, le départ du domicile parental pour occuper un emploi concerne entre 15 % et 16 % des jeunes, quel que soit le type d'agglomération, à l'exception des agglomérations comptant 100 000 à 199 999 habitants où il atteint 9 %. Enfin, l'aspiration à l'indépendance est davantage mise en avant dans les petites agglomérations et celles de taille intermédiaire (de 23 % à 27 % dans les agglomérations comptant entre 2 000 et 199 999 habitants), tandis qu'elle est moins souvent citée dans les communes rurales (17 %) et dans les très grandes agglomérations de 200 000 habitants et plus (20 %). Ces écarts pourraient refléter un accès au logement plus contraint dans ces territoires, en raison d'une part de la rareté de l'offre locative en commune rurale et d'autre part du coût des logements dans les grandes agglomérations.

Le coût du logement et de la vie constitue un frein majeur à la décohabitation, en particulier pour les 25-30 ans

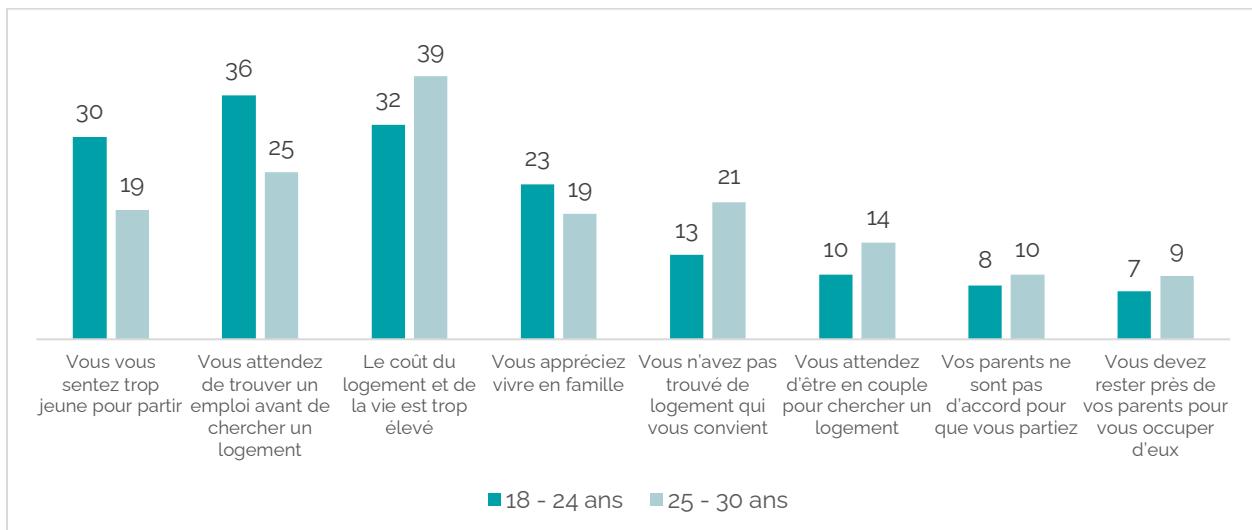
Parmi les jeunes âgés de 18 à 30 ans vivant exclusivement chez leurs parents et n'ayant jamais occupé de logement indépendant, **près de deux tiers (63 %) déclarent avoir déjà envisagé de quitter le domicile familial** (64 % des 18-24 ans et 60 % des 25-30 ans cohabitant avec leurs parents). Cette perspective est particulièrement fréquente chez les jeunes cohabitants en emploi¹⁸ (72 %) ou en couple (74 %). Elle est également un peu plus fréquente parmi les jeunes issus de milieux favorisés (67 %). En revanche, le sexe n'a pas d'influence : 63 % des jeunes femmes et 64 % des jeunes hommes cohabitants ont déjà envisagé de partir du domicile parental.

Chez **les 25-30 ans** cohabitant avec leurs parents, les **freins matériels** apparaissent prédominants. Que les jeunes aient ou non envisagé de partir, le **coût du logement et de la vie** constitue le premier obstacle au départ de chez les parents, cité par 39 % d'entre eux. La **situation professionnelle** arrive en seconde position : 25 % déclarent attendre de trouver un emploi avant de trouver un logement.

¹⁸ Y compris les étudiants ou élèves qui travaillent et les volontaires.

GRAPHIQUE 6. RAISONS DE LA COHABITATION PARENTALE SELON L'ÂGE (EN %)

Pour quelles raisons principales restez-vous actuellement chez vos parents ou n'avez-vous pas envisagé de quitter le domicile de vos parents ? Deux réponses possibles



Source : INJEP-CRÉDOC, Baromètre DJEPVA sur la jeunesse, 2025.

Champ : Jeunes âgés de 18 à 30 ans vivant exclusivement chez leurs parents et n'ayant jamais occupé de logement indépendant. Effectif total non pondéré : 747.

Note de lecture : La cohabitation parentale des jeunes de 18-24 ans est motivée par le fait qu'ils se sentent trop jeunes pour partir dans 30 % des cas.

Ces contraintes sont particulièrement mises en avant par les jeunes ayant déjà envisagé de quitter le domicile parental : 40 % des 18-30 ans ayant déjà envisagé de partir attendent pour cela de trouver un emploi (contre 24 % parmi ceux qui n'y ont jamais songé) et 37 % jugent le coût du logement et de la vie trop élevé (contre 26 %). À l'inverse, les jeunes n'ayant pas envisagé de partir sont proportionnellement plus nombreux à se sentir trop jeunes (41 %, contre 21 % de ceux qui ont envisagé de partir) ou à apprécier la vie auprès de leur famille (32 %, contre 17 %).

Ces deux facteurs – conditions économiques et insertion professionnelle – constituent également les principaux freins mentionnés par les **18-24 ans** cohabitant avec leurs parents. À cet âge toutefois, c'est davantage l'absence d'emploi qui prévaut légèrement sur le coût du logement (respectivement 36 % et 32 %).

Le coût du logement et de la vie est davantage cité par les jeunes cohabitants en emploi (42 %, contre 33 % pour l'ensemble des 18-30 ans cohabitants), par les jeunes en couple ne résidant pas avec leur conjoint ou partenaire (43 %) et, dans une moindre mesure, par les jeunes cohabitants vivant dans les très grandes agglomérations comptant 200 000 habitants ou plus (39 %), ainsi que par les jeunes femmes (38 %, contre 29 % des jeunes hommes cohabitants). Quant à **l'absence d'emploi**, cette raison est principalement rapportée par les jeunes actuellement au chômage (47 %, contre 34 % pour l'ensemble des 18-30 ans cohabitants).

La jeunesse (« Vous vous sentez trop jeune pour partir ») est un motif davantage cité par les jeunes femmes cohabitantes (33 %, contre 24 % des jeunes hommes), les jeunes issus de milieux favorisés (32 %, contre 26 % des moins favorisés) ainsi que par les étudiants ou élèves sans activité professionnelle (43 %, contre 28 % pour l'ensemble des 18-30 ans cohabitants). **L'attachement à la vie familiale** (« Vous appréciez vivre en famille ») est également plus rapporté par les étudiants ou élèves sans activité

professionnelle cohabitants (28 %, contre 22 % pour l'ensemble des 18-30 ans cohabitants), les jeunes issus de milieux favorisés (25 %, contre 20 % des moins favorisés) et les jeunes habitant une maison (25 %, contre 19 % de ceux qui vivent en appartement).

Une autonomie résidentielle en pointillés

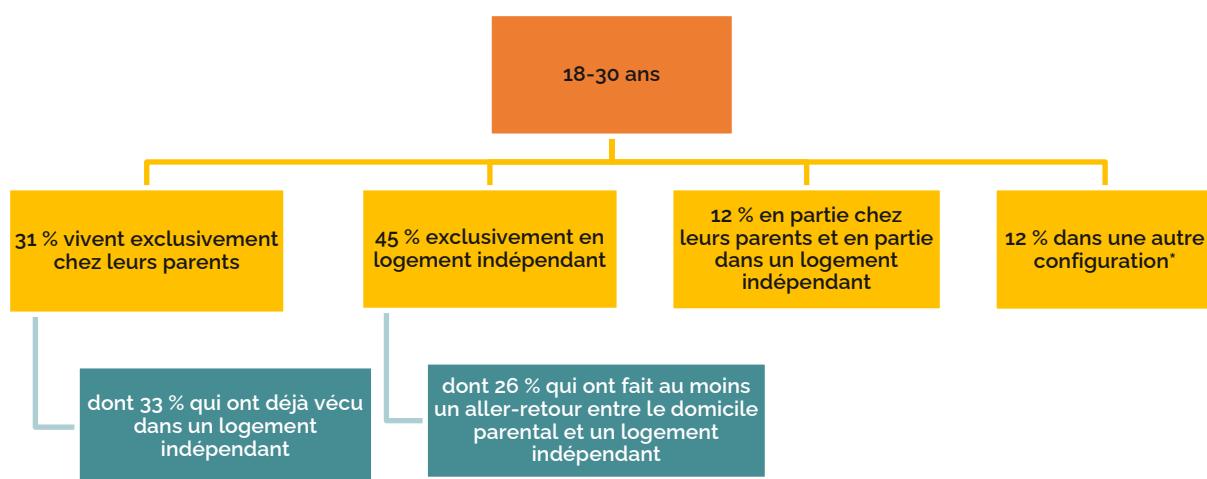
Chez les jeunes, disposer d'un logement indépendant n'est pas toujours une situation définitive. Ainsi, **33 % des jeunes de 18-30 ans vivant actuellement et exclusivement chez leurs parents ont déjà connu une période d'autonomie résidentielle**, une situation notamment fréquente parmi les 25-30 ans (48 %) et les jeunes actuellement en emploi¹⁹ (57 %).

À l'inverse, **26 % des jeunes vivant actuellement et exclusivement dans un logement indépendant sont déjà retournés chez leurs parents après une première décohabitation**. Ce va-et-vient concerne notamment **les étudiants ou élèves sans activité professionnelle (33 %)**, en particulier ceux qui vivent en résidence étudiante (42 %), révélant une autonomie parfois ajustée aux aléas de la vie étudiante.

GRAPHIQUE 7. SITUATION RÉSIDENTIELLE ACTUELLE ET ANTÉRIEURE (EN %)

Avez-vous déjà vécu dans un logement indépendant de celui de vos parents ? (jeunes vivant exclusivement chez leurs parents)

Depuis votre départ du domicile de vos parents, êtes-vous revenu(e) vivre chez eux, après avoir occupé un logement indépendant ? (jeunes vivant exclusivement dans un logement indépendant)



Source : INJEP-CRÉDOC, Baromètre DJEPVA sur la jeunesse, 2025. Champ : Ensemble des jeunes âgés de 18 à 30 ans.

Note de lecture : Début 2025, parmi les jeunes de 18-30 ans, 31 % vivent exclusivement chez leurs parents. Parmi ces jeunes vivant exclusivement chez leurs parents, 33 % ont déjà vécu dans un logement indépendant.

* hébergés par d'autres membres de la famille, à temps plein (6 %) ou en alternance avec le domicile parental (5 %).

Les principaux motifs de retour au domicile parental font écho à ceux des départs. Le parcours étudiant ou scolaire représente la principale raison du retour au domicile parental. Parmi les jeunes qui ont effectué des allers-retours entre un logement indépendant et le domicile de leurs parents, 24 % déclarent être retournés chez leurs parents à **la fin d'une année scolaire, d'un stage ou de leurs études**.

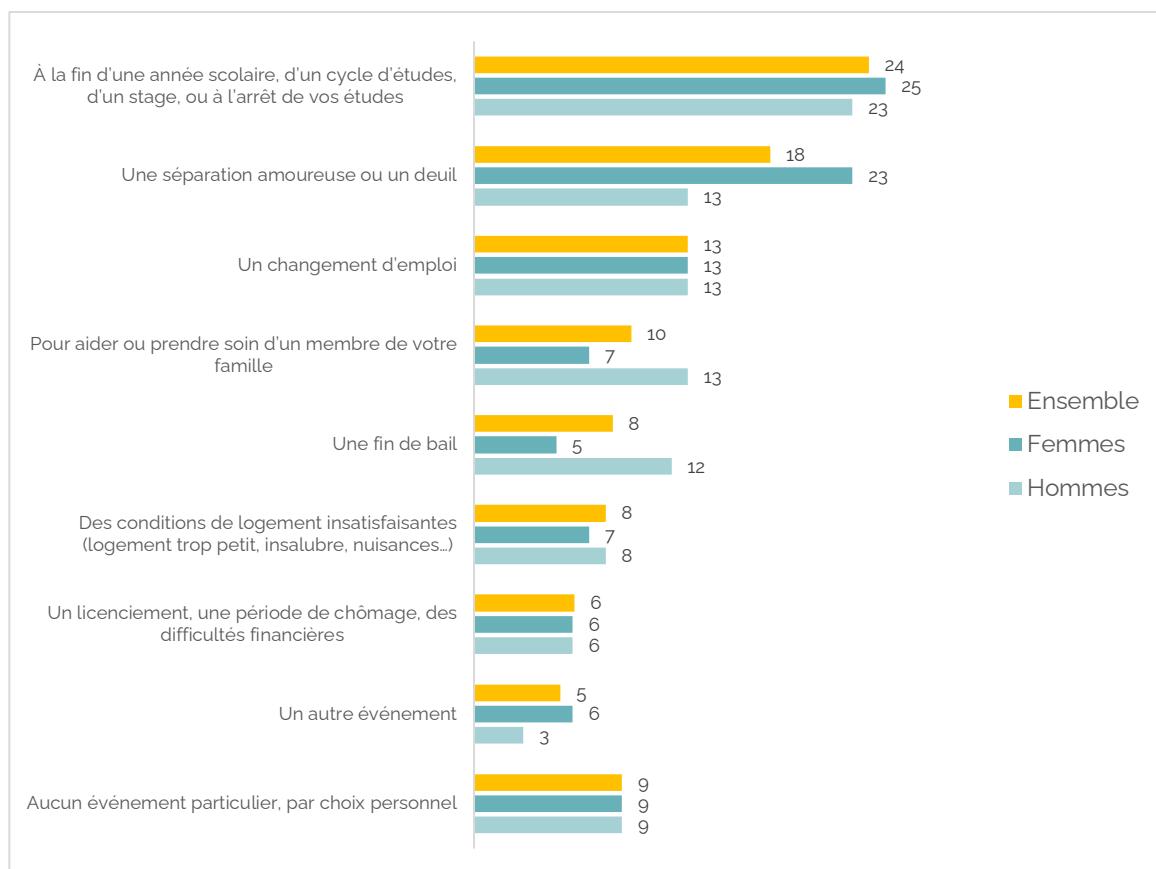
¹⁹ Y compris les étudiants ou élèves qui travaillent et les volontaires.

La séparation amoureuse ou le deuil représentent la deuxième raison la plus fréquente (18 % des jeunes concernés).

Ces événements devancent d'autres motifs tels que les changements d'emploi (13 %), les obligations familiales (10 %) ou encore les difficultés liées au logement (fin de bail [8 %], conditions de logement insatisfaisantes [8 %]). Le licenciement, les périodes de chômage ou les difficultés financières – qu'elles soient liées ou non à la perte d'un emploi – figurent en dernière position, avec 6 % des répondants concernés. Enfin, au-delà de ces retours contraints, une proportion non négligeable de jeunes (9 %) déclarent être retournés vivre chez leurs parents non pas en raison de difficultés, mais par choix personnel.

GRAPHIQUE 8. RAISONS DU RETOUR AU DOMICILE PARENTAL SELON LE SEXE (EN %)

À la suite de quel événement principal êtes-vous revenu(e) vivre chez vos parents ?



Source : INJEP-CRÉDOC, Baromètre DJEPVA sur la jeunesse, 2025.

Champ : Jeunes âgés de 18 à 30 ans vivant exclusivement chez leurs parents mais ayant déjà vécu dans un logement indépendant, et jeunes âgés de 18 à 30 ans vivant exclusivement dans un logement indépendant mais ayant déjà fait des allers-retours entre le domicile parental et un logement indépendant. Effectif total non pondéré : 795 répondants.

Note de lecture : Le retour au domicile parental des jeunes de 18-30 ans retournés vivre chez leurs parents est motivé par une séparation amoureuse ou un deuil dans 18 % des cas. C'est le motif principal de recohabitation pour 23 % des jeunes femmes et 13 % des jeunes hommes.

Les **jeunes femmes** sont particulièrement concernées par les retours au domicile parental motivés par **des événements d'ordre conjugal ou familial** : 23 % d'entre elles mentionnent une séparation ou un deuil comme principale cause de retour, contre 13 % des jeunes hommes dans la même situation. Ce différentiel s'explique en partie par une installation en couple en moyenne plus précoce chez les

femmes, alors que les hommes accèdent plus fréquemment à une première autonomie résidentielle en vivant seuls. En cas de rupture, les femmes sont ainsi davantage exposées à un retour temporaire au domicile parental²⁰.

Les motifs de « recohabitation » liés au **calendrier scolaire**, tels que la fin de l'année universitaire, concernent plus particulièrement **les jeunes étudiants ou élèves sans activité professionnelle** : 37 % d'entre eux citent cette raison, contre 24 % en moyenne. Ces retours sont vraisemblablement liés à la nature transitoire du logement étudiant, souvent occupé uniquement pendant l'année universitaire puis libéré pendant les vacances ou à la fin du cursus.

Les jeunes décohabitants vivent majoritairement en couple

Parmi les 18-30 ans vivant exclusivement dans un logement indépendant, **une majorité (61 %) cohabite avec leur conjoint ou leur partenaire**, 11 % sont en couple avec une personne ne vivant pas dans le même logement et 27 % sont actuellement célibataires (contre 35 % des 18-30 ans en moyenne). Les jeunes parents sont également davantage représentés parmi les jeunes résidant uniquement dans leur propre logement. Parmi ces derniers, 38 % sont en couple avec enfants (contre 32 % de l'ensemble des 18-30 ans), 35 % en couple sans enfants (contre 28 %), 22 % célibataires sans enfants (contre 35 %) et 5 % sont parents isolés (contre 4 %).

La cohabitation en couple concerne majoritairement **les 25-30 ans** : 67 % vivent avec un conjoint ou un partenaire dans le même logement, contre 50 % chez les 18-24 ans. Elle varie aussi selon le statut d'activité : seuls 28 % des étudiants ou élèves sans activité professionnelle vivent avec leur conjoint ou partenaire, contre 64 % des **jeunes actifs**, qu'elles et ils soient en emploi²¹ ou au chômage. Des écarts sont en outre observés selon la catégorie socioprofessionnelle : 69 % des **jeunes cadres** et 67 % des **professions intermédiaires** cohabitent avec un conjoint ou un partenaire, contre 65 % des ouvriers et 59 % des employés.

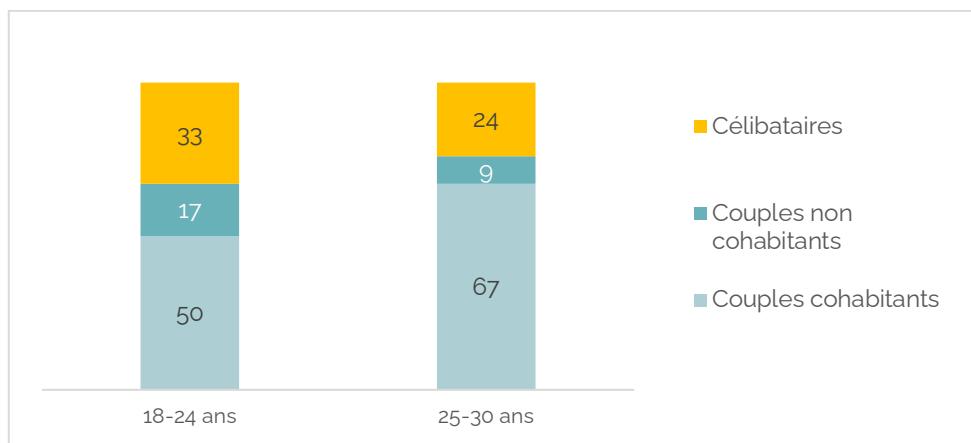
Enfin, la vie en couple cohabitant est influencée par le **lieu de résidence** : elle est plus répandue en milieu rural (76 % des jeunes vivant exclusivement dans un logement indépendant) qu'en zone urbaine dense, où elle descend à 58 % dans les agglomérations de plus de 200 000 habitants. Dans les communes de moins de 100 000 habitants, elle oscille entre 57 % et 61 %, selon la taille de l'agglomération.

²⁰ Robert A., Sulzer E., 2020, « Quitter le domicile parental : un processus très lié au parcours scolaire et professionnel », in INSEE, *France, portrait social. Édition 2020*, Paris, INSEE [[en ligne](#)].

²¹ Y compris les étudiants ou élèves qui travaillent et les volontaires.

GRAPHIQUE 9. MODES DE COHABITATION DES JEUNES VIVANT EXCLUSIVEMENT DANS UN LOGEMENT INDÉPENDANT SELON L'ÂGE (EN %)

Êtes-vous actuellement en couple ?



Source : INJEP-CRÉDOC, Baromètre DJEPVA sur la jeunesse, 2025. Champ : Jeunes âgés de 18 à 30 ans vivant exclusivement dans un logement indépendant. Effectif total non pondéré : 1712.

Note de lecture : Début 2025, 50 % des jeunes de 18-24 ans résidant exclusivement dans un logement indépendant vivent en couple cohabitant. C'est le cas de 67 % des 25-30 ans résidant dans un logement indépendant.

La colocation constitue un autre mode de cohabitation, plus prisée par les jeunes que par leurs ainés. Parmi les 18-30 ans autonomes du point de vue résidentiel, 10 % déclarent partager leur logement avec un ou des colocataires. Cette pratique est en revanche marginale au-delà de 30 ans, où elle concerne moins de 1 % de la population, ce qui ne permet pas d'analyse approfondie des situations concernées ni des motivations associées.

La colocation concerne davantage **les jeunes hommes** (12 %) que les jeunes femmes (8 %) et est plus fréquente chez **les 18-24 ans** (14 %) que chez les 25-30 ans (7 %). Elle est également liée au statut d'activité : 15 % des **étudiants ou élèves sans activité professionnelle** y ont recours, contre 10 % des jeunes en emploi ou au chômage, et seulement 3 % des jeunes inactifs ou en situation d'invalidité.

La part de colocataires semble **équivalente dans le parc privé (15 %) et dans le parc social (14 %)**. Cette observation doit cependant être **interprétée avec prudence**. Si la colocation dans le parc social est désormais juridiquement encadrée – d'abord introduite par la loi MOLLE²² (2009) puis élargie par la loi ELAN²³ (2018) –, elle reste peu répandue dans les faits. Selon une publication de l'Union sociale pour l'habitat (USH)²⁴, seuls 6 500 colocataires étaient recensés au 1^{er} janvier 2022, répartis dans 3 300 logements, soit à peine 0,1 % du parc social. Malgré une légère croissance (+7 % entre 2021 et 2022), ce mode d'habitat demeure vraisemblablement marginal dans ce segment du logement. Les résultats issus du baromètre pourraient ainsi **s surestimer la réalité de la colocation**, en raison notamment d'un usage extensif du terme par les répondants. En particulier, 13 % des jeunes locataires du parc social vivant en

²² Loi du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et de lutte contre l'exclusion.

²³ Loi du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique

²⁴ USH, 2024, « Colocation dans le parc social : état des lieux et recommandations », *Repères. Politiques sociales*, n°128, [[en ligne](#)].

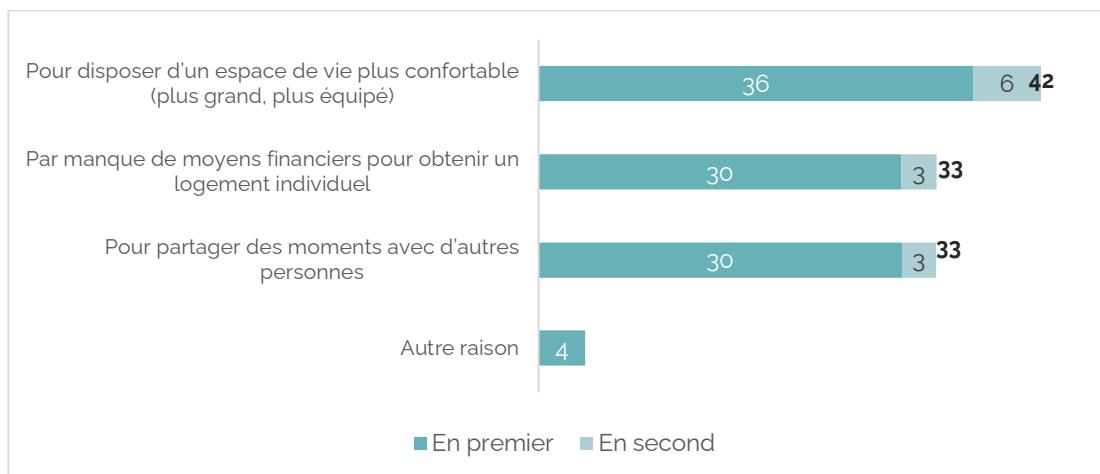
couple déclarent être en colocation, ce qui suggère que certains assimilent le partage de loyer avec un conjoint ou un partenaire à une situation de colocation.

Enfin, ce sont les jeunes qui sont **en transition résidentielle** – ceux qui habitent en partie chez leurs parents et en partie dans un logement indépendant – qui sont les plus nombreux en proportion à déclarer résider en colocation dans leur logement indépendant (34 %, contre 10 % des jeunes qui ont leur propre logement).

Si certains jeunes optent pour la colocation, c'est **d'abord pour bénéficier de meilleures conditions de logement** : 42 % indiquent en effet que cette situation leur permet d'accéder à un logement plus grand, mieux équipé, etc. Des raisons pécuniaires sont aussi avancées (33 % des jeunes concernés indiquent que ce choix découle d'un manque de moyens financiers) ainsi que l'opportunité de partager des moments de convivialité avec d'autres personnes (33 % de réponses également).

GRAPHIQUE 10. RAISONS DU CHOIX DE LA COLOCATION (EN %)

Pour quelles raisons principales vivez-vous actuellement en colocation ?



Source : INJEP-CRÉDOC, Baromètre DJEPVA sur la jeunesse, 2025.

Champ : Jeunes âgés de 18 à 30 ans qui vivent en colocation. Effectif total non pondéré : 304 répondants.

Note de lecture : Début 2025, 42 % des jeunes de 18-30 ans qui vivent en colocation disent qu'ils le font principalement pour disposer d'un espace de vie plus confortable (plus grand, équipement partagé...). Il s'agit de la première raison pour 36 % d'entre eux et de la seconde pour 6 %.

Des choix résidentiels souvent transitoires

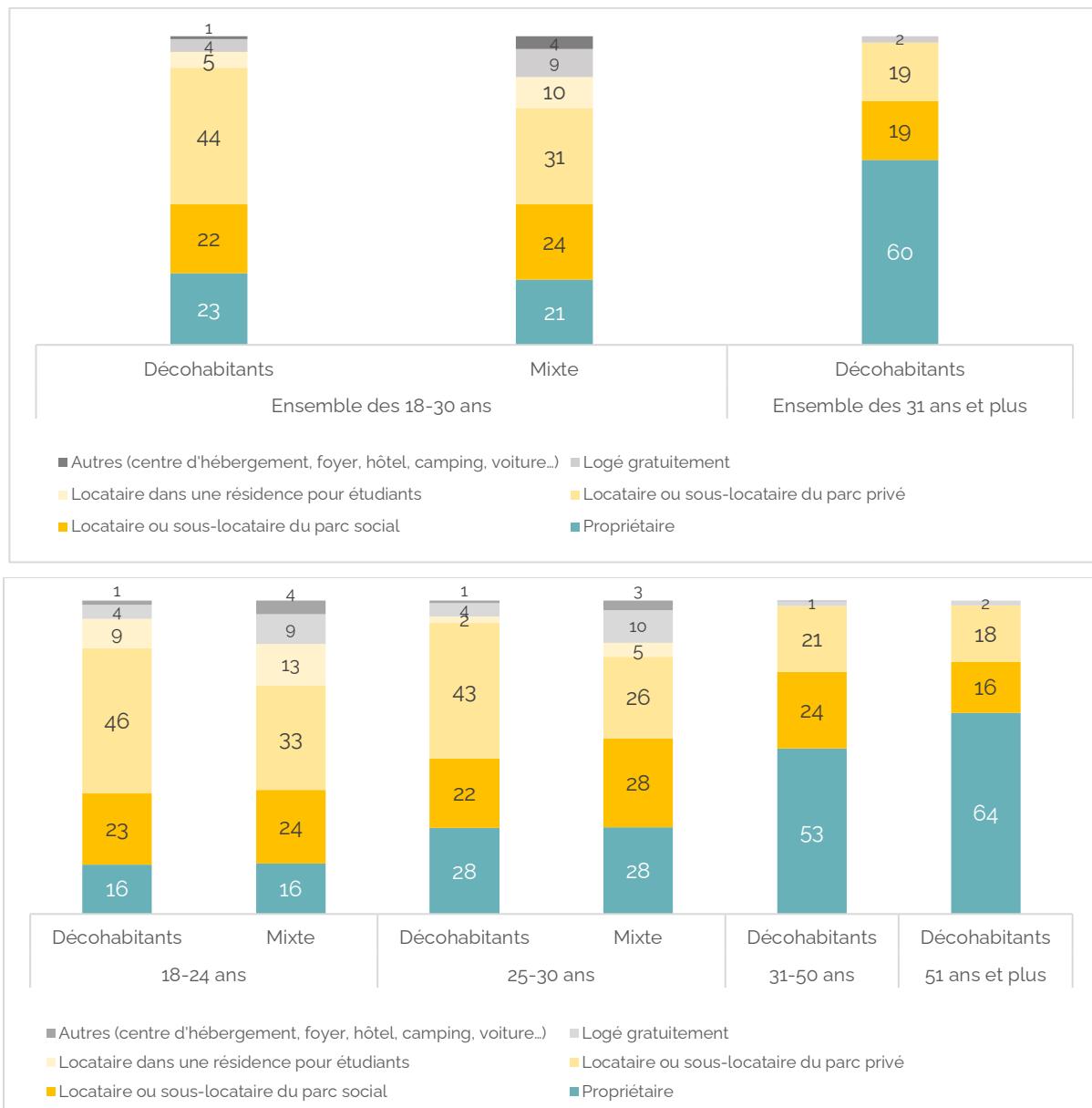
La location, une étape incontournable

En 2024, 57 % des ménages français sont propriétaires de leur résidence principale²⁵. Mais chez les jeunes, ce statut est loin d'être majoritaire : parmi les 18-30 ans disposant d'un logement indépendant – qu'il soit occupé à temps plein ou en alternance avec le domicile parental – **sept sur dix sont locataires** (70 %). Ce statut d'occupation se répartit entre le **parc privé (41 %)**, le **parc social (23 %)** et les résidences pour étudiants (6 %). Le recours au logement étudiant est plus fréquent parmi les jeunes en double résidence (10 %, contre 5 % chez ceux vivant exclusivement dans leur propre logement).

²⁵ Source : INSEE, Tableau de bord de l'économie française [[en ligne](#)].

GRAPHIQUE 11. STATUT D'OCCUPATION DU LOGEMENT INDÉPENDANT SELON L'ÂGE ET LE STATUT RÉSIDENTIEL (EN %)

Concernant votre logement (indépendant) actuel, vous (ou votre conjoint[e] ou partenaire) êtes...



Source : INJEP-CRÉDOC, Baromètre DJEPVA sur la jeunesse, 2025.

Champ : Personnes âgées de 18 ans et plus occupant un logement indépendant (y compris les 18-30 ans qui vivent en partie chez leurs parents et en partie dans leur propre logement). Effectif total non pondéré : 2164 (18-30 ans) et 927 (31 ans et plus).

Note de lecture : Début 2025, 16 % des jeunes de 18-24 ans vivant exclusivement dans un logement indépendant sont propriétaires de leur logement. C'est aussi le cas de 16 % des 18-24 ans qui vivent en partie chez leurs parents et en partie dans un logement indépendant (« mixte »).

NB : Les décohabitants sont les personnes qui occupent exclusivement un logement indépendant.

Une part moins importante de jeunes est propriétaire : **23 % des 18-30 ans occupent leur logement en tant que propriétaires**, mais cette part **progresse avec l'avancée en âge** (16 % des 18-24 ans et 28 % des 25-30 ans sont propriétaires de leur logement). Chez les 31 ans et plus, la tendance s'inverse et la

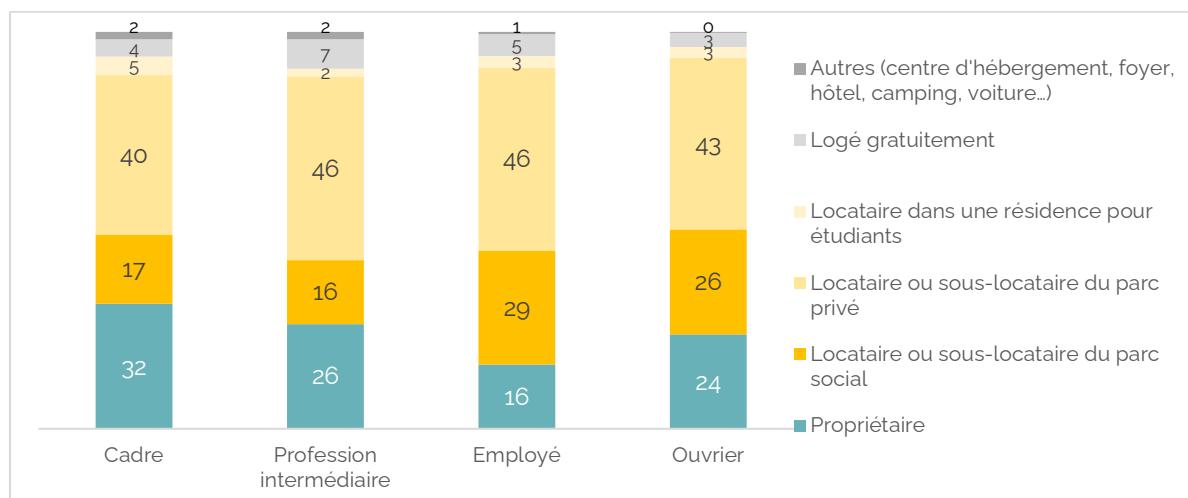
propriété devient majoritaire : elle concerne 53 % des 31-50 ans et 64 % des 51 ans et plus vivant dans un logement indépendant (hors personnes hébergées par leur famille).

Une proportion non négligeable de jeunes, soit 7 % des 18-30 ans, relèvent de **situations d'occupation plus atypiques** : 6 % des 18-30 ans sont logés gratuitement et moins de 1 % vivent dans des structures d'accueil (foyer, centre d'hébergement) ou des logements provisoires, voire non prévus pour l'habitation (hôtel, camping, véhicule, etc.). Ces formes d'occupation deviennent résiduelles après 30 ans, ne concernant plus que 2 % des 31 ans et plus.

D'autres critères, comme **la situation d'activité**, sont corrélés au statut d'occupation du logement indépendant. Si les jeunes en emploi et les jeunes au chômage vivant en logement indépendant sont proportionnellement aussi nombreux à louer un logement dans le parc privé (42 %), des écarts marqués apparaissent pour les autres formes d'occupation. La propriété concerne 27 % des jeunes en emploi²⁶, contre seulement 9 % des chômeurs. Ces derniers sont plus souvent locataires dans le parc social (34 %, contre 21 % chez les jeunes actifs occupés). Les situations sont plus hétérogènes chez les étudiants ou élèves sans activité professionnelle disposant de leur propre logement : 22 % sont logés en résidence étudiante, 36 % dans le parc locatif privé et 18 % dans le parc social.

GRAPHIQUE 12. STATUT D'OCCUPATION DU LOGEMENT INDÉPENDANT SELON LA CATÉGORIE PROFESSIONNELLE (EN %)

Concernant votre logement (indépendant) actuel, vous (ou votre conjoint[e] ou partenaire) êtes...



Source : INJEP-CRÉDOC, Baromètre DJEPVA sur la jeunesse, 2025.

Champ : Jeunes actifs âgés de 18 à 30 ans occupant un logement indépendant (y compris ceux qui vivent en partie chez leurs parents et en partie dans leur propre logement). Effectif total non pondéré pour les quatre catégories présentées : 1729.

Note de lecture : Début 2025, 32 % des cadres de 18-30 ans disposant d'un logement indépendant sont propriétaires de leur logement. C'est le cas de 26 % des 18-30 ans exerçant une profession intermédiaire.

Parmi les jeunes en emploi, le statut d'occupation du logement varie également selon **la catégorie professionnelle**. La part de cadres propriétaires est particulièrement élevée (32 %), alors qu'elle est deux fois moins importante chez les jeunes employés (16 %). À l'inverse, le logement social est plus répandu chez les ouvriers (26 %) et les employés (29 %) que parmi les cadres et les professions intermédiaires

²⁶ Y compris les étudiants ou élèves qui travaillent et les volontaires.

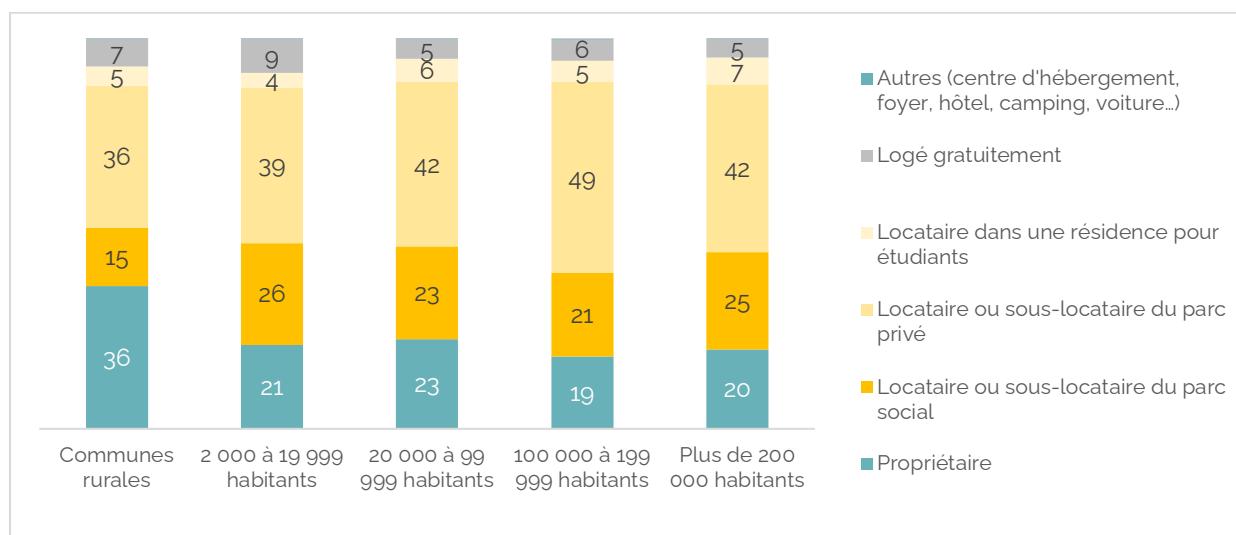
(respectivement 17 % et 16 %). Le recours au parc privé reste relativement homogène, oscillant entre 40 % et 46 % selon les groupes.

Les différences selon **le sexe** sont moins marquées. Les jeunes femmes sont un peu plus nombreuses en proportion à louer dans le parc privé (44 %, contre 39 % des hommes), tandis que ces derniers sont légèrement plus souvent propriétaires (25 %, contre 21 %) ou locataires du parc social (25 %, contre 21 %).

En revanche, le statut d'occupation du logement varie sensiblement selon **le lieu de résidence**. La propriété est nettement plus fréquente parmi les jeunes vivant en milieu rural : elle concerne 36 % d'entre eux, contre 23 % en moyenne. À l'inverse, la location dans le parc social y est moins répandue (15 %, contre 23 %), une situation qui s'explique probablement par une offre plus restreinte de logements sociaux dans ces territoires, combinée à une plus grande accessibilité financière de l'achat immobilier. En zone urbaine, la répartition entre les différents statuts d'occupation évolue peu selon la taille de l'agglomération : les jeunes vivant dans de petites villes (moins de 20 000 habitants) présentent des profils comparables à ceux résidant dans des métropoles de 200 000 habitants ou plus.

GRAPHIQUE 13. STATUT D'OCCUPATION DU LOGEMENT INDÉPENDANT SELON LA TAILLE DE L'AGGLOMÉRATION DE RÉSIDENCE (EN %)

Concernant votre logement (indépendant) actuel, vous (ou votre conjoint(e) ou partenaire) êtes...



Source : INJEP-CRÉDOC, Baromètre DJEPVA sur la jeunesse, 2025.

Champ : Jeunes âgés de 18 à 30 ans occupant un logement indépendant (y compris ceux qui vivent en partie chez leurs parents et en partie dans leur propre logement). Effectif total non pondéré : 2164.

Note de lecture : Début 2025, 36 % des jeunes ruraux de 18-30 ans disposant d'un logement indépendant sont propriétaires de leur logement. C'est le cas de 21 % des 18-30 ans vivant dans des agglomérations de 2 000 à 19 999 habitants.

Une stabilité résidentielle nettement moindre chez les jeunes, notamment les étudiants

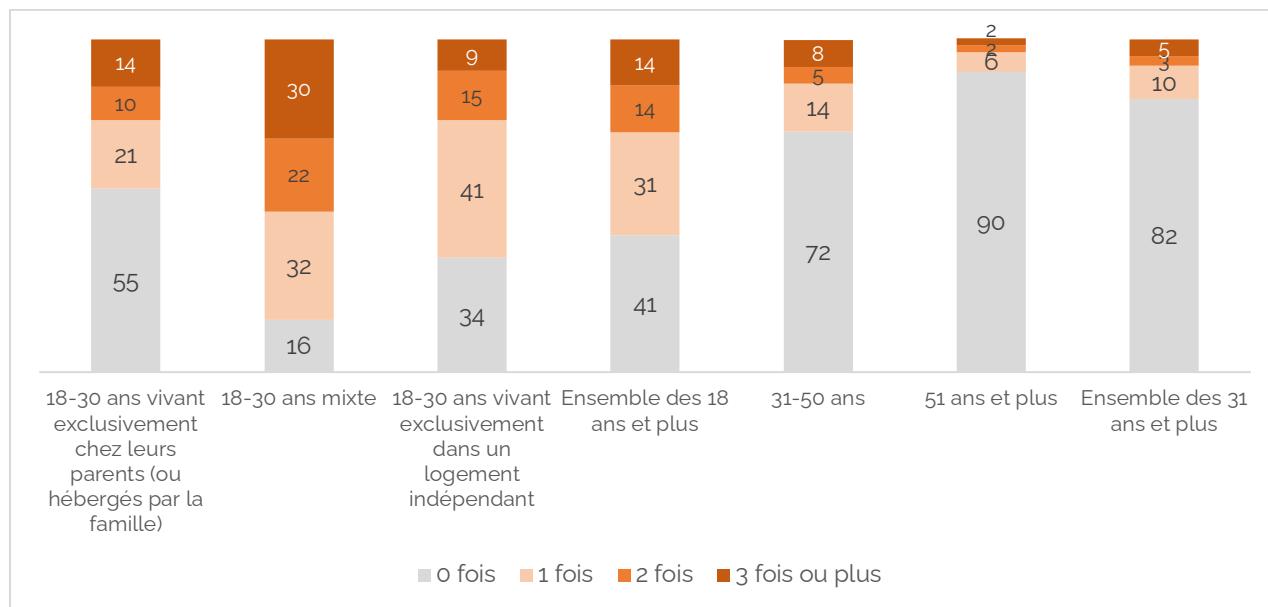
La jeunesse est une période de transition marquée par une succession d'événements pouvant entraîner un changement de logement : décohabitation parentale, poursuite des études, entrée dans la vie professionnelle, évolution de la situation conjugale, recherche d'un logement plus adapté, etc. Autant de circonstances qui favorisent la mobilité résidentielle, qui peut elle-même refléter une forme d'instabilité économique ou résidentielle.

RÉSULTATS DU BAROMÈTRE DJEPVA SUR LA JEUNESSE

Les données du baromètre confirment la plus grande mobilité des jeunes par rapport à leurs ainés : entre mars 2023 et mars 2025, **59 % des 18-30 ans déclarent avoir déménagé au moins une fois**, contre 18 % des personnes de 31 ans et plus. Pour 28 % des jeunes, cette mobilité est répétée, avec au moins deux déménagements sur la période.

GRAPHIQUE 14. NOMBRE DE DÉMÉNAGEMENTS AU COURS DES DEUX DERNIÈRES ANNÉES SELON L'ÂGE ET LE STATUT RÉSIDENTIEL (EN %)

Depuis mars 2023 jusqu'à aujourd'hui, combien de fois avez-vous déménagé ?



Source : INJEP-CRÉDOC, Baromètre DJEPVA sur la jeunesse, 2025. Champ : Ensemble des personnes âgées de 18 ans et plus.

Note de lecture : Début 2025, 55 % des jeunes de 18-30 ans vivant exclusivement chez leurs parents (ou hébergés par la famille) n'ont pas déménagé au cours des deux dernières années, 21 % ont déménagé une fois, 10 % deux fois et 14 % trois fois ou plus.

Parmi les jeunes disposant de leur propre logement, **les étudiants ou élèves sans activité professionnelle** sont les plus mobiles : 79 % d'entre eux déclarent avoir déménagé au cours des deux dernières années, dont un tiers (33 %) à plusieurs reprises. La mobilité est un peu moins élevée chez les jeunes en emploi²⁷, avec 70 % de déménagements sur la même période.

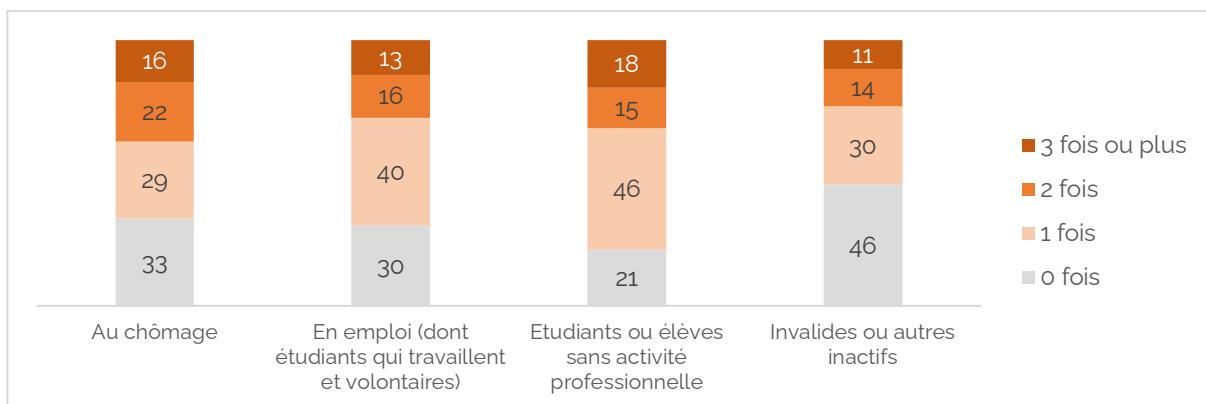
La situation est plus contrastée pour les jeunes au chômage : si une proportion comparable à celle des jeunes en emploi est restée dans le même logement depuis deux ans (67 %), elles et ils sont plus nombreux en proportion à avoir connu des déménagements répétés. Ainsi, 38 % d'entre eux ont déménagé au moins deux fois, contre 29 % des jeunes en emploi et 33 % des étudiants ou élèves sans activité professionnelle.

De manière liée, **la stabilité résidentielle est très dépendante de l'âge** : 37 % des 25-30 ans disposant de leur propre logement n'ont pas déménagé depuis deux ans, contre seulement 21 % des 18-24 ans. De même, les déménagements multiples sont plus fréquents chez les plus jeunes (18-24 ans), dont 35 % ont déménagé deux fois ou plus, contre 27 % des 25-30 ans.

²⁷ Y compris les étudiants ou élèves qui travaillent et les volontaires.

GRAPHIQUE 15. NOMBRE DE DÉMÉNAGEMENTS AU COURS DES DEUX DERNIÈRES ANNÉES SELON LA SITUATION D'ACTIVITÉ (EN %)

Depuis mars 2023 jusqu'à aujourd'hui, combien de fois avez-vous déménagé ?



Source : INJEP-CRÉDOC, Baromètre DJEPVA sur la jeunesse, 2025.

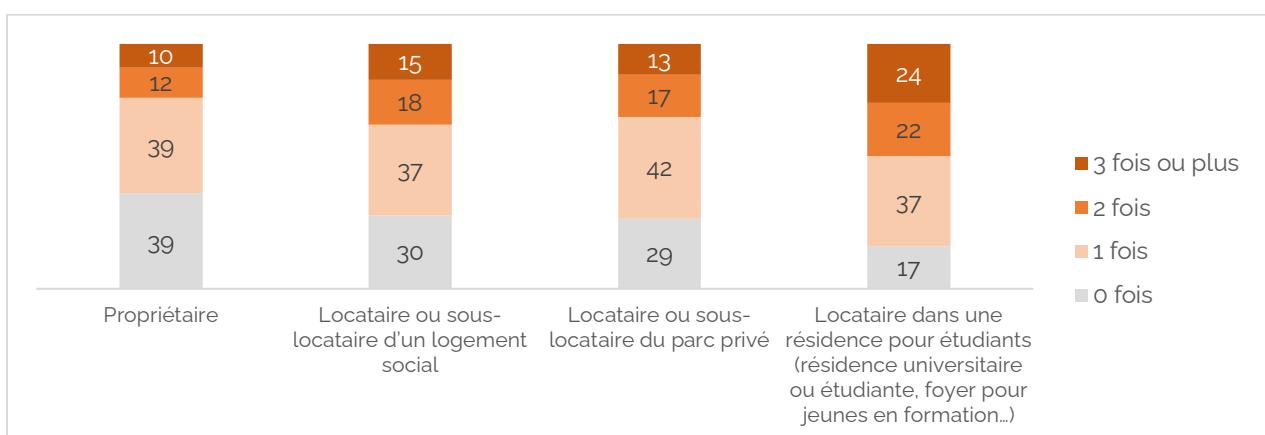
Champ : Jeunes âgés de 18 à 30 ans occupant un logement indépendant (y compris ceux qui vivent en partie chez leurs parents et en partie dans leur propre logement). Effectif total non pondéré : 2164.

Note de lecture : Début 2025, 33 % des jeunes de 18-30 ans au chômage et disposant de leur propre logement n'ont pas déménagé au cours des deux dernières années, 29 % ont déménagé une fois, 22 % deux fois et 16 % trois fois ou plus.

La stabilité résidentielle varie enfin **selon le statut d'occupation du logement**. Les jeunes vivant en résidence étudiante sont particulièrement mobiles : 83 % ont déménagé au cours des deux dernières années, dont 46 % à plusieurs reprises. À l'inverse, la propriété constitue un facteur de stabilité : 39 % des jeunes propriétaires n'ont pas déménagé sur la période, et autant déclarent un seul déménagement. Les parcours résidentiels des jeunes locataires se situent dans une position intermédiaire, avec des niveaux de mobilité comparables, qu'elles et ils résident dans le parc social ou dans le parc privé (respectivement 70 % et 71 % ont déménagé au moins une fois).

GRAPHIQUE 16. NOMBRE DE DÉMÉNAGEMENTS AU COURS DES DEUX DERNIÈRES ANNÉES SELON LE STATUT D'OCCUPATION DU LOGEMENT (EN %)

Depuis mars 2023 jusqu'à aujourd'hui, combien de fois avez-vous déménagé ?



Source : INJEP-CRÉDOC, Baromètre DJEPVA sur la jeunesse, 2025.

Champ : Jeunes âgés de 18 à 30 ans occupant un logement indépendant (y compris ceux qui vivent en partie chez leurs parents et en partie dans leur propre logement). Effectif total non pondéré : 2164.

Note de lecture : Début 2025, 39 % des jeunes de 18-30 ans propriétaires de leur propre logement n'ont pas déménagé au cours des deux dernières années, 39 % ont déménagé une fois, 12 % deux fois et 10 % trois fois ou plus.

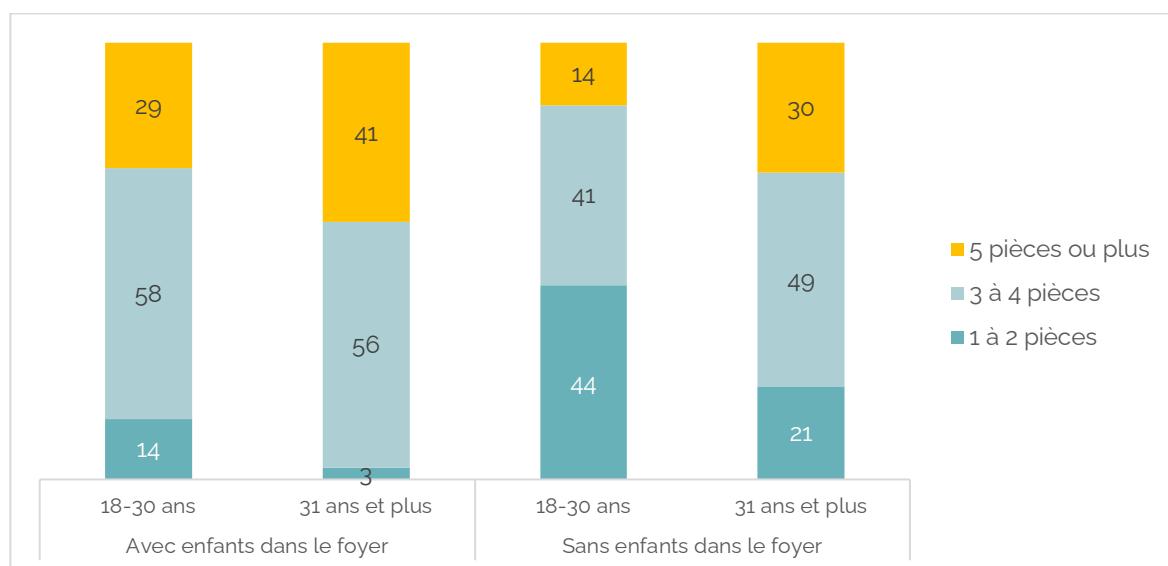
Les jeunes occupent plus souvent des logements exigus, inconfortables ou perçus comme tels

Des logements plus petits, y compris pour les jeunes ménages avec enfants

En moyenne, les 18-30 ans vivant exclusivement dans leur propre logement résident dans **des logements plus réduits** que leurs aînés : 32 % d'entre eux vivent dans des logements d'une à deux pièces, contre 11 % des 31-50 ans et 14 % des 51 ans et plus occupant un logement indépendant (hors personnes hébergées par leur famille). À l'inverse, seuls 20 % des jeunes vivant à temps plein dans un logement indépendant disposent de logements de plus de cinq pièces, contre 30 % des 31-50 ans et 36 % des 51 ans et plus disposant de leur propre logement. Les jeunes ménages avec enfants sont aussi concernés par la taille réduite de leurs logements, même s'ils moins nombreux en proportion à vivre dans des petits logements : 14 % des jeunes parents vivent avec leurs enfants dans des logements d'une à deux pièces, contre seulement 3 % des parents de 31 ans et plus.

GRAPHIQUE 17. NOMBRE DE PIÈCES DU LOGEMENT SELON LA SITUATION FAMILIALE (EN %)

Combien de pièces d'habitation compte votre logement actuel ?



Source : INJEP-CRÉDOC, Baromètre DJEPVA sur la jeunesse, 2025.

Champ : Personnes âgées de 18 ans et plus vivant exclusivement dans un logement indépendant. Effectif total non pondéré : 1712 (18-30 ans) et 927 (31 ans et plus).

Note de lecture : Début 2025, 14 % des jeunes de 18-30 ans vivant avec leurs enfants occupent un logement d'une à deux pièces. C'est le cas de 3 % des ménages de 31 ans et plus vivant avec leurs enfants.

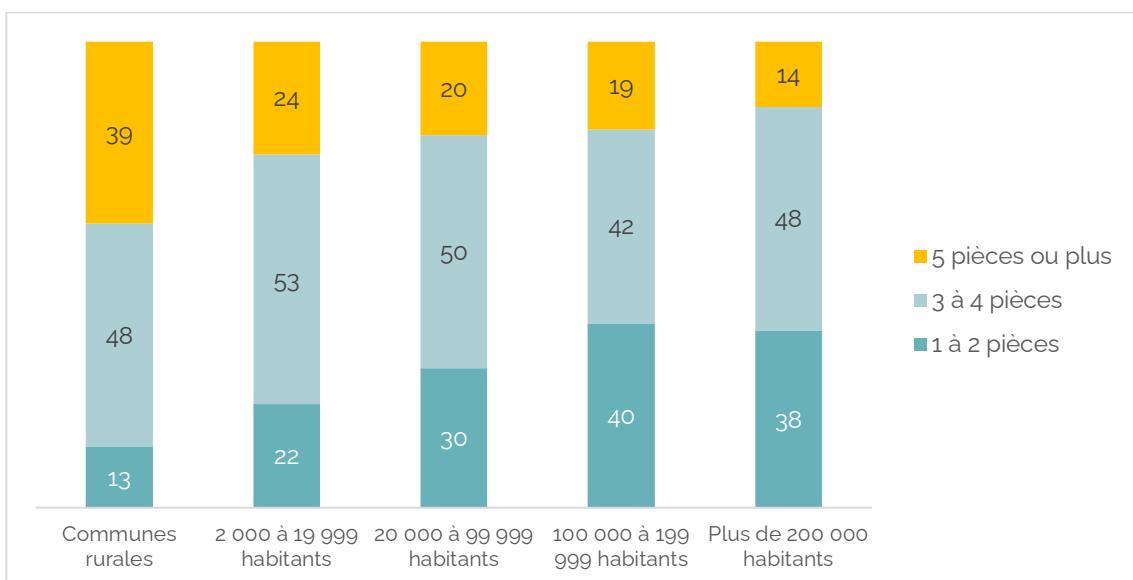
Parmi les jeunes vivant exclusivement dans un logement indépendant, les **étudiants ou élèves sans activité professionnelle** sont particulièrement nombreux en proportion à occuper de **petits logements** : 52 % d'entre eux vivent dans un logement d'une à deux pièces (dont 30 % dans une seule pièce, et 23 % dans deux pièces). En revanche, **la situation vis-à-vis de l'emploi semble avoir un effet limité** sur la taille du logement : 31 % des jeunes chômeurs résident dans un logement d'une à deux pièces, contre

29 % des jeunes actifs occupés²⁸. Les différences entre catégories socioprofessionnelles parmi les jeunes en emploi sont également peu marquées. Les cadres sont légèrement moins nombreux à occuper de petits logements (28 % vivent dans une ou deux pièces), devant les ouvriers (30 %), les employés (32 %) ou les professions intermédiaires (33 %).

Enfin, de manière générale, **la part de jeunes occupant des petits logements augmente avec la taille de l'agglomération**. Les jeunes ruraux occupent effectivement des logements plus spacieux que les jeunes urbains : seuls 13 % d'entre eux vivent dans un logement d'une à deux pièces, contre 22 % dans les agglomérations de 2 000 à 19 999 habitants, 30 % dans celles de 20 000 à 99 999 habitants, 40 % dans celles de 100 000 à 199 999 habitants, et 38 % dans celles de plus de 200 000 habitants. Cette corrélation s'explique à la fois par la structure du parc de logements – davantage de maisons individuelles et de grandes surfaces dans les zones peu denses – et par un niveau de prix plus accessible, facilitant l'accès à des logements plus vastes en dehors des grands centres urbains.

GRAPHIQUE 18. NOMBRE DE PIÈCES DU LOGEMENT INDÉPENDANT SELON LA TAILLE DE L'AGGLOMÉRATION DE RÉSIDENCE (EN %)

Combien de pièces d'habitation compte votre logement actuel ?



Source : INJEP-CRÉDOC, Baromètre DJEPVA sur la jeunesse, 2025. Champ : Jeunes âgés de 18 à 30 ans vivant exclusivement dans un logement indépendant. Effectif total non pondéré : 1712.

Note de lecture : Début 2025, 13 % des jeunes de 18-30 ans vivant dans une commune rurale occupent un logement d'une à deux pièces. C'est le cas de 22 % des 18-30 ans vivant dans une agglomération de 2 000 à 19 999 habitants.

²⁸ Y compris les étudiants ou élèves qui travaillent et les volontaires.

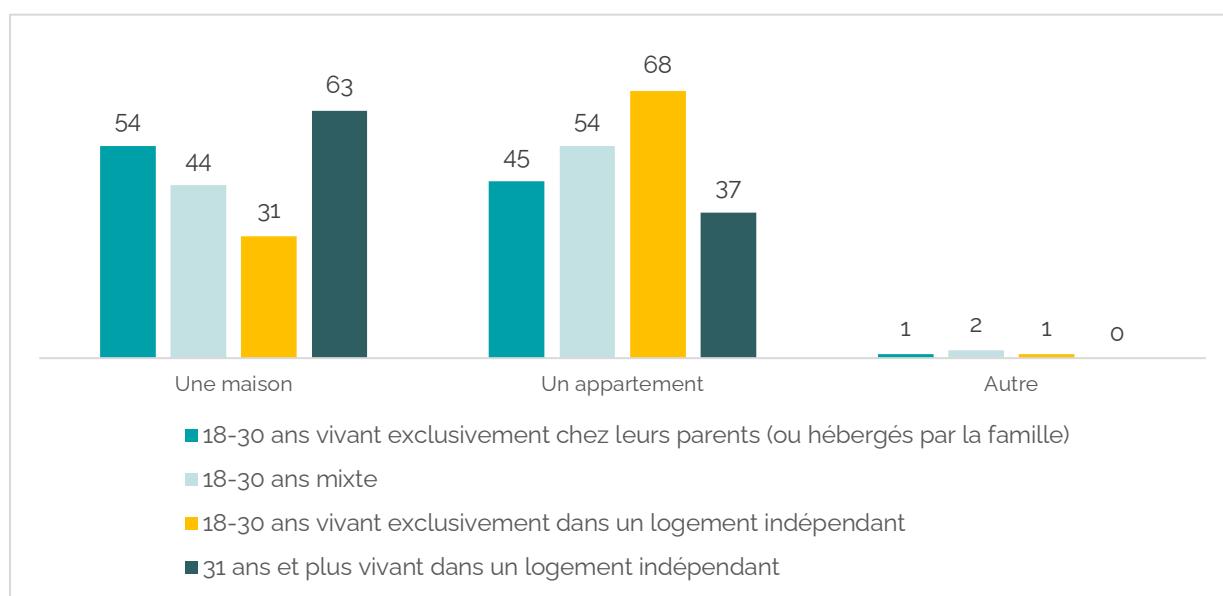
Le logement collectif, une forme d'habitat plus courante chez les jeunes

La vie en logement collectif – c'est-à-dire en appartement – est plus répandue chez les jeunes que chez leurs aînés. Plus de la moitié de l'ensemble de 18-30 ans (56 %) vivent dans un appartement, contre 37 % des 30 ans et plus occupant un logement indépendant. La décohabitation joue un rôle clé dans le basculement vers le logement collectif. En effet, parmi les jeunes qui vivent exclusivement chez leurs parents (ou hébergés par la famille), 54 % résident dans une maison, alors que **chez les jeunes vivant exclusivement dans leur propre logement, 68 % d'entre eux habitent en appartement.**

Parmi les jeunes vivant exclusivement dans un logement indépendant, les **18-24 ans** résident moins fréquemment dans une maison que les **25-30 ans** (respectivement 24 % et 35 %). Après 30 ans, le logement individuel devient nettement majoritaire : 63 % des plus de 30 ans (non hébergés par leur famille) habitent une maison.

GRAPHIQUE 19. TYPE DE LOGEMENT SELON STATUT RÉSIDENTIEL ET L'ÂGE (EN %)

Actuellement, vous vivez dans...



Source : INJEP-CRÉDOC, Baromètre DJEPVA sur la jeunesse, 2025.

Champ : Jeunes âgés de 18 ans à 30 ans et personnes âgées de 31 ans et plus occupant un logement indépendant.

Note de lecture : Début 2025, 31 % des jeunes de 18-30 ans vivant exclusivement dans un logement indépendant habitent une maison. C'est le cas de 54 % des 18-30 ans vivant exclusivement chez leurs parents (ou hébergés par la famille).

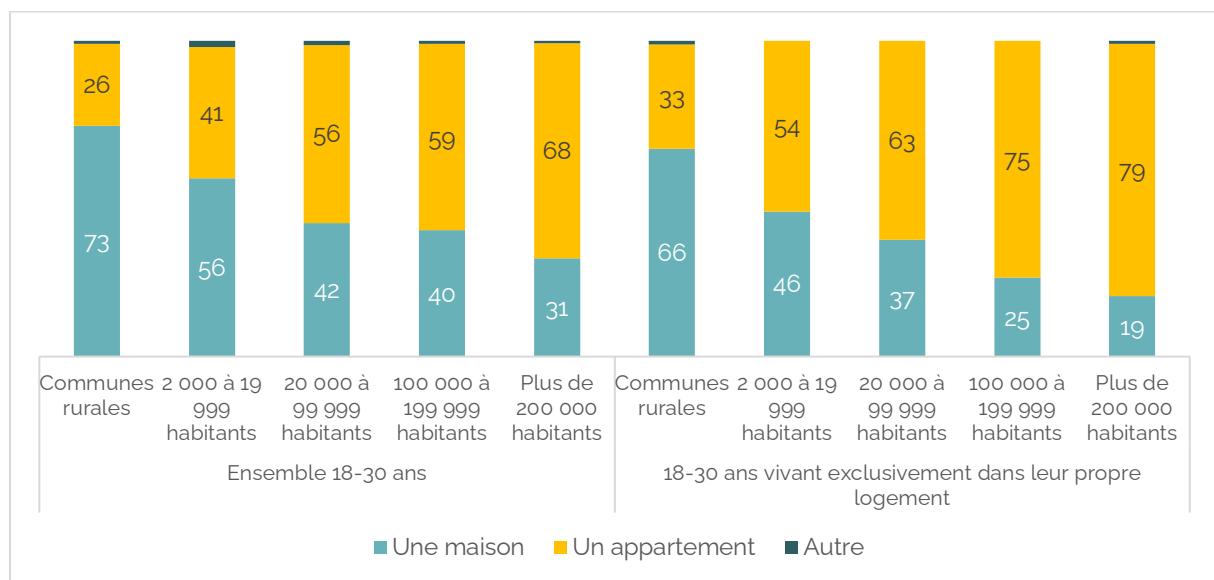
Le lieu de résidence exerce, sans surprise, une influence sur le type de logement : **dans les communes rurales, 73 % des 18-30 ans vivent dans une maison, contre seulement 31 % dans les agglomérations de plus de 200 000 habitants.** Ces écarts persistent chez les jeunes ayant quitté le domicile parental : 66 % des jeunes ruraux vivant exclusivement dans leur propre logement habitent un logement individuel, contre seulement 19 % dans les très grandes agglomérations (200 000 habitants et plus).

La **situation familiale** influe également sur le type d'habitat occupé. Parmi les jeunes vivant exclusivement dans un logement indépendant, **près de la moitié des couples avec enfants (45 %) résident dans une maison.** Cette proportion descend à 26 % chez les couples sans enfants et à 30 %

dans les familles monoparentales. Le logement individuel est encore moins répandu chez les jeunes vivant seuls ou en colocation et sans enfants : 17 % d'entre eux habitent ce type de logement.

GRAPHIQUE 20. TYPE DE LOGEMENT SELON LA TAILLE DE L'AGGLOMÉRATION DE RÉSIDENCE (EN %)

Actuellement, vous vivez dans...



Source : INJEP-CRÉDOC, Baromètre DJEPVA sur la jeunesse, 2025. Champ : Jeunes âgés de 18 à 30 ans.

Note de lecture : Début 2025, 73 % des jeunes de 18-30 ans vivant dans une commune rurale habitent une maison. Parmi les jeunes qui vivent exclusivement dans un logement indépendant, 66 % de ceux vivant dans une commune rurale habitent une maison.

Les jeunes déclarent plus souvent des conditions de logement dégradées

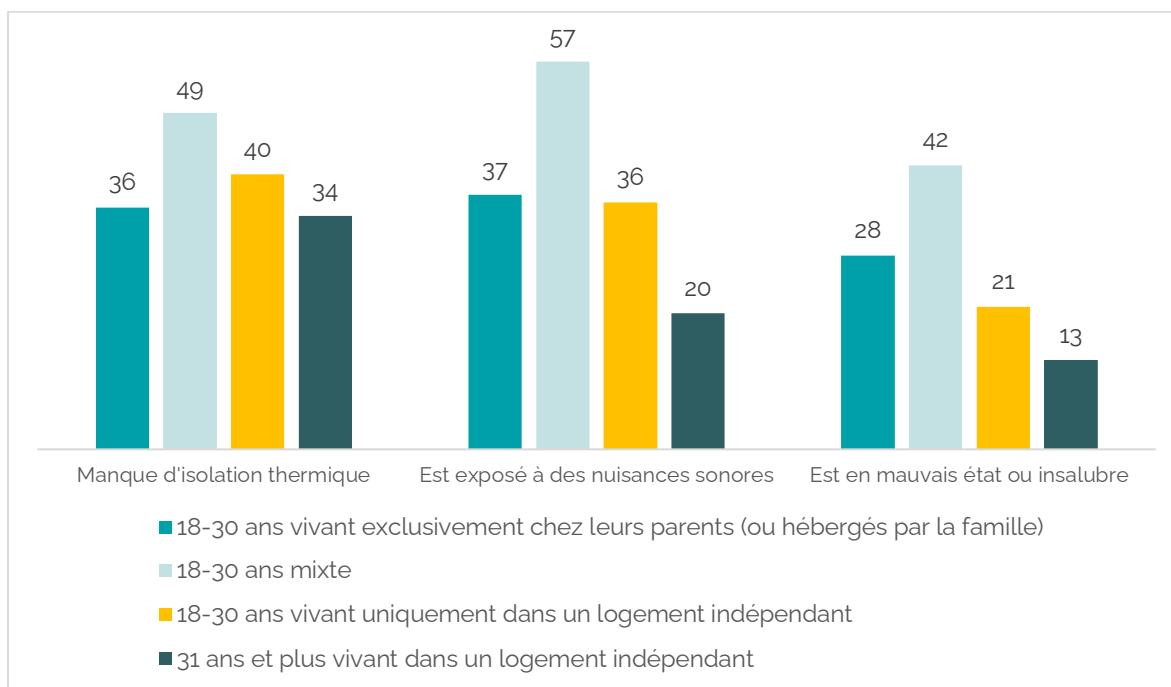
Les 18-30 ans **déclarent plus fréquemment que leurs aînés vivre dans des logements dégradés ou exposés à des nuisances**. Quelle que soit la nature des défauts évoqués, elles et ils s'estiment globalement plus touchés que les 31 ans et plus. En moyenne, 39 % des 18-30 ans rapportent un défaut d'isolation thermique dans leur logement (murs mal isolés, fenêtres laissant passer l'air froid, chaleur excessive en été...), contre 34 % des personnes plus âgées. Les nuisances sonores (bruits du voisinage, circulation routière, ventilations, commerces...) concernent également davantage les jeunes (39 %) que leurs aînés (20 %). De même, plus d'un quart des jeunes (27 %) considèrent que leur logement actuel est en mauvais état ou insalubre (présence d'humidité ou de moisissures, installations défectueuses, infiltrations d'eau...), soit plus du double de la proportion observée chez leurs aînés (13 %).

Les jeunes alternant entre le domicile parental et un logement indépendant portent un regard particulièrement sévère sur ce dernier : 57 % d'entre eux sont exposés à des nuisances sonores, 49 % relataient un défaut d'isolation thermique et 42 % un état dégradé ou une insalubrité. De manière plus surprenante, la perception des jeunes cohabitant avec leur famille (parents ou autres membres de leur famille) et celle des 31 ans et plus occupant un logement indépendant divergent, les jeunes se montrant plus critiques : 28 % mentionnent l'insalubrité, contre 13 % des 31 ans et plus, et elles et ils se montrent également plus sensibles aux nuisances sonores (37 %, contre 20 %). Cet écart de perception entre générations pourrait s'expliquer en partie par **une définition plus extensive** des nuisances et défauts :

les jeunes qui cohabitent avec leur famille peuvent y inclure le bruit lié à la vie du foyer, au-delà des nuisances extérieures habituellement évoquées, ou certains défauts d'entretien ou de confort du logement (peintures dégradées, équipements vétustes...).

GRAPHIQUE 21. QUALITÉ DU LOGEMENT SELON L'ÂGE ET LE STATUT RÉSIDENTIEL (EN %)

Concernant vos conditions de vie actuelles, dans votre logement indépendant, diriez-vous que votre logement...



Source : INJEP-CRÉDOC, Baromètre DJEPVA sur la jeunesse, 2025.

Champ : Jeunes âgés de 18 à 30 ans et personnes âgées de 31 ans et plus occupant un logement indépendant.

Note de lecture : Début 2025, 36 % des jeunes de 18-30 ans vivant exclusivement dans un logement indépendant estiment que leur logement manque d'isolation thermique. C'est le cas de 49 % des 18-30 ans alternant entre leur propre logement et celui de leurs parents (« mixte »).

Dans le détail, **la citation des défauts de confort et nuisances étudiées diminue avec l'âge** du répondant, particulièrement après 50 ans pour les problèmes d'isolation thermique ou d'insalubrité, voire après 30 ans pour les nuisances sonores. Les plus de 50 ans occupant un logement indépendant se sentent effectivement les mieux lotis : 38 % d'entre eux déclarent au moins un défaut ou une nuisance²⁹ dans leur logement actuel alors que cette situation concerne une majorité des 18-30 ans (65 % des 18-24 ans et 60 % des 25-30 ans) et des 31-50 ans vivant dans leur propre logement (52 %).

Cette diminution des défauts et des nuisances déclarés avec l'âge s'explique par des facteurs **à la fois matériels et subjectifs**. En moyenne, les plus âgés ont un niveau de vie plus élevé que les moins de 30 ans³⁰, ce qui leur permet d'avoir accès à des logements de meilleure qualité en raison d'un budget moins contraint. Les plus âgés sont également plus souvent propriétaires de leur logement (64 % des

²⁹ Logement qui manque d'isolation thermique, en mauvais état ou insalubre et/ou exposé à des nuisances sonores.

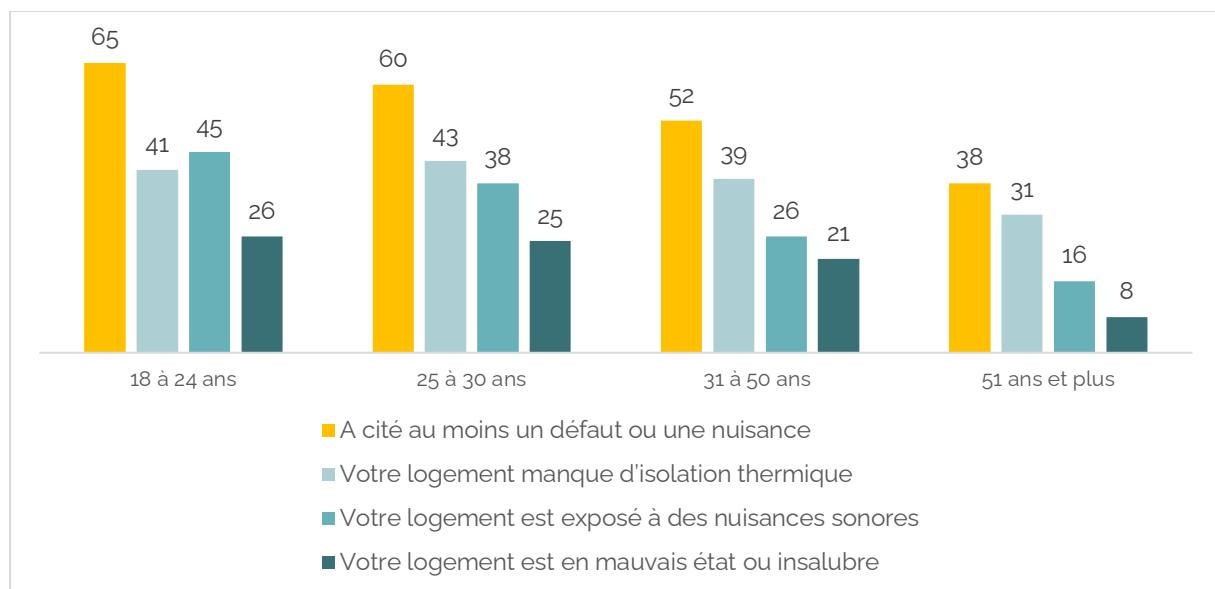
³⁰ Revenus et patrimoines des ménages, INSEE références, mai 2021 ([en ligne](#)).

ménages cinquantenaires, contre 45 % des trentenaires selon l'enquête Logement 2020³¹), ce qui peut leur permettre d'engager plus facilement des travaux d'amélioration, notamment en matière d'isolation thermique ou de salubrité. Résidant moins souvent dans les zones urbaines que les plus jeunes, elles et ils sont aussi moins susceptibles d'être exposés aux nuisances sonores³².

À ces éléments s'ajoute probablement une dimension plus subjective, liée aux trajectoires de vie et aux représentations résidentielles. Les mobilités résidentielles sont très fréquentes chez les jeunes (décohabitation, emploi, installation en couple, naissance des enfants...) et deviennent plus rares après 40 ans, où elles sont généralement motivées par des raisons familiales, de confort ou patrimoniales (s'agrandir, accéder à la propriété) puis elles diminuent encore après 50 ans³³. Cet ancrage progressif dans le logement pourrait s'accompagner d'une plus grande **tolérance à certains désagréments**. À l'inverse, les jeunes, fréquemment confrontés à des situations résidentielles plus instables ou transitoires, pourraient se montrer plus sensibles aux défauts matériels ou à l'inconfort de leur logement.

GRAPHIQUE 22. QUALITÉ DU LOGEMENT INDÉPENDANT SELON L'ÂGE (EN %)

Concernant vos conditions de logement actuelles, diriez-vous que...



Source : INJEP-CRÉDOC, Baromètre DJEPVA sur la jeunesse, 2025.

Champ : Personnes âgées de 18 ans et plus occupant un logement indépendant (y compris les 18-30 ans qui vivent en partie chez leurs parents et en partie dans leur propre logement). Effectif total non pondéré : 2164 (18-30 ans) et 927 (31 ans et plus).

Note de lecture : Début 2025, 65 % des jeunes de 18-24 ans disposant d'un logement indépendant déclarent vivre dans un logement qui comporte au moins un type de défaut ou nuisance. C'est le cas de 60 % des 25-30 ans.

Parmi les jeunes disposant d'un logement indépendant, **les locataires du parc social** sont de loin les plus concernés par le mauvais état ou l'insalubrité du logement, cité par 34 % d'entre eux, contre 25 % des locataires du parc privé, 20 % des propriétaires et des locataires en résidence étudiante. Le manque d'isolation thermique est constaté dans des proportions comparables par tous les jeunes locataires : 43 % dans les résidences étudiantes et 46 % dans le parc social comme dans le parc privé. Enfin, l'exposition

³¹ France, portrait social. INSEE références, novembre 2023 [[en ligne](#)].

³² Costemalle V., 2020, « Toujours plus d'habitants dans les unités urbaines », *INSEE Focus*, n° 210 [[en ligne](#)].

³³ Authier J.-Y. (dir.), Bidet J., Collet A., Gilbert P., Steinmetz H., 2010, « État des lieux sur les trajectoires résidentielles », PUCA, Ministère de l'environnement [[en ligne](#)].

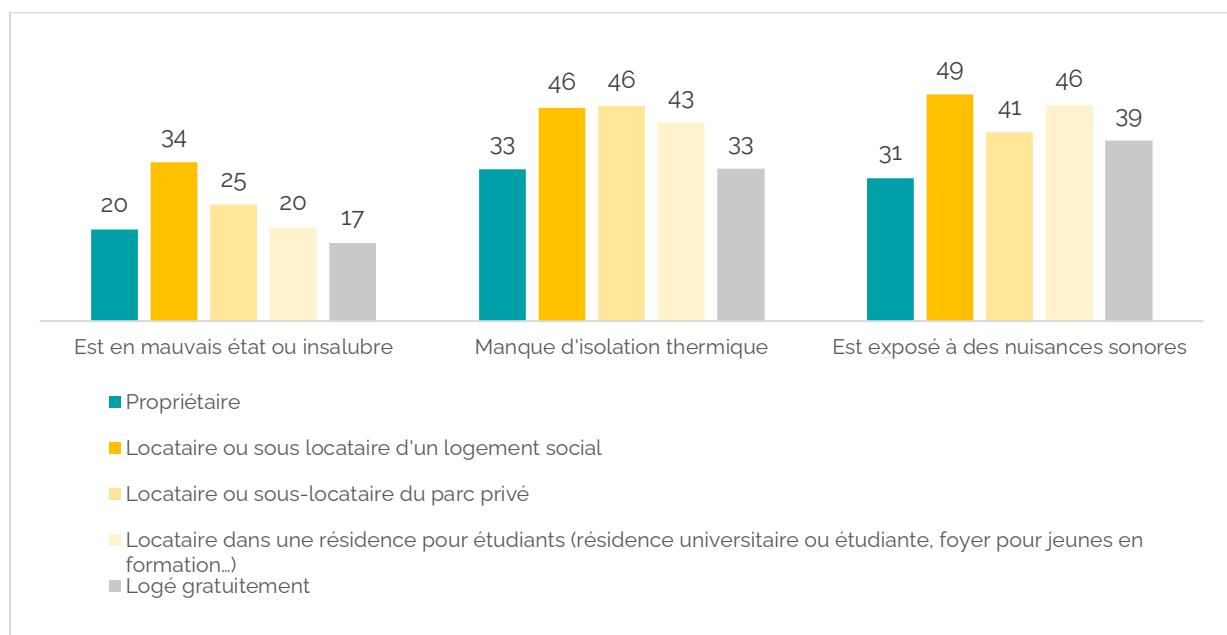
RÉSULTATS DU BAROMÈTRE DJEPVA SUR LA JEUNESSE

à des nuisances sonores est un peu plus fortement ressentie dans le parc social (par 49 % des locataires) et dans les résidences étudiantes (46 % des locataires) que dans le parc privé (41%). Les propriétaires apparaissent toutefois plus épargnés, 31 % d'entre eux déclarant être gênés par les nuisances sonores.

Il convient néanmoins de nuancer ces constats : selon l'enquête Logement 2020, la part de logements présentant au moins un défaut de confort grave est équivalente dans le parc privé et dans le parc social³⁴.

GRAPHIQUE 23. QUALITÉ DU LOGEMENT INDÉPENDANT SELON LE STATUT D'OCCUPATION DU LOGEMENT (EN %)

Concernant vos conditions de logement actuelles, diriez-vous que votre logement...



Source : INJEP-CRÉDOC, Baromètre DJEPVA sur la jeunesse, 2025.

Champ : Jeunes âgés de 18 à 30 ans occupant un logement indépendant (y compris ceux qui vivent en partie chez leurs parents et en partie dans leur propre logement). Effectif total non pondéré : 2164.

Note de lecture : Début 2025, 20 % des jeunes de 18-30 ans propriétaires d'un logement indépendant estiment que leur logement manque d'isolation thermique. C'est le cas de 34 % des jeunes locataires du parc social.

Enfin, le **lieu de résidence a peu d'effet sur la qualité perçue du logement**, à l'exception des nuisances sonores, moins souvent rapportées par les jeunes en milieu rural. Parmi les 18-30 ans disposant d'un logement indépendant, 34 % de ceux vivant dans une commune rurale déclarent être exposés à des nuisances sonores, contre 40 % à 44 % dans les différentes catégories d'agglomération³⁵. Les autres indicateurs varient peu selon la taille de l'agglomération : la proportion de jeunes vivant dans un logement en mauvais état ou insalubre se situe entre 23 % et 27 %, et celle des jeunes confrontés à un manque d'isolation thermique entre 39 % et 45 %. Au total, la part de jeunes déclarant au moins un défaut ou une nuisance dans leur logement actuel reste relativement stable, allant de 58 % dans les communes rurales à 64 % dans les très grandes agglomérations (200 000 habitants et plus), avec des niveaux intermédiaires compris entre 60 % et 61 %.

³⁴ Les conditions de logement des ménages résidant en France en 2020, Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, décembre 2022 [[en ligne](#)].

³⁵ 2 000 à 19 999 habitants ; 20 000 à 99 000 habitants ; 100 000 à 199 000 habitants ; plus de 200 000 habitants.

Des trajectoires résidentielles contraintes et inégalitaires

Les dépenses de logement pèsent lourdement sur le budget des jeunes, comme des plus de 30 ans

Le logement pris dans sa globalité (loyer ou remboursement d'emprunt, charges, énergie, assurances, taxes foncières...) constitue le premier poste de dépenses des ménages en France. Son poids financier a augmenté au cours des vingt dernières années, avec un pic en 2020 où il représentait 30,2 % de la dépense finale des ménages³⁶. Le baromètre sur la jeunesse complète cette approche économique en apportant un éclairage sur le ressenti des ménages, grâce à une question portant sur la **perception du poids des dépenses de logement dans leur budget global**.

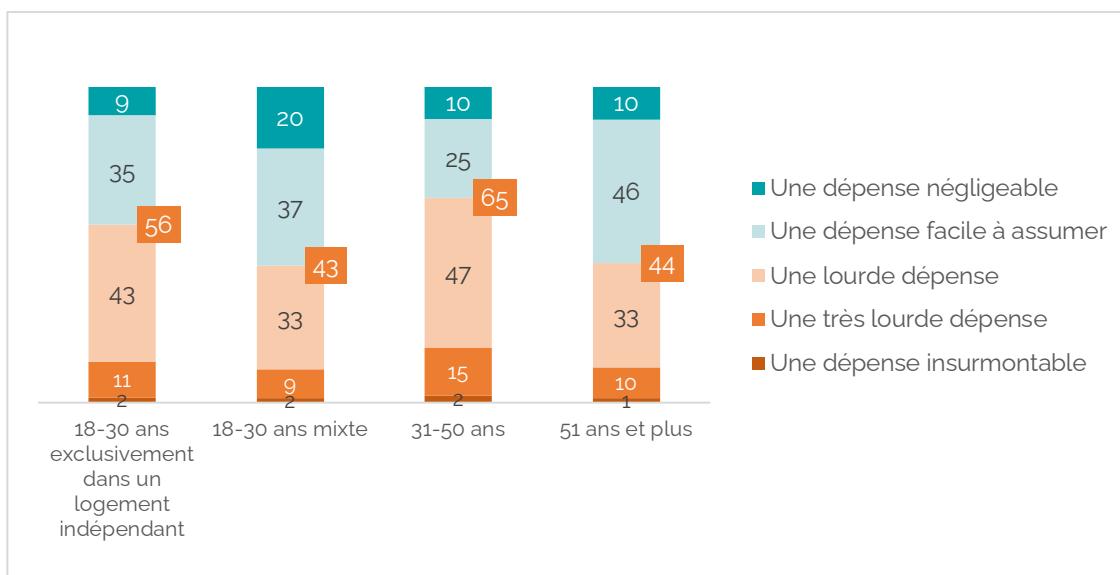
La perception du poids des dépenses de logement est globalement défavorable : **56 %** des jeunes âgés de 18 à 30 ans vivant exclusivement dans un logement indépendant les jugent **lourdes (43 %), très lourdes (11 %)**, voire **insurmontables (2 %)**. Ce sentiment s'accentue avec l'âge – près de deux tiers des 31-50 ans (65 %, hors hébergés par la famille) considèrent ces charges comme lourdes, très lourdes ou insurmontables –, avant de s'atténuer après 50 ans (44 %, hors hébergés par la famille).

Les jeunes partageant leur temps entre le domicile familial et un logement indépendant apparaissent un peu moins exposés à la pression financière liée au logement : **43 % d'entre eux estiment que ces dépenses pèsent fortement** sur leur budget. Cette différence s'explique sans doute par leur situation : 35 % de ces jeunes sont étudiants ou élèves, exerçant ou non une activité professionnelle (contre 15 % de ceux ayant entièrement décohabité), et elles et ils vivent moins fréquemment en couple (36 %, contre 61 %). Ce statut d'étudiant est probablement associé à une autonomie financière plus limitée, et à un soutien parental plus marqué, ce qui peut atténuer la perception de la charge perçue.

³⁶ France, portrait social - Dépenses de logement, INSEE Références, novembre 2024 [[en ligne](#)].

GRAPHIQUE 24. PERCEPTION DU POIDS DES DÉPENSES LIÉES AU LOGEMENT INDÉPENDANT SELON L'ÂGE (EN %)

Par rapport à votre budget, diriez-vous que les dépenses liées à votre logement (indépendant) actuel (loyer, remboursement de prêt, charges...) sont...



Source : INJEP-CRÉDOC, Baromètre DJEPVA sur la jeunesse, 2025.

Champ : Personnes âgées de 18 ans et plus occupant un logement indépendant (y compris les 18-30 ans qui vivent en partie chez leurs parents et en partie dans leur propre logement). Effectif total non pondéré : 2144 (18-30 ans) et 927 (31 ans et plus).

Note de lecture : Début 2025, 11 % des jeunes de 18-30 ans vivant exclusivement dans leur propre logement estiment que les dépenses liées au logement représentent « une très lourde dépense ». Au total, 56 % des 18-30 ans vivant exclusivement dans leur propre logement jugent les dépenses de logement lourdes, très lourdes ou insurmontables. C'est le cas de 43 % des 18-30 ans alternant entre leur propre logement et celui de leurs parents (« mixte »).

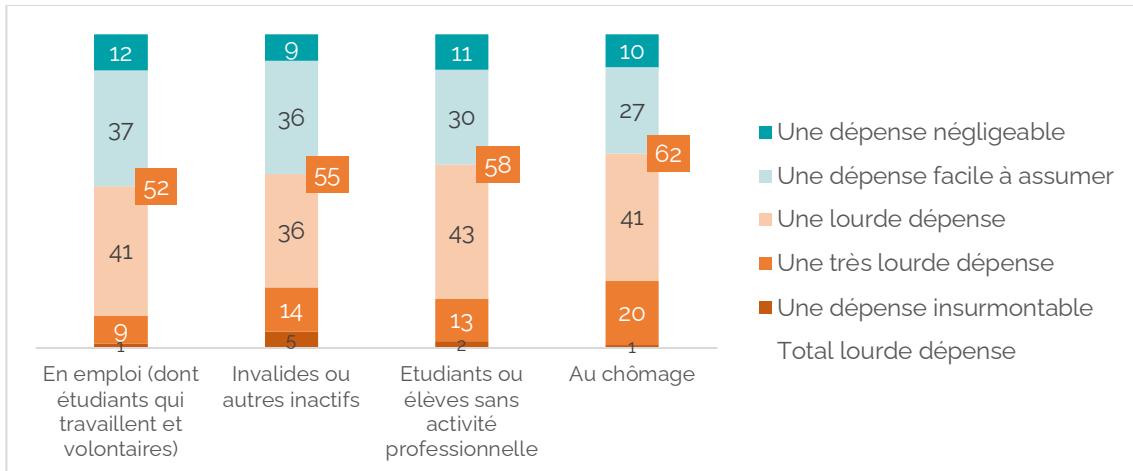
Des perceptions différencierées selon la situation d'activité, le statut d'occupation du logement et le sentiment de satisfaction globale

Le poids des dépenses de logement est important pour tous les jeunes âgés de 18 à 30 ans occupant un logement indépendant. Toutefois, cette charge financière pèse encore davantage sur certains jeunes, notamment les jeunes **au chômage** (62 % d'entre eux rapportent des dépenses lourdes, très lourdes ou insurmontables) et **les étudiants ou élèves sans activité professionnelle** (58 %). *A contrario*, les jeunes en emploi³⁷ semblent mieux faire face à ces dépenses (52 %).

³⁷ Y compris les étudiants ou élèves qui travaillent et les volontaires.

GRAPHIQUE 25. PERCEPTION DU POIDS DES DÉPENSES LIÉES AU LOGEMENT INDÉPENDANT SELON LA SITUATION D'ACTIVITÉ (EN %)

Par rapport à votre budget, diriez-vous que les dépenses liées à votre logement (indépendant) actuel (loyer, remboursement de prêt, charges...) sont...



Source : INJEP-CRÉDOC, Baromètre DJEPVA sur la jeunesse, 2025.

Champ : Jeunes âgés de 18 à 30 ans occupant un logement indépendant (y compris ceux qui vivent en partie chez leurs parents et en partie dans leur propre logement). Effectif total non pondéré : 2164.

Note de lecture : Début 2025, 41 % des jeunes de 18-30 ans en emploi estiment que les dépenses liées au logement constituent une lourde dépense par rapport à leur budget. Au total, 52 % des 18-30 ans en emploi jugent qu'il s'agit d'une dépense lourde, très lourde ou insurmontable. C'est le cas de 55 % des 18-30 ans invalides ou inactifs (ni en emploi ni en cours d'études et ne recherchant pas d'emploi).

La perception est également différente entre les jeunes **hommes** et les jeunes **femmes**, ces dernières ressentant plus lourdement les dépenses de logement (59 %) que les jeunes hommes (48 %). Plusieurs facteurs pourraient contribuer à ce différentiel. Tout d'abord, l'écart entre le niveau de revenu des hommes et celui des femmes explique probablement que l'effort soit plus important pour ces dernières – en 2023, le salaire moyen des femmes dans le secteur privé était inférieur de 22 % à celui des hommes³⁸. À cela s'ajoute l'accès plus précoce des jeunes femmes à l'autonomie résidentielle, c'est-à-dire à un âge où l'autonomie financière est moindre. Leur situation familiale contribue aussi à accentuer cet effort : les femmes sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes à vivre dans des foyers monoparentaux (7 % des jeunes femmes vivant exclusivement dans un logement indépendant, contre 3 % des jeunes hommes du même âge).

Les jeunes vivant en **milieu rural** (moins de 2 000 habitants) ou dans de **grandes agglomérations** (100 000 à 199 999 habitants) apparaissent **plus exposés** à la pression financière liée au logement que ceux installés dans des agglomérations de taille moyenne (2 000 à 99 000 habitants) ou de très grande taille (plus de 200 000 habitants). Ainsi, 59 % des jeunes habitant en zone rurale ou dans de grandes agglomérations considèrent que leurs dépenses de logement représentent une charge importante, contre 53 % de ceux résidant dans de très grandes agglomérations, 49 % dans les agglomérations de 2 000 à 19 999 habitants et 48 % dans celles de 20 000 à 99 999 habitants. Ces résultats peuvent paraître contre intuitifs, mais plusieurs hypothèses peuvent être avancées. Les jeunes en milieu rural ou résidant dans de grandes agglomérations subissent probablement une plus forte pression financière liée au logement, car

³⁸ Gerardin M., 2025, « Écart de salaire entre femmes et hommes en 2023. Entre 1995 et 2023, l'écart de revenu salarial a diminué d'un tiers », INSEE Focus, n° 349 [[en ligne](#)].

RÉSULTATS DU BAROMÈTRE DJEPVA SUR LA JEUNESSE

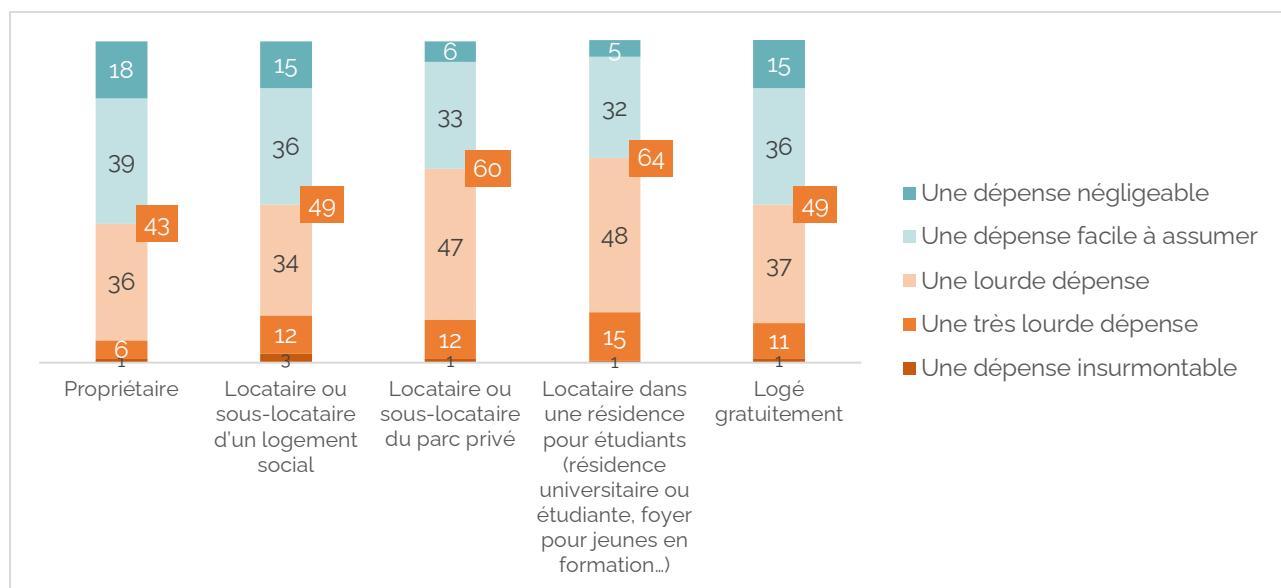
elles et ils font face à une offre locative limitée ou inadaptée à leurs besoins, et disposent généralement de faibles revenus, ou de revenus inférieurs au niveau requis par le marché locatif. À l'inverse, les villes moyennes et les très grandes métropoles offrent davantage de solutions de logement (logements sociaux, colocation...), réduisant sans doute la charge relative du loyer.

Enfin, le **statut d'occupation** joue aussi un rôle dans la perception du poids financier du logement. Les jeunes **propriétaires** semblent plus épargnés : 43 % d'entre eux estiment que leurs dépenses de logement constituent une charge importante (lourde, très lourde ou insurmontable). À l'inverse, cette proportion atteint 60 % chez les locataires du parc privé et 64 % chez ceux qui occupent un logement étudiant. Les locataires du parc social se situent dans une position intermédiaire (49 %).

Ces **écart s'accentuent après 30 ans** (hors personnes hébergées par la famille) : 43 % des propriétaires de 31 ans et plus estiment leur charge de logement importante, contre 60 % des locataires du parc social et 71 % des locataires du parc privé. Ces différences s'expliquent en partie par le coût propre de chaque type de logement, notamment les loyers plus élevés dans le secteur privé. Par ailleurs, les ménages accédant à la propriété disposent généralement de ressources économiques particulièrement solides, leur permettant de mieux absorber le poids des dépenses liées au logement. L'accès à la propriété peut aussi être perçu comme un investissement à long terme, rendant les dépenses afférentes plus acceptables que le versement d'un loyer.

GRAPHIQUE 26. PERCEPTION DU POIDS DES DÉPENSES LIÉES AU LOGEMENT INDÉPENDANT SELON LE STATUT D'OCCUPATION DU LOGEMENT (EN %)

Par rapport à votre budget, diriez-vous que les dépenses liées à votre logement (indépendant) actuel (loyer, remboursement de prêt, charges...) sont...



Source : INJEP-CRÉDOC, Baromètre DJEPVA sur la jeunesse, 2025.

Champ : Jeunes âgés de 18 à 30 ans occupant un logement indépendant (y compris ceux qui vivent en partie chez leurs parents et en partie dans leur propre logement). Effectif total non pondéré : 2164.

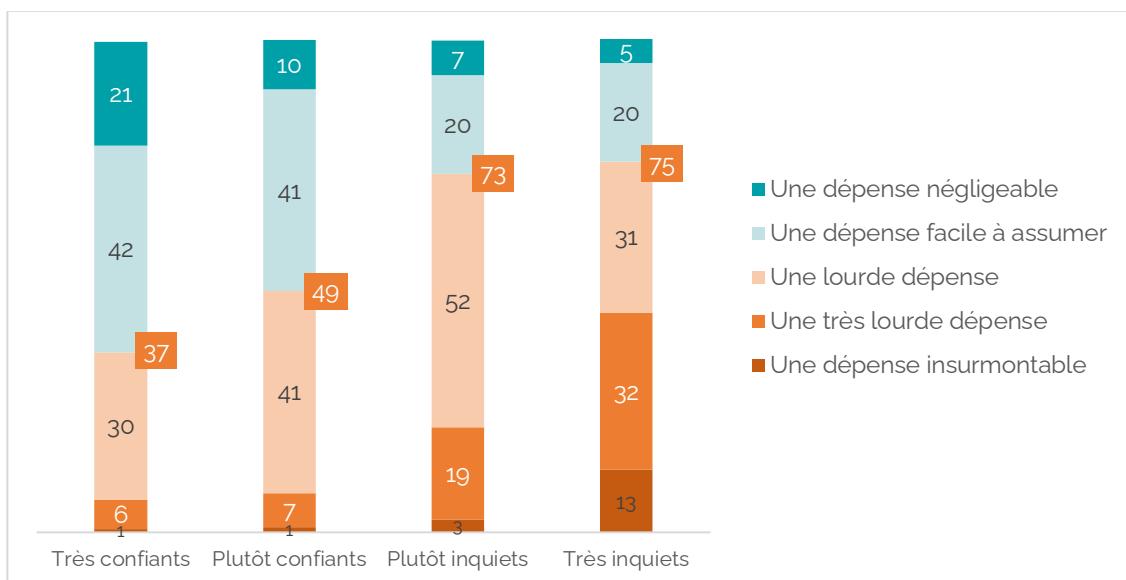
Note de lecture : Début 2025, 36 % des jeunes de 18-30 ans propriétaires de leur logement estiment que les dépenses liées au logement constituent une lourde dépense par rapport à leur budget. Au total, 43 % des 18-30 ans propriétaires de leur logement jugent qu'il s'agit d'une dépense lourde, très lourde ou insurmontable. C'est le cas de 49 % des 18-30 ans locataires ou sous-locataires d'un logement social.

Davantage que les caractéristiques sociodémographiques des jeunes, le regard porté sur leur vie actuelle ou leur façon d'envisager l'avenir sont corrélés avec le poids ressenti des dépenses de logement. Ainsi, les jeunes qui estiment que leur vie actuelle correspond « tout à fait » ou « plutôt » à leurs attentes sont 46 % à déclarer que leurs dépenses de logement représentent une charge importante dans leur budget, contre 74 % de ceux qui disent que leur vie ne correspond « plutôt pas » ou « pas du tout » à leurs attentes.

Un écart du même ordre sépare les jeunes qui se disent « plutôt » ou « très confiants » quant à leur avenir à l'horizon des trois prochaines années (46 % mentionnent des dépenses de logement importantes) de ceux qui se disent « plutôt » ou « très inquiets » pour leur avenir proche (73 %).

GRAPHIQUE 27. PERCEPTION DU POIDS DES DÉPENSES LIÉES AU LOGEMENT SELON LA CONFIANCE DANS L'AVENIR PROCHE (EN %)

Par rapport à votre budget, diriez-vous que les dépenses liées à votre logement (indépendant) actuel (loyer, remboursement de prêt, charges...) sont...



Source : INJEP-CRÉDOC, Baromètre DJEPVA sur la jeunesse, 2025.

Champ : Jeunes âgés de 18 à 30 ans occupant un logement indépendant (y compris ceux qui vivent en partie chez leurs parents et en partie dans leur propre logement). Effectif total non pondéré : 2164.

Note de lecture : Début 2025, 30 % des 18-30 ans « très confiants » pour les trois années à venir estiment que les dépenses liées au logement constituent une lourde dépense par rapport à leur budget. Au total, 37 % des 18-30 ans « très confiants » jugent qu'il s'agit d'une dépense lourde, très lourde ou insurmontable. C'est le cas de 49 % des 18-30 ans « plutôt confiants » pour les trois années à venir.

Avoir son propre logement, un facteur de restrictions financières accru

L'accès à un logement indépendant s'accompagne d'un ensemble de restrictions budgétaires. Les jeunes âgés de 18 à 30 ans occupant un logement indépendant (y compris ceux vivant en partie chez leurs parents et en partie dans leur propre logement), sont ainsi plus nombreux en proportion à déclarer se restreindre dans au moins un domaine de consommation, par rapport aux jeunes vivant au domicile parental (ou dans la famille) : 81 % des jeunes vivant exclusivement dans un logement indépendant et 92 % des jeunes alternant entre leur propre logement et celui de leurs parents déclarent des restrictions dans au moins un domaine, contre 76 % des jeunes vivant exclusivement chez leurs parents (ou hébergés par la famille). La situation ne semble pas s'améliorer nettement avec l'âge : 84 % des moins de 25 ans disposant d'un logement se restreignent, tout comme 82 % des 25-30 ans. La plus forte proportion de restrictions est observée chez les jeunes chômeurs (88 %, contre 82 % des jeunes en emploi et 77 % des étudiants ou élèves sans activité professionnelle). Aussi, les jeunes femmes sont plus touchées que les jeunes hommes : 86 % des décohabitantes se restreignent, contre 80 % des jeunes hommes décohabitants.

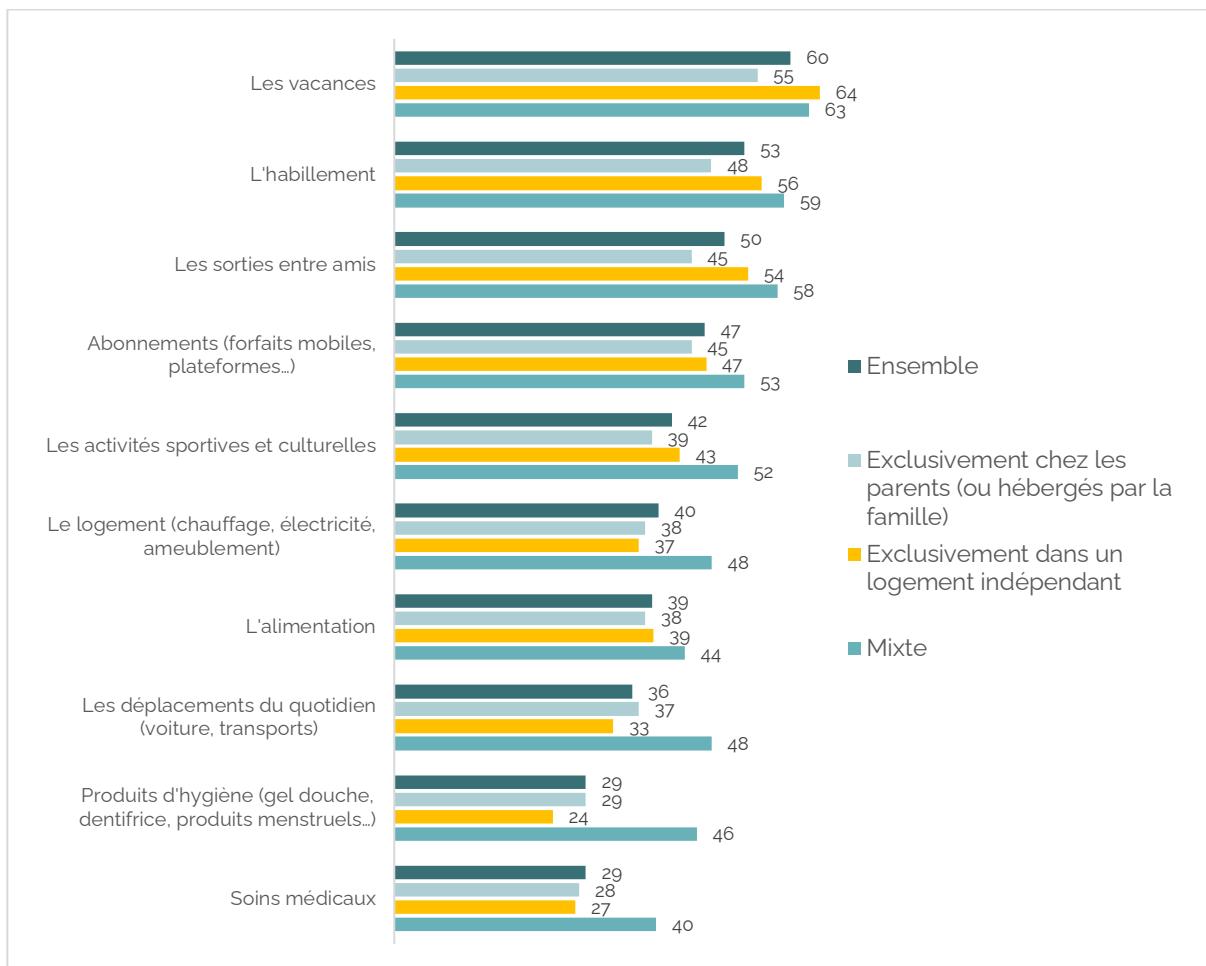
Les dépenses liées **aux loisirs, à la sociabilité et à l'habillement** sont les premières concernées. Les jeunes occupant exclusivement leur propre logement se restreignent significativement plus que ceux vivant exclusivement au domicile parental sur : les vacances (64 %, contre 55 % chez les cohabitants) ; l'habillement (56 %, contre 48 %) ; et les sorties entre amis (54 %, contre 45 %).

Des écarts, quoique moins marqués, apparaissent également concernant les dépenses liées aux **activités sportives et culturelles** (43 %, contre 39 %). Les écarts entre jeunes décohabitants et cohabitants disparaissent en revanche sur les dépenses liées à l'alimentation, aux abonnements numériques (téléphonie, plateforme de streaming, etc.), aux déplacements, aux produits d'hygiène ou aux soins de santé. Enfin, les jeunes décohabitants se restreignent moins que les jeunes vivant exclusivement chez leurs parents sur les déplacements (33 %, contre 37 %) et les produits d'hygiène (24 %, contre 29 %).

Les jeunes en situation de **cohabitation partielle** – c'est-à-dire partageant leur temps entre le domicile parental et un logement autonome – se distinguent par un **niveau de restriction particulièrement élevé**, excédant celui des jeunes totalement autonomes dans plusieurs domaines : les activités sportives et culturelles (52 %, contre 43 % chez les décohabitants exclusifs) ; le logement (chauffage, électricité, etc.) [48 %, contre 37 %] ; les déplacements du quotidien (voiture, transports) [48 %, contre 33 %] ; les soins médicaux (40 %, contre 27 %) ; les produits d'hygiène (46 %, contre 24 %). Ces différences peuvent s'expliquer par le **profil spécifique** de ces jeunes en situation de cohabitation partielle, plus souvent **étudiants ou élèves sans activité professionnelle** (22 %, contre 8 % chez les jeunes vivant exclusivement dans un logement indépendant) et donc davantage exposés à des situations de **précarité**³⁹.

³⁹ Caseau A.-C., 2025, « Précarité étudiante : des arbitrages au quotidien entre priorités et renoncements », INJEP Analyses et synthèses, n° 86 [[en ligne](#)]

GRAPHIQUE 28. RESTRICTIONS BUDGÉTAIRES SELON LE STATUT RÉSIDENTIEL (EN %)

De manière générale, êtes-vous obligé(e) de vous restreindre sur les postes suivants ?

Source : INJEP-CRÉDOC, Baromètre DJEPVA sur la jeunesse, 2025.

Champ : Ensemble des jeunes âgés de 18 à 30 ans.

Note de lecture : Début 2025, 60 % des jeunes de 18-30 ans déclarent être obligés de se restreindre sur les vacances. C'est le cas de 55 % des jeunes vivant exclusivement chez leurs parents, de 64 % des jeunes vivant exclusivement dans le propre logement et de 63 % des jeunes alternant entre un logement indépendant et celui de leurs parents (« mixte »).

Dans l'ensemble, la part des jeunes en logement indépendant déclarant se restreindre sur au moins un poste de dépense est comparable à celle **des 31-50 ans** disposant de leur propre logement : respectivement 82 % et 77 %. Cependant, elle est nettement inférieure **chez les plus de 50 ans** résidant dans un logement indépendant (65 %).

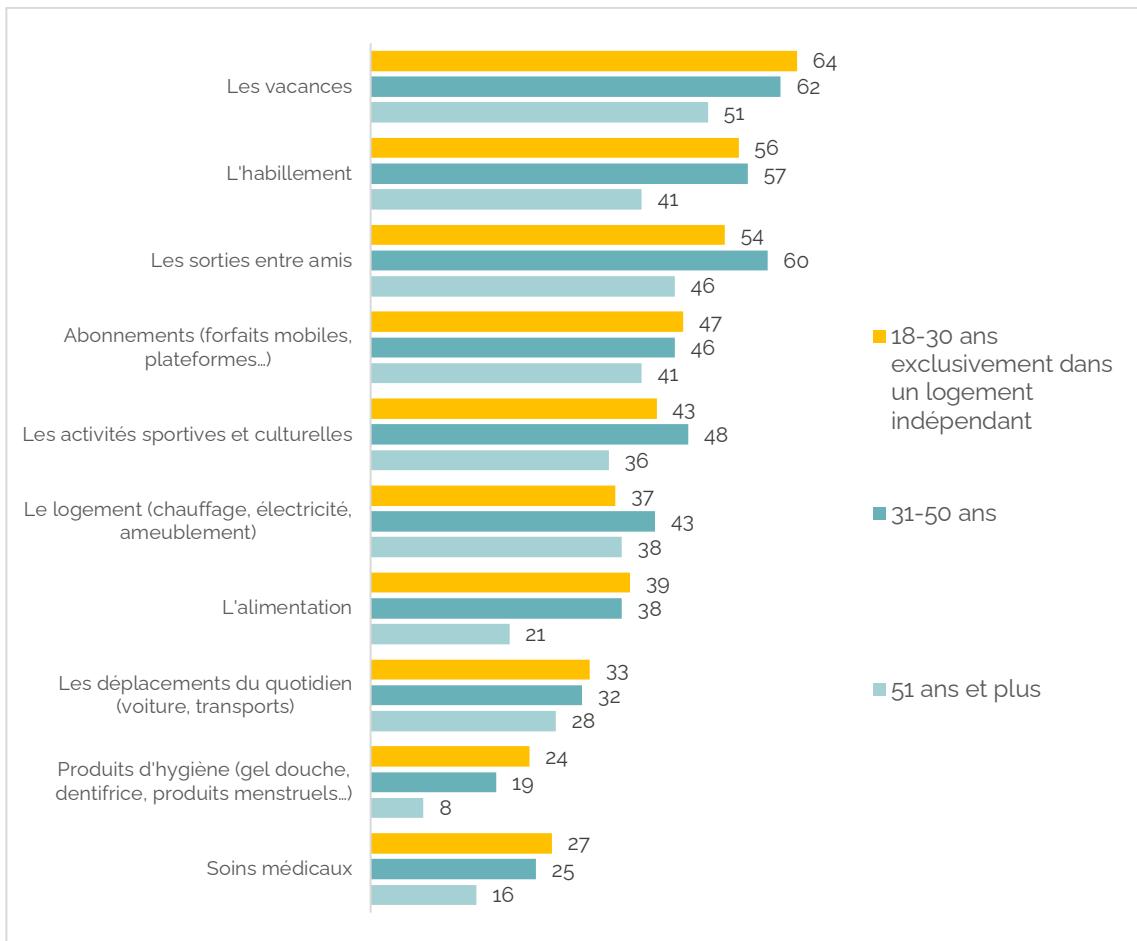
L'analyse détaillée des postes de restriction budgétaire met toutefois en exergue des différences : les 31-50 ans apparaissent plus contraints que les 18-30 ans, sur plusieurs postes, comme les sorties entre amis (60 %, contre 54 % des 18-30 ans décohabitanst exclusifs), les activités sportives et culturelles (48 %, contre 43 %) ou les dépenses liées au logement (43 %, contre 37 %). Ce niveau de restriction élevé parmi les 31-50 ans, alors même que leur situation professionnelle est en moyenne plus stable que celle des plus jeunes, s'explique vraisemblablement par une pression financière spécifique à cette période de la vie. Celle-ci est souvent marquée par l'accès à la propriété et la présence d'enfants à charge, avec à

RÉSULTATS DU BAROMÈTRE DJEPVA SUR LA JEUNESSE

la clé des engagements financiers accrus : remboursements de crédits, frais liés à la scolarité ou à la garde d'enfants, dépenses courantes plus élevées...

GRAPHIQUE 29. RESTRICTIONS BUDGÉTAIRES SELON L'ÂGE (EN %)

De manière générale, êtes-vous obligé(e) de vous restreindre sur les postes suivants ?



Source : INJEP-CRÉDOC, Baromètre DJEPVA sur la jeunesse, 2025.

Champ : Jeunes âgés de 18 à 30 ans vivant exclusivement dans leur propre logement, et personnes âgées de 31 ans et plus occupant un logement indépendant (hors hébergées par la famille). Effectif total non pondéré : 1617 (18-30 ans) et 927 (31 ans et plus).

Note de lecture : Début 2025, 64 % des jeunes de 18-30 ans vivant exclusivement dans le propre logement déclarent se restreindre sur les vacances. C'est le cas de 62 % des 31-50 ans et de 51 % des 51 ans et plus.

Des parcours vers l'autonomie marqués par les tensions sur le marché du logement

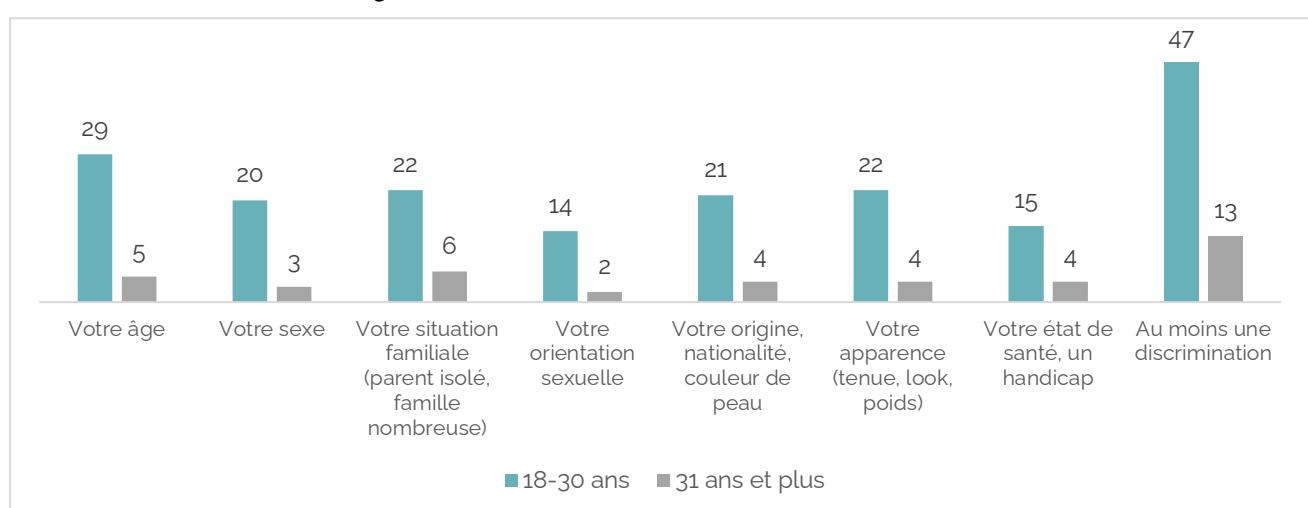
Un jeune sur deux a le sentiment d'avoir subi des traitements inégalitaires ou des discriminations au cours de sa recherche de logement

Dans un contexte de fortes tensions sur le marché du logement, où les candidatures pour un même logement se chiffrent en centaines dans certaines zones⁴⁰, les critères d'obtention des logements peuvent apparaître arbitraires, voire discriminants⁴¹. Ainsi, **près de la moitié** (47 %) des jeunes âgés de 18 à 30 ans disposant d'un logement (ou ayant déjà occupé un logement indépendant) **estiment avoir vécu des traitements inégalitaires ou des discriminations au cours de leur recherche de logement**, une proportion nettement supérieure à celle rapportée par les plus de 30 ans (13 %, hors personnes hébergées par la famille). L'âge est le principal critère de discrimination, 29 % des jeunes déclarant avoir été discriminés pour cette raison. Viennent ensuite l'apparence (tenue, look, poids), les origines, la nationalité ou la couleur de peau, la situation familiale ou encore le sexe, cités dans 20 à 22 % des cas.

Les **discriminations liées à l'âge sont plus souvent ressenties par les 18-24 ans** : 36 % déclarent en avoir été victimes, contre 22 % des 25-30 ans. De manière générale, les plus jeunes se disent davantage confrontés à des traitements inégalitaires ou à des discriminations : 54 % des 18-24 ans estiment avoir subi au moins une discrimination, contre 39 % des 25-30 ans. Au-delà de situations professionnelles et financières moins stables chez les plus jeunes, cette différence de perception pourrait également refléter une plus grande sensibilité à ces questions au sein des plus jeunes générations.

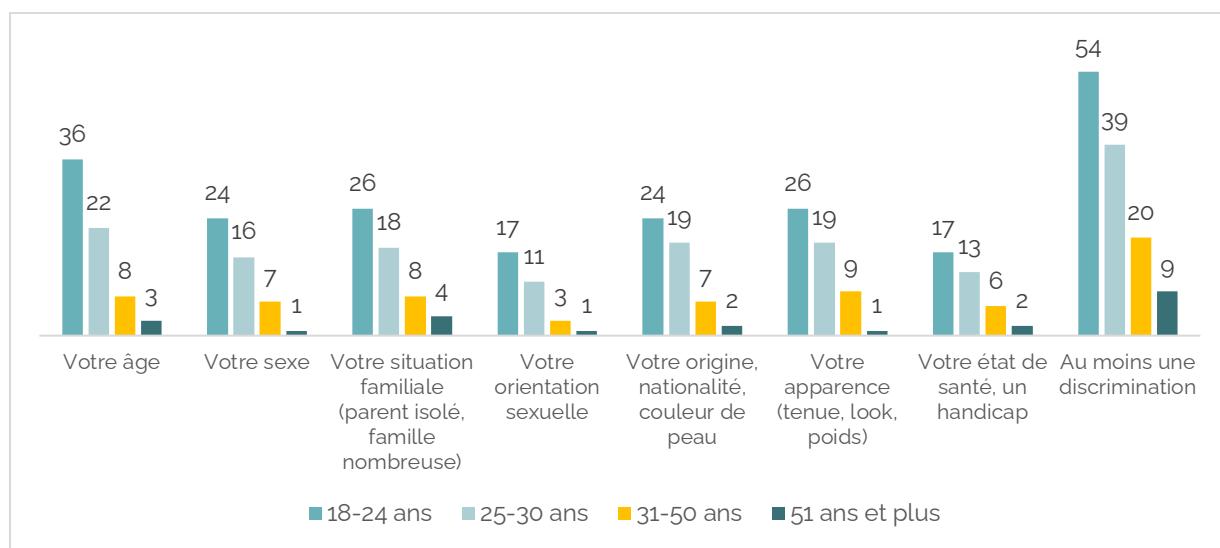
GRAPHIQUE 30. DISCRIMINATIONS SUBIES AU COURS DE LA RECHERCHE DE LOGEMENT SELON L'ÂGE (EN %)

Concernant la recherche de votre logement actuel, avez-vous eu le sentiment d'avoir vécu des traitements inégalitaires ou des discriminations en raison de...



⁴⁰ Cazi E., Chocron V., 2025, « À Paris, la pénurie d'appartements à louer s'aggrave », *Le Monde*, 20 juin [[en ligne](#)].

⁴¹ Pan Ké Shon J.-L., Scodallero C., 2011, « Discrimination au logement et ségrégation ethno-raciale en France », INED Documents de travail n° 171.



Source : INJEP-CRÉDOC, Baromètre DJEPVA sur la jeunesse, 2025.

Champ : Jeunes âgés de 18 à 30 ans et plus occupant ou ayant déjà occupé un logement indépendant, et personnes âgées de 31 ans et plus disposant d'un logement indépendant. Effectif total non pondéré : 2521 (18-30 ans) et 927 (31 ans et plus).

Note de lecture : Début 2025, 29 % des jeunes de 18-30 ans occupant ou ayant déjà occupé un logement indépendant estiment avoir vécu des traitements inégalitaires ou des discriminations en raison de leur âge, au cours de la recherche de leur logement. C'est le cas de 5 % des plus de 30 ans.

Les jeunes couples avec enfants se disent davantage discriminés en raison de leur **situation familiale** (34 %), soit plus que les jeunes familles monoparentales (25 %). De leur côté, les discriminations liées au sexe sont rapportées dans des proportions proches par les **jeunes femmes** (19 %) et les **jeunes hommes** (21 %). En revanche, la part de jeunes hommes déclarant avoir subi au moins un type de discrimination est supérieure à celle des jeunes femmes : 50 % d'entre eux, contre 43 % des jeunes femmes. Ces écarts de perception se retrouvent dans l'ensemble des motifs proposés à l'exception du sexe : situation familiale (25 %, contre 19 % des jeunes femmes), origine ou nationalité (25 %, contre 18 %), apparence (27 %, contre 17 %), orientation sexuelle (19 %, contre 9 %) ou état de santé (19 %, contre 10 %).

Les étudiants ou élèves sans activité professionnelle sont les plus nombreux en proportion à déclarer avoir vécu des discriminations (51 %) lors de la recherche de leur logement. Mais les jeunes en emploi ne sont pas épargnés (46 %), avec un niveau comparable à celui observé chez les jeunes au chômage (43 %). Parmi les jeunes actifs, **les cadres sont les plus nombreux à rapporter des discriminations** (51 %), davantage que les professions intermédiaires (39 %), les employés (37 %) ou les ouvriers (39 %). Parallèlement, les jeunes issus de **milieux favorisés** – dont au moins un parent exerce une profession supérieure – déclarent plus souvent avoir subi des discriminations (51 %) que ceux issus de milieux plus modestes (36 %) – dont les parents sont employés ou ouvriers. Cet écart peut refléter en partie une attention plus forte portée aux discriminations et injustices par les plus dotés en ressources culturelles.

Les discriminations sont enfin particulièrement ressenties par les jeunes résidant dans le **parc social** : 49 % déclarent en avoir vécu au cours de leur recherche, contre 43 % des jeunes propriétaires et 41 % des locataires du parc privé. Ce différentiel suggère que le recours au parc social pourrait constituer une solution de repli à l'issue d'une recherche infructueuse, notamment marquée par des expériences discriminatoires.

La moitié des 25-30 ans a fait une demande de logement social

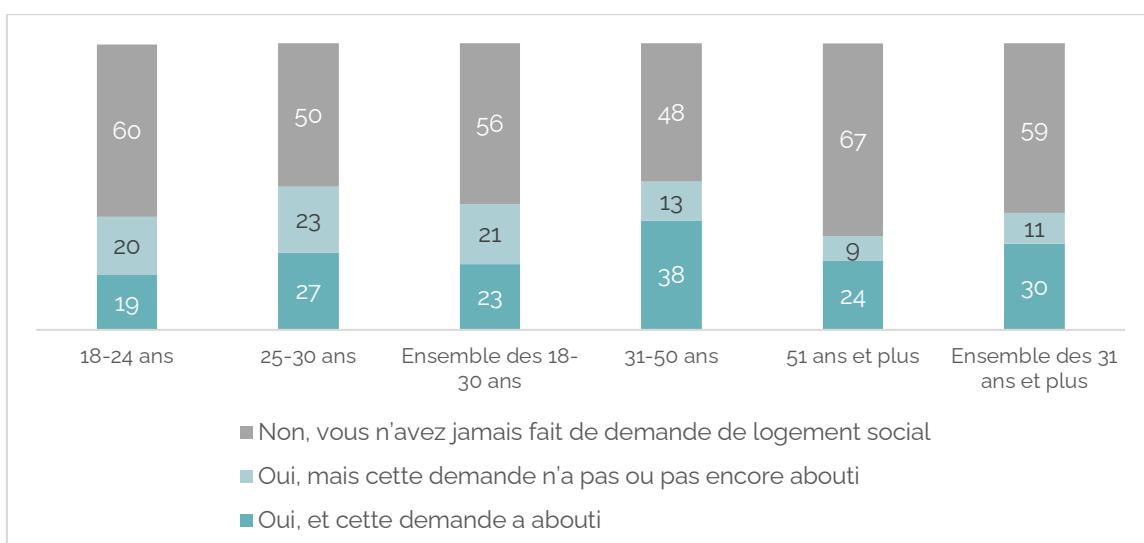
L'augmentation des demandes de logement social est l'un des marqueurs de la crise actuelle. Selon l'Union sociale pour l'habitat (USH), 2,7 millions de ménages étaient en attente d'un logement social fin 2024 – un chiffre en hausse continue depuis dix ans (+1 million depuis 2013), tandis que le nombre d'attributions diminue (384 000 en 2024, contre 485 000 en 2016)⁴².

Dans le baromètre, les jeunes âgés de 18 à 30 ans sont particulièrement concernés : 44 % d'entre eux déclarent avoir déjà déposé une demande pour eux-mêmes au cours de leur vie (42 % des jeunes femmes et 46 % des jeunes hommes). Parmi les jeunes âgés de **25 à 30 ans**, la moitié (50 %) a déjà déposé une demande, un pourcentage équivalent à celui observé chez les 31-50 ans (52 %). En comparaison, 33 % des plus de 50 ans disent avoir demandé un logement social au cours de leur vie.

La part des jeunes dont la demande n'a pas ou pas encore abouti est particulièrement importante : 20 % chez les 18-24 ans, 23 % chez les 25-30 ans, contre 13 % chez les 31-50 ans. Cette situation peut s'expliquer par l'allongement sensible des délais d'attribution, dans un contexte de demande croissante. En 2024, ils atteignaient en moyenne 569 jours selon l'ANCOLS (Agence nationale de contrôle du logement social), soit 31 jours de plus qu'en 2023⁴³.

GRAPHIQUE 31. DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL AU COURS DE LA VIE SELON L'ÂGE (EN %)

Au cours de votre vie, avez-vous déjà fait une demande de logement social (HLM) pour vous-même ?



Source : INJEP-CRÉDOC, Baromètre DJEPVA sur la jeunesse, 2025.

Champ : Ensemble des personnes âgées de 18 ans et plus.

Note de lecture : Début 2025, 19 % des jeunes de 18-24 ans déclarent avoir déjà fait, au cours de leur vie, une demande de logement social ayant abouti. C'est le cas de 27 % des 25-30 ans.

La demande de logement social est plus fréquente chez les jeunes **au chômage** (53 %), mais elle concerne également une part importante de ceux qui **occupent un emploi**⁴⁴ (46 %). De leur côté, les **étudiants ou élèves sans activité professionnelle** sont 28 % à en avoir fait la demande. Un taux qui

⁴² Hubert J. (ANCOLS), 2025, « Tableau de bord 2024 des attributions de logements sociaux » [[en ligne](#)].

⁴³ ANCOLS, 2024, « Tableau de bord 2022 des attributions de logement sociaux ».

⁴⁴ Y compris les étudiants ou élèves qui travaillent et les volontaires.

s'explique en partie par leur situation résidentielle : 67 % vivent chez leurs parents ou dans leur famille, contre 43 % des 18-30 ans en moyenne. On peut aussi citer l'offre de logement universitaire et étudiant, qui permet à ces jeunes d'accéder à une offre adaptée.

La catégorie socioprofessionnelle apparaît relativement peu différenciante : 46 % des jeunes cadres et 45 % des jeunes employés ont déposé une demande, contre 43 % des jeunes ouvriers et 39 % de ceux occupant une profession intermédiaire.

En revanche, **le lieu de résidence joue un rôle plus déterminant**. La part des jeunes demandeurs atteint 46 % dans les agglomérations de plus de 200 000 habitants comme dans les unités urbaines de 100 000 à 199 999 habitants, contre 38 % dans les communes rurales. Dans les agglomérations de taille intermédiaire, cette proportion varie entre 44 % (dans les unités urbaines de 2 000 à 19 999 habitants) et 41 % (dans les agglomérations de 20 000 à 99 999 habitants). Si les grandes agglomérations disposent d'un parc social plus important, elles se caractérisent aussi par un marché locatif particulièrement tendu, ce qui contribue vraisemblablement à accroître le recours au logement social.

Les demandes de logement universitaire sont plus fréquentes parmi les plus diplômés

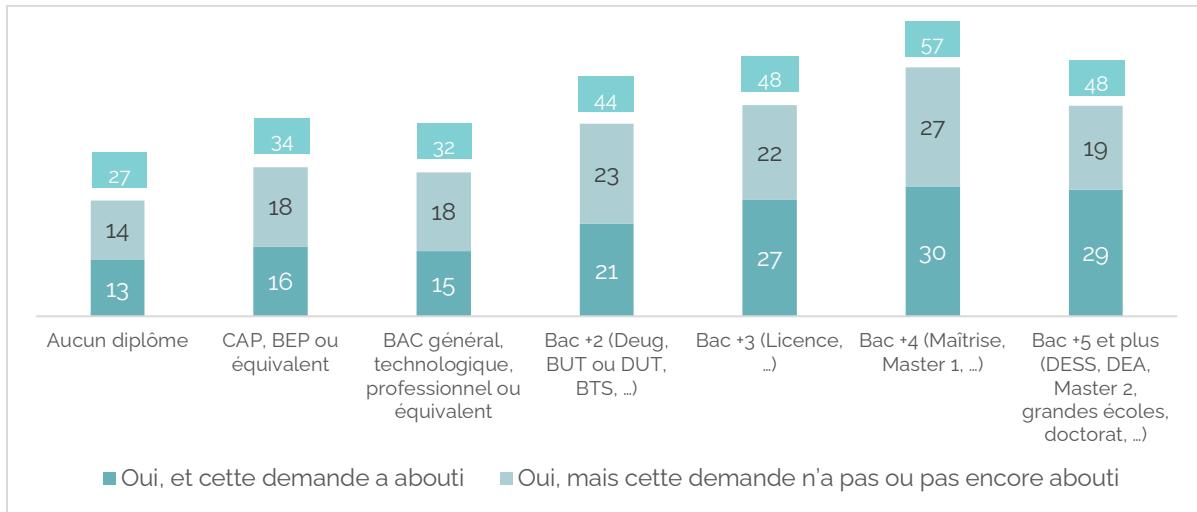
Les cités universitaires constituent une autre voie d'accès au logement indépendant fréquemment mobilisée par les jeunes. **Plus d'un tiers (37 %) des 18-30 ans ont déjà candidaté pour ce type de logement** (37 % des 18-24 ans et 36 % des 25-30 ans), et leur demande a abouti dans la moitié des cas, soit pour 18 % de l'ensemble des 18-30 ans (16 % des 18-24 ans et 21 % des 25-30 ans).

Une légère **surreprésentation de jeunes hommes** parmi les demandeurs (40 %, contre 34 % des femmes) est observée, ainsi qu'une légère surreprésentation de jeunes **habitant dans les grandes agglomérations** (39 % dans les unités urbaines de plus de 200 000 habitants et 38 % dans celles comptant entre 100 000 et 199 999 habitants, contre 33 % dans les communes rurales et agglomérations de 20 000 à 99 999 habitants et 34 % dans les petites agglomérations [moins de 20 000 habitants]).

Les demandes sont nettement plus répandues parmi les **diplômés de l'enseignement supérieur** : 48 % d'entre eux ont déposé une demande, et 26 % ont obtenu satisfaction. La propension à recourir au logement universitaire progresse avec le niveau de diplôme, passant de 44 % chez les diplômés de niveau bac +2 à 57 % pour ceux de niveau bac +4. Les titulaires d'un bac +5 sont toutefois moins nombreux à en avoir fait la demande que ceux de niveau bac +4 (48 %, contre 57 %). Cette tendance reflète à la durée plus longue des études suivies par les diplômés de niveau bac +4 et supérieur (augmentant mécaniquement la probabilité d'avoir accès à un logement étudiant au cours du cursus) ainsi que la mobilité qu'impose la concentration des masters et des formations de spécialisation dans les grands pôles universitaires.

GRAPHIQUE 32. DEMANDE DE LOGEMENT EN CITÉ UNIVERSITAIRE AU COURS DE LA VIE SELON LE NIVEAU DE DIPLÔME (EN %)

Au cours de votre vie, avez-vous déjà fait une demande de logement en cité universitaire pour vous-même ?



Source : INJEP-CRÉDOC, Baromètre DJEPVA sur la jeunesse, 2025. Champ : Ensemble des jeunes âgés de 18 à 30 ans.

Note de lecture : Début 2025, 13 % des jeunes n'ayant aucun diplôme déclarent avoir déjà fait, au cours de leur vie, une demande de logement en cité universitaire ayant abouti, et 14 % avoir fait une demande n'ayant pas abouti. Au total, 27 % ont déjà déposé une demande.

Le rôle de l'entourage et des dispositifs publics dans le financement du logement

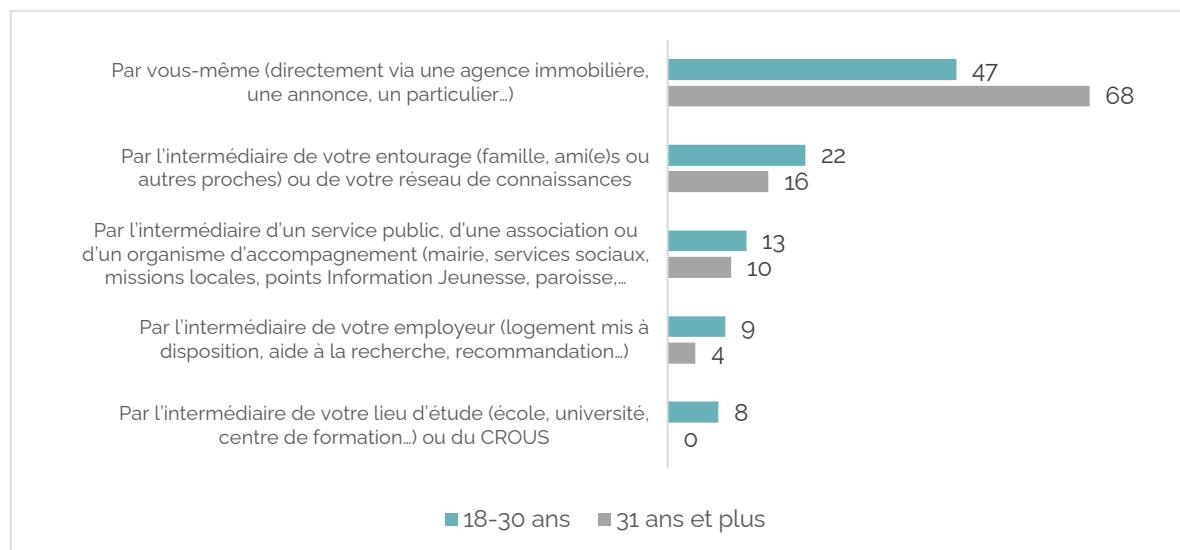
Deux jeunes sur dix ont trouvé leur logement par l'intermédiaire de leur entourage

Si 47 % des jeunes âgés de 18 à 30 ans occupant ou ayant occupé un logement indépendant déclarent l'avoir trouvé par leurs propres moyens – en contactant une agence immobilière, en répondant à une annonce ou via un particulier –, elles et ils sont moins nombreux à avoir effectué ces démarches par eux-mêmes que les plus de 30 ans (68 %, hors personnes hébergées par la famille). **L'entourage familial ou amical joue en effet un rôle plus important dans cette tranche d'âge** : 22 % y ont eu recours, contre 16 % des plus de 30 ans.

Les services publics et organismes spécialisés ont permis à 13 % des jeunes d'accéder à un logement (10 % des 31 ans et plus). Comparés à leurs aînés, elles et ils ont aussi plus souvent bénéficié **d'intermédiaires liés à leur situation** : 9 % ont trouvé un logement par l'intermédiaire de leur employeur (contre 4 % des plus de 30 ans) et 8 % via leur établissement d'enseignement (école, université, centre de formation...) ou le CROUS.

GRAPHIQUE 33. MOYEN PRINCIPAL POUR TROUVER SON LOGEMENT SELON LA TRANCHE D'ÂGE (EN %)

Par quel moyen principal avez-vous trouvé votre logement (indépendant) actuel (ou votre premier logement indépendant) ?



Source : INJEP-CRÉDOC, Baromètre DJEPVA sur la jeunesse, 2025.

Champ : Jeunes âgés de 18 à 30 ans et plus occupant ou ayant déjà occupé un logement indépendant, et personnes âgées de 31 ans et plus disposant d'un logement indépendant. Effectif total non pondéré : 2521 (18-30 ans) et 927 (31 ans et plus).

Note de lecture : Début 2025, 47 % des jeunes de 18-30 ans occupant ou ayant déjà occupé un logement indépendant ont trouvé ce logement par eux-mêmes. C'est le cas de 68 % des plus de 30 ans.

La proportion de jeunes ayant trouvé leur logement par leurs propres moyens est plus importante chez **les 25-30 ans** que chez leurs cadets (respectivement 54 % et 37 %). Les 18-24 ans bénéficient plus fréquemment du soutien de leur lieu d'étude ou du CROUS (12 %, contre 5 % des 25-30 ans) et de l'appui de leur entourage (26 %, contre 19 %). Le recours à un service public ou à un autre organisme d'accompagnement est comparable dans les deux tranches d'âge (14 % des 18-24 ans, 12 % des 25-30 ans), tandis que l'aide de l'employeur est un peu plus fréquente chez les plus âgés (11 %, contre 8 % pour les 18-24 ans).

Ajoutons que les **jeunes femmes** sont particulièrement nombreuses en proportion à avoir trouvé leur logement par leurs propres moyens (52 %, contre 41 % des hommes), tandis que les jeunes hommes ont plus souvent bénéficié de l'aide en dehors de leur entourage (service public, employeur ou lieu d'études) [35 %, contre 26 % des femmes]. Cette tendance s'inverse chez les plus de 30 ans, parmi lesquels 70 % des hommes et 66 % des femmes ont trouvé leur logement par leurs propres moyens. Le recours à un service public y est équivalent (11 % des femmes de plus de 30 ans, contre 9 % des hommes), tout comme le recours à l'entourage (17 % des femmes et 16 % des hommes) ou l'appui d'un employeur (6 % des femmes, 3 % des hommes).

TABLEAU 2. MOYEN PRINCIPAL POUR TROUVER SON LOGEMENT SELON LE SEXE ET L'ÂGE (EN %)

	Femmes 18- 30 ans	Hommes 18- 30 ans	Femmes 31 ans et plus	Hommes 31 ans et plus
Par vous-même (directement via une agence immobilière, une annonce, un particulier...)	52	41	66	70
Par l'intermédiaire de votre entourage (famille, amis ou autres proches) ou de votre réseau de connaissances	22	23	17	16
Par l'intermédiaire d'un service public, d'une association ou d'un organisme d'accompagnement (mairie, services sociaux, missions locales, points information jeunesse, paroisse, autre association...)	8	11	11	9
Par l'intermédiaire de votre lieu d'étude (école, université, centre de formation...) ou du CROUS	7	10	0	0
Par l'intermédiaire de votre employeur (logement mis à disposition, aide à la recherche, recommandation...)	11	14	6	3
Autre	0	1	0	1

Source : INJEP-CRÉDOC, Baromètre DJEPVA sur la jeunesse, 2025.

Champ : Jeunes âgés de 18 à 30 ans occupant ou ayant déjà occupé un logement indépendant, et personnes âgées de 31 ans et plus disposant d'un logement indépendant. Effectif total non pondéré : 2521 (18-30 ans) et 927 (31 ans et plus).

Note de lecture : Début 2025, 52 % des femmes de 18-30 ans occupant ou ayant déjà occupé un logement indépendant ont trouvé ce logement par elles-mêmes. C'est le cas de 41 % des hommes de 18-30 ans.

Enfin, **l'origine sociale** modifie également les moyens employés pour trouver un logement. Les jeunes dont les parents sont ouvriers ou employés déclarent plus souvent avoir trouvé leur logement « par eux-mêmes » (52 %) que les jeunes dont au moins un des parents exerce une profession supérieure (44 %). Ces derniers ont plus bénéficié de l'aide de leur employeur (10 %, contre 7 %) ou de leur lieu d'étude (9 %, contre 6 %). En revanche, l'appui de l'entourage est aussi répandu chez les jeunes issus de familles modestes (21 %, contre 23 % pour les jeunes dont les parents sont issus des milieux favorisés), tout comme le recours aux services publics ou autres organismes d'accompagnement (13 %, contre 12 %).

Un appui financier de l'entourage particulièrement marqué chez les 18-24 ans

L'installation des jeunes dans un logement indépendant repose fréquemment sur le soutien de leur entourage – famille, amis et autres proches. Parmi les 18-30 ans qui disposent de leur propre logement, **70 % déclarent avoir bénéficié d'une aide financière de leurs proches** pour au moins une dépense liée à l'installation. Cet appui est important aux jeunes âgés (18-24 ans) puis se dissipe au fur et à mesure du cycle de vie pour toutes les formes de soutien financier étudiées : 41 % des 31-50 ans et 18 % des 51 ans et plus ont bénéficié d'au moins un soutien financier pour leur logement actuel.

Le déménagement constitue la première forme d'aide : près d'un jeune sur deux (47 % des 18-30 ans occupant un logement indépendant à temps plein ou en alternance avec le domicile parental) a été épaulé, contre 14 % des plus de 30 ans (hors hébergés par la famille). Toutefois, la forte proportion des jeunes ayant bénéficié d'aide pour le déménagement laisse penser que celle-ci était plutôt de nature matérielle (prêt de véhicule, aide au transport des meubles, etc.), même si la question posée dans le

baromètre évoquait un appui financier. **L'équipement du logement** est un autre poste important : 39 % des jeunes ont reçu une aide financière pour s'équiper, contre 10 % des plus de 30 ans.

Les proches contribuent aussi fréquemment au financement du logement lui-même. Près d'un tiers des jeunes locataires occupant un logement indépendant ont été **soutenus pour payer le loyer** (32 %, contre 6 % des 31 ans et plus locataires), 35 % pour **le dépôt de garantie** (contre 12 %) et 22 % pour **les frais d'agence** (contre 4 %). Quant aux jeunes accédant à la propriété, 28 % d'entre eux ont reçu une aide pour **constituer leur apport** (contre 11 % des 31 ans et plus propriétaires).

TABLEAU 3. CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES DE L'ENTOURAGE À L'ACCÈS AU LOGEMENT SELON L'ÂGE (EN %)

Concernant votre logement (indépendant) actuel, avez-vous été aidé financièrement par votre entourage (parents, grands-parents, frères, sœurs, ami[e]s...) sur les dépenses suivantes ?

	18-24 ans	25-30 ans	Ensemble des 18-30 ans	31-50 ans	51 ans et plus	Ensemble des 31 ans et plus
Déménagement	54	42	47	24	8	14
Achat d'équipements	48	33	39	17	6	10
Travaux	31	25	27	13	6	9
Assurance du logement	37	18	26	5	2	3
Dépôt de garantie*	44	27	35	16	8	12
Loyer*	42	23	32	7	5	6
Frais d'agence*	30	16	22	3	5	4
Apport pour l'achat**	30	27	28	16	8	11

Source : INJEP-CRÉDOC, Baromètre DJEPVA sur la jeunesse, 2025.

Champ : Jeunes âgés de 18 à 30 ans occupant un logement indépendant et personnes âgées de 31 ans et plus disposant d'un logement indépendant. Effectif total non pondéré : 2164 répondants (18-30 ans) et 927 répondants (31 ans et plus).

Note de lecture : Début 2025, 47 % des jeunes de 18-24 ans disposant ou ayant déjà disposé d'un logement indépendant ont bénéficié de l'aide financière de leur entourage pour les dépenses liées au déménagement.

* Locataires, vivant actuellement dans un logement indépendant.

** Propriétaires, vivant actuellement dans un logement indépendant.

Le soutien financier des proches pour accéder à un logement est particulièrement marqué chez **les étudiants ou élèves sans activité professionnelle** locataires de leur propre logement : 61 % d'entre eux reçoivent une aide de leur entourage pour payer leur loyer et 59 % pour payer le dépôt de garantie. Mais cette aide **reste répandue chez les jeunes en emploi** locataires, dont 27 % sont soutenus pour payer leur loyer et 31 % pour le dépôt de garantie.

L'origine sociale joue également un rôle important. Ainsi, 40 % des jeunes locataires dont au moins un parent exerce une profession supérieure bénéficient d'un soutien pour le paiement du loyer (contre 20 % parmi ceux dont les parents sont employés ou ouvriers), 40 % pour le dépôt de garantie (contre 28 %) et 28 % pour les frais d'agence (contre 13 %). Les jeunes issus de familles favorisées sont aussi plus souvent aidés pour équiper leur logement (43 %, contre 33 %), pour le déménagement (50 %, contre 42 %), les

travaux (32 %, contre 20 %) et pour l'assurance du logement (30 %, contre 18 %). Les différences sont plus resserrées en ce qui concerne l'accès à la propriété : 31 % des jeunes issus de milieux favorisés ont reçu une aide pour constituer un apport, contre 24 % des moins favorisés.

La catégorie socioprofessionnelle actuelle des jeunes a un effet, quoique plus modéré. Par exemple, parmi les locataires, 34 % des cadres déclarent avoir bénéficié d'une aide pour leur loyer, contre 28 % des professions intermédiaires, 20 % des employés et 27 % des ouvriers. Des écarts s'observent aussi pour les frais d'agence (28 % des cadres, contre 22 % des professions intermédiaires, 12 % des employés et 15 % des ouvriers). De même, parmi les jeunes propriétaires, 31 % des cadres ont reçu un soutien pour constituer leur apport personnel, contre 25 % des professions intermédiaires, 23 % des employés et 17 % des ouvriers.

Enfin, des écarts selon **le sexe** sont sensibles. Parmi les jeunes locataires, 38 % des hommes bénéficient d'un soutien pour payer leur loyer, contre 27 % des femmes. Les différences sont plus réduites en ce qui concerne les frais d'agence (26 %, contre 19 %) et le dépôt de garantie (38 %, contre 32 %). Cette différence pourrait s'expliquer par des trajectoires résidentielles différencierées, les jeunes femmes s'installant plus fréquemment en couple, parfois chez un conjoint déjà logé. En revanche, chez les jeunes propriétaires, les femmes ont été autant aidées que les hommes à se constituer un apport (27 % d'entre elles, contre 29 %).

Près d'un jeune sur deux déclare avoir bénéficié d'aides publiques dédiées au logement

Près de la moitié (48 %) des 18-30 ans occupant ou ayant déjà occupé un logement indépendant (48 % des jeunes femmes et 48 % des jeunes hommes) **disent avoir bénéficié d'une (ou plusieurs) aide publique** dédiée au logement⁴⁵. En comparaison, cette proportion n'atteint que 22 % chez les 30 ans et plus (hors hébergés par la famille). La part des personnes déclarant avoir reçu une aide diminue nettement avec l'âge : 55 % des 18-24 ans déclarent avoir bénéficié d'une aide, contre 42 % des 25-30 ans (29 % des 31-50 ans et 17 % des 51 ans et plus).

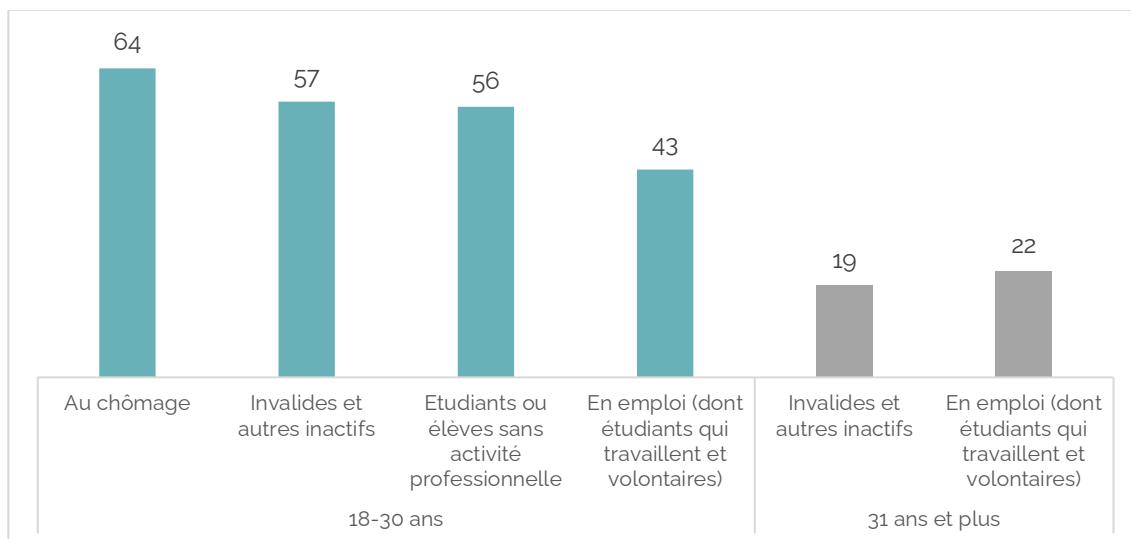
Au-delà de l'âge, la situation vis-à-vis de l'emploi apparaît comme un facteur déterminant. Parmi les 18-30 ans, 64 % des jeunes **au chômage** déclarent avoir perçu une aide, tout comme 57 % des jeunes en situation d'**invalidité ou d'inactivité** (ni en études, ni en emploi, ni en formation). Cette proportion est également élevée chez les **étudiants ou élèves sans activité professionnelle** (56 %) et reste importante chez les jeunes en emploi⁴⁶ (43 %).

⁴⁵ APL, allocation de logement, garantie Visale, avance Loca-Pass, aide Mobili-Jeune, Fonds de solidarité pour le logement, etc.

⁴⁶ Y compris les étudiants ou élèves qui travaillent et les volontaires.

GRAPHIQUE 34. BÉNÉFICIAIRES D'AIDES PUBLIQUES SELON LA SITUATION D'ACTIVITÉ (EN %)

Concernant votre logement (indépendant) actuel (ou votre premier logement indépendant), avez-vous bénéficié d'une aide publique destinée au logement (APL, allocation de logement familiale ou sociale, garantie Visale, avance Loca-Pass, aide Mobili-Jeune, FSL, etc.) ?



Source : INJEP-CRÉDOC, Baromètre DJEPVA sur la jeunesse, 2025.

Champ : Jeunes âgés de 18 à 30 ans occupant ou ayant déjà occupé un logement indépendant et personnes âgées de 31 ans et plus disposant d'un logement indépendant. Effectif total brut : 2521 répondants (18-30 ans) et 874 répondants (31 ans et plus). Les effectifs pour les 31 ans et plus au chômage ne sont pas suffisants pour disposer de résultats suffisamment robustes (< 50 répondants).

Note de lecture : Début 2025, 64 % des jeunes de 18-30 ans au chômage disposant ou ayant déjà disposé d'un logement indépendant ont bénéficié d'une (ou plusieurs) aide publique dédiée au logement.

Parmi les moins de 30 ans, **le taux de recours aux aides publiques au logement est variable selon les catégories socioprofessionnelles**. Les jeunes employés sont légèrement plus nombreux en proportion à en bénéficier (47 %), suivis de près par les cadres (43 %), puis par les ouvriers (39 %) et les professions intermédiaires (38 %).

Après 30 ans, le recours aux aides devient marginal parmi les cadres (9 %) et les professions intermédiaires (11 %), tandis qu'il reste plus important chez les employés (20 %), en particulier les ouvriers (37 %). Ce basculement reflète sans doute l'amélioration progressive de la situation financière des plus qualifiés, qui accèdent à des emplois stables et mieux rémunérés, les rendant moins éligibles aux dispositifs publics. À l'inverse, les catégories socioprofessionnelles les moins favorisées continuent de rencontrer des difficultés économiques plus durables, prolongeant ainsi le recours aux aides au logement.

Le logement idéal

Les préférences géographiques, reflet d'un parcours en construction

Dès le plus jeune âge, les jeunes développent des représentations précises de leur cadre de vie idéal. Moins d'un jeune sur dix âgé de 18 à 30 ans affirme ne jamais s'être interrogé sur la question du logement idéal, qu'il s'agisse de la localisation du logement (vivre dans une plus ou moins grande ville ou à la campagne, changer de lieu de résidence...), du type de logement (habiter une maison ou un appartement) ou encore du statut d'occupation (être propriétaire ou locataire).

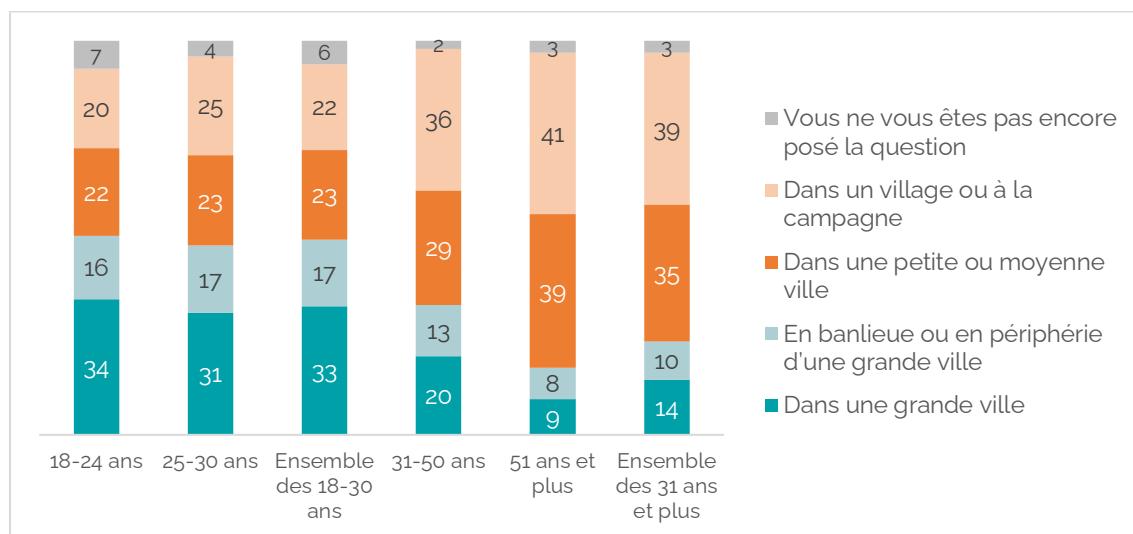
Une **distinction entre les jeunes et les plus de 30 ans apparaît sur la localisation du cadre de vie idéal**. Les 18-30 ans manifestent un attrait prononcé pour la vie dans une grande ville ou dans sa périphérie, vraisemblablement perçues comme des espaces d'opportunités et de mobilité sociale. À l'inverse, les 31 ans et plus aspirent davantage à des cadres de vie moins denses – petites et moyennes villes, villages ou campagne – souvent associées à la tranquillité, la proximité et l'ancrage local. Par exemple, 22 % des 18-30 ans préféreraient « idéalement » vivre dans un village ou à la campagne, alors que c'est le cas de 39 % des plus de 30 ans. Ces choix traduisent à la fois des contraintes économiques (coût du logement) et des logiques de parcours de vie (installation en famille, recherche de stabilité).

Entre 18 et 30 ans, les aspirations en matière de localisation résidentielle **variant peu selon l'âge**. La préférence pour les grandes villes est globalement stable : elle est exprimée par 31 % des 25-30 ans, et par 34 % des 18-24 ans. Seule différence, les 25-30 ans sont légèrement plus attirés par les villages et la campagne (25 %, contre 20 % chez les moins de 25 ans). La proportion de jeunes ne s'étant pas encore projetés dans un lieu de vie diminue logiquement avec l'âge : elle passe de 7 % chez les 18-24 ans à 4 % chez les 25-30 ans.

Au-delà de 30 ans, les préférences évoluent de manière significative. L'attrait pour la grande ville diminue fortement, atteignant 20 % chez les 31-50 ans et seulement 9 % chez les 51 ans et plus. Les aspirations pour la banlieue ou la périphérie des grandes villes reculent également, bien que plus modérément. À l'inverse, l'intérêt pour les villes petites et moyennes ainsi que pour les espaces ruraux progresse avec l'âge.

GRAPHIQUE 35. LOCALISATION DU LOGEMENT IDÉAL SELON L'ÂGE (EN %)

Idéalement, vous préféreriez vivre... ?



Source : INJEP-CRÉDOC, Baromètre DJEPVA sur la jeunesse, 2025.

Champ : Ensemble des personnes âgées de 18 ans et plus.

Note de lecture : Début 2025, 34 % des jeunes de 18-24 ans préféreraient « idéalement » vivre dans une grande ville. C'est le cas de 20 % des 31-50 ans.

Cette évolution des préférences résidentielles semble **étroitement liée aux étapes clés du parcours de vie**, telles que l'installation en couple ou l'arrivée d'un enfant. Ces moments s'accompagnent souvent d'une recherche de logement plus spacieux et d'un cadre de vie perçu comme plus apaisé. Ainsi, l'attrait pour les grandes villes est un peu plus marqué chez **les jeunes célibataires sans enfants** (37 %) que chez les 18-30 ans en couple avec enfants (31 %). Ces derniers expriment plus fréquemment une préférence pour les villes petites et moyennes, les villages, la campagne ou la périphérie des grandes villes.

De même, les jeunes étudiants aspirent plus souvent à la vie dans les grandes villes : c'est le cas de 39 % des **étudiants ou élèves sans activité professionnelle**, contre 33 % des jeunes en emploi et 21 % des jeunes au chômage. Ces derniers se projettent davantage à la campagne (36 %, contre 22 % des jeunes en emploi et 16 % des étudiants ou élèves sans activité professionnelle). De leur côté, **les jeunes en emploi** sont plus nombreux en proportion à préférer les villes petites ou moyennes : 23 %, tout comme 22 % des jeunes au chômage, contre 19 % des étudiants ou élèves n'exerçant pas d'activité professionnelle.

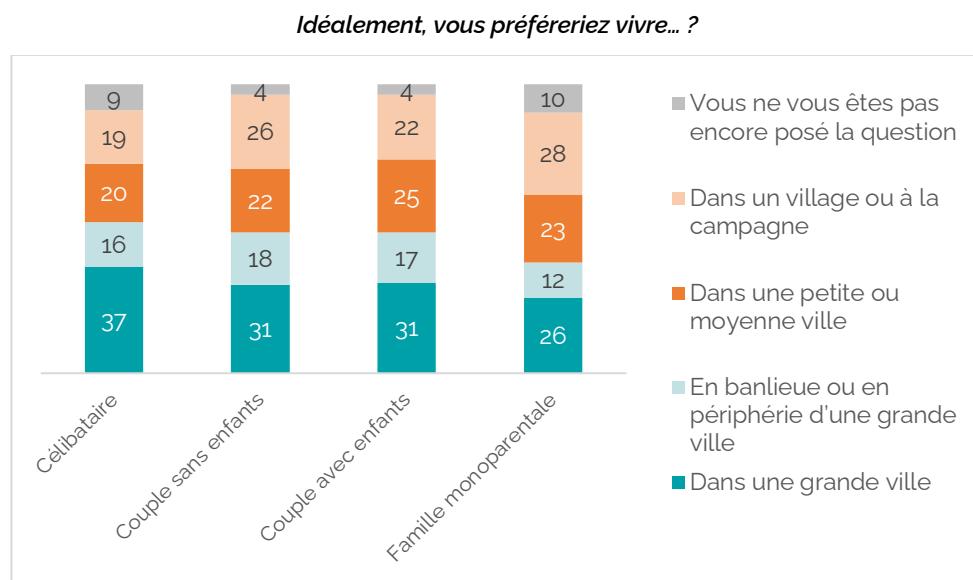
Parmi les actifs, **les jeunes cadres** se distinguent par une aspiration plus forte pour les grandes villes (44 %, contre 28 % des employés, professions intermédiaires et 26 % des ouvriers) et leur périphérie (20 %, contre 16 % des professions intermédiaires, 14 % des ouvriers et 19 % des employés). Elles et ils sont nettement moins attirés que les autres catégories professionnelles par la vie dans un village ou à la campagne : 13 % préféreraient « idéalement » y vivre, contre 27 % des professions intermédiaires et des employés et 26 % des ouvriers. L'attrait pour les petites et moyennes villes est plus répandu chez les ouvriers (27 %) et les professions intermédiaires (26 %) que chez les cadres (20 %) et les employés (22 %).

Enfin, **l'origine sociale des jeunes influe également sur les préférences** : les jeunes dont au moins un des parents exerce une profession supérieure montrent une préférence pour les grandes villes (35 %,

contre 29 % de ceux dont les parents sont ouvriers ou employés) et leur périphérie (18 %, contre 15 %). De leur côté, les jeunes issus de familles moins favorisées sont davantage attirés par la vie à la campagne (27 %, contre 20 % des jeunes dont les parents sont cadres ou professions intermédiaires) ainsi que par les petites ou moyennes villes (25 %, contre 21 %).

Au-delà des préférences de cadre de vie, le coût du logement constitue un facteur décisif dans ces choix, en particulier pour les jeunes familles confrontées à des besoins d'espace plus importants. Ces dynamiques ne sont pas nouvelles : en 2016, l'INSEE soulignait que les grandes aires urbaines accueillaient proportionnellement davantage de familles que leurs centres-villes⁴⁷.

GRAPHIQUE 36. LOCALISATION DU LOGEMENT IDÉAL SELON LA SITUATION FAMILIALE (EN %)



Source : INJEP-CRÉDOC, Baromètre DJEPVA sur la jeunesse, 2025.

Champ : Ensemble des jeunes âgés de 18 à 30 ans.

Note de lecture : Début 2025, 37 % des 18-30 ans célibataires sans enfants préféreraient « idéalement » vivre dans une grande ville. C'est le cas de 31 % des 18-30 ans en couple avec enfants.

Les préférences géographiques des jeunes sont **étroitement liées à leur lieu de résidence actuel**. En majorité, elles et ils se projettent dans un cadre de vie similaire à celui qu'elles et ils connaissent au moment de l'enquête. Ainsi, 51 % des jeunes vivant en milieu rural expriment le souhait de s'installer dans un village ou à la campagne. De manière générale, moins la taille du lieu de vie actuel est dense, plus la préférence pour la vie à la campagne ou dans un village augmente. À l'inverse, l'attrait pour un cadre de vie urbain croît avec la densité du territoire de résidence : 14 % des jeunes habitant en zone rurale aspirent à vivre dans une grande ville, contre 43 % parmi ceux vivant dans des agglomérations de 200 000 habitants ou plus.

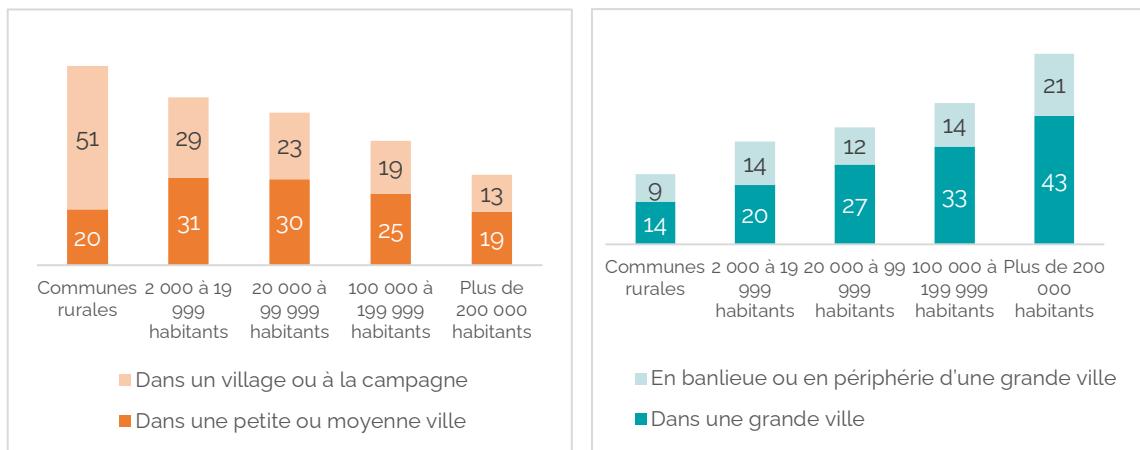
Les aspirations des jeunes hommes et femmes en termes de localisation sont en revanche proches : 34 % des jeunes hommes et 31 % des jeunes femmes préféreraient « idéalement » vivre dans une grande

⁴⁷ Buisson G., Lincot L., 2016, « Où vivent les familles en France », INSEE Première, n° 1582 [[en ligne](#)].

ville. De même, elles et ils sont respectivement 16 % et 18 % à préférer la banlieue ou la périphérie, 23 % et 22 % à opter pour les petites et moyenne et 21 % et 23 % à favoriser la campagne, les villages.

GRAPHIQUE 37. LOCALISATION DU LOGEMENT IDÉAL SELON LA TAILLE DE L'AGGLOMÉRATION DE RÉSIDENCE (EN %)

Idéalement, vous préféreriez vivre... ?



Source : INJEP-CRÉDOC, Baromètre DJEPVA sur la jeunesse, 2025. Champ : Ensemble des personnes âgées de 18 à 30 ans.

Note de lecture : Début 2025, 51 % des jeunes résidant dans une commune rurale préféreraient « idéalement » vivre dans un village ou à la campagne. C'est le cas de 13 % des jeunes résidant dans une agglomération de plus de 200 000 habitants.

Ces préférences géographiques n'empêchent pas **une appétence marquée pour la mobilité résidentielle parmi les jeunes**. Plus ouverts que leurs ainés à des mobilités lointaines, 20 % envisagent de changer de région (contre 14 % des 31 ans et plus), et 15 % se projettent à l'étranger (contre 6 % des 31 ans et plus). À l'inverse, 37 % des 18-30 ans souhaitent continuer à vivre dans leur commune actuelle, contre 57 % des 31 ans et plus.

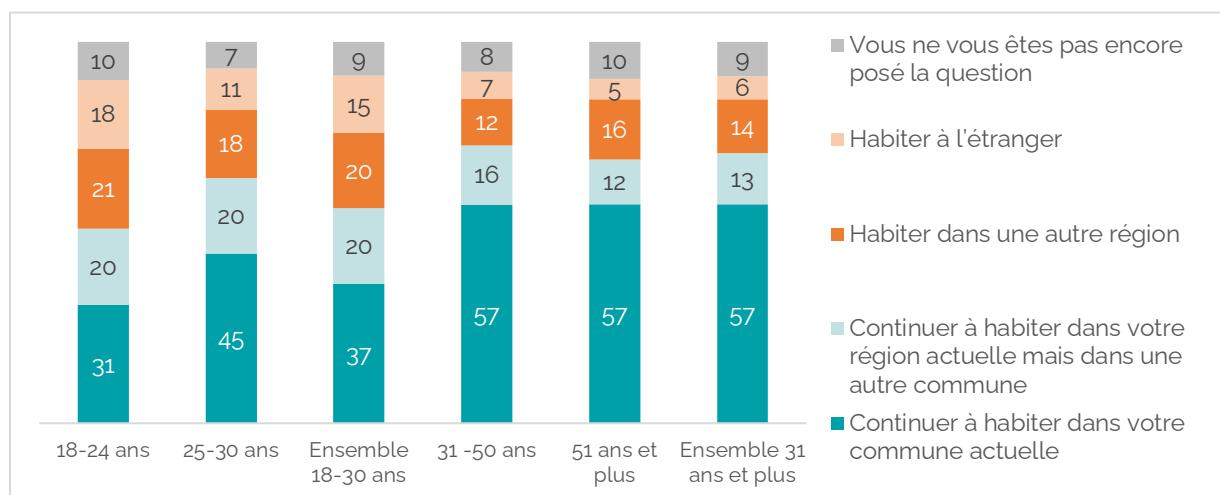
Les jeunes hommes et les jeunes femmes partagent des aspirations comparables en matière de mobilité : 35 % des jeunes femmes préféreraient « idéalement » continuer à vivre dans leur commune actuelle (contre 39 % des jeunes hommes), 19 % aimeraient changer de commune dans la même région (contre 20 %), 21 % aspirent à changer de région (contre 18 %) et 15 % vivre à l'étranger (contre 14 %).

Ces aspirations sont particulièrement présentes chez **les plus jeunes** : moins d'un tiers des 18-24 ans (31 %) souhaitent rester dans leur commune actuelle, contre 45 % des 25-30 ans. De même, la vie à l'étranger est un idéal plus répandu chez les moins de 25 ans (18 %, contre 11 % chez les 25-30 ans). Ces différences reflètent un ancrage territorial qui tend à se renforcer avec l'âge et l'avancée dans le parcours de vie. Les souhaits de mobilité résidentielle sont d'ailleurs étroitement liés à la situation de décohabitation. Ils sont plus fréquents chez les jeunes vivant exclusivement chez leurs parents (y compris ceux hébergés dans leur famille) : 34 % d'entre eux souhaitent rester dans leur commune actuelle, contre 44 % parmi ceux qui résident déjà exclusivement dans leur propre logement. Les jeunes alternant entre le domicile parental et un logement indépendant sont les moins attachés à leur commune actuelle (25 % souhaitent s'y installer). Cette spécificité pourrait s'expliquer par la surreprésentation d'étudiants dans cette catégorie, pour qui le lieu de résidence est souvent perçu comme transitoire, en attendant l'entrée dans la vie active et l'installation durable dans un logement indépendant.

Les jeunes **en emploi** sont plus nombreux, en proportion, à se projeter dans leur commune actuelle (44 %, contre 32 % des étudiants ou élèves sans activité professionnelle et 40 % des jeunes au chômage). La catégorie professionnelle n'est en revanche pas déterminante. Par exemple, la part de jeunes souhaitant rester dans leur commune actuelle oscille entre 37 % et 40 % selon les catégories. De même, les différences observées pour les autres propositions (habiter dans une autre région, à l'étranger...) sont également modérées.

GRAPHIQUE 38. ASPIRATION À LA MOBILITÉ RÉSIDENTIELLE SELON L'ÂGE (EN %)

Idéalement, vous préféreriez... ?



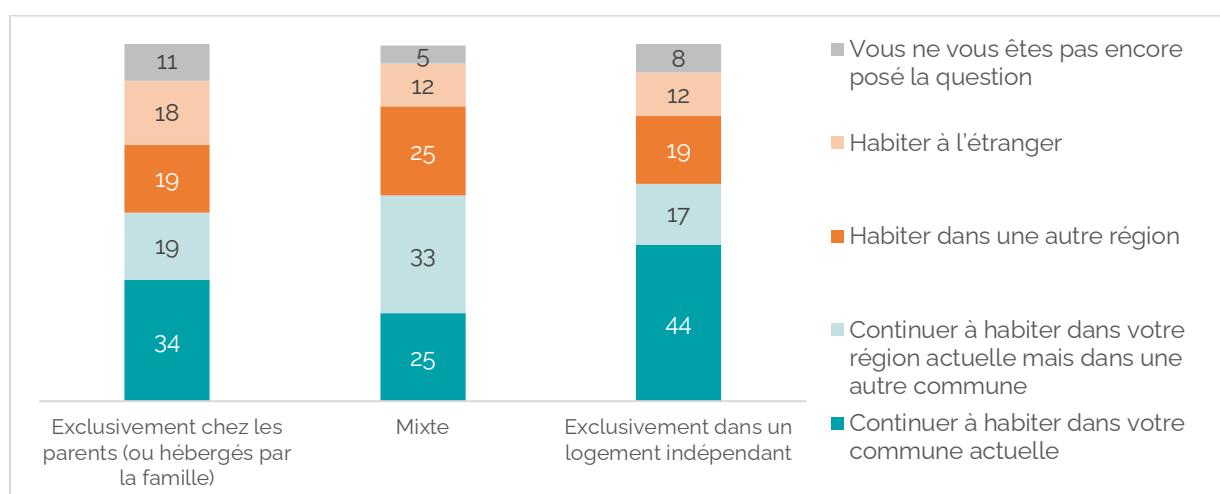
Source : INJEP-CRÉDOC, Baromètre DJEPVA sur la jeunesse, 2025.

Champ : Ensemble des personnes âgées de 18 ans et plus.

Note de lecture : Début 2025, 31 % des jeunes de 18-24 ans préféreraient « idéalement » continuer à habiter dans leur commune actuelle. C'est le cas de 57 % des 31-50 ans.

GRAPHIQUE 39. ASPIRATION À LA MOBILITÉ RÉSIDENTIELLE SELON LA SITUATION RÉSIDENTIELLE (EN %)

Idéalement, vous préféreriez... ?



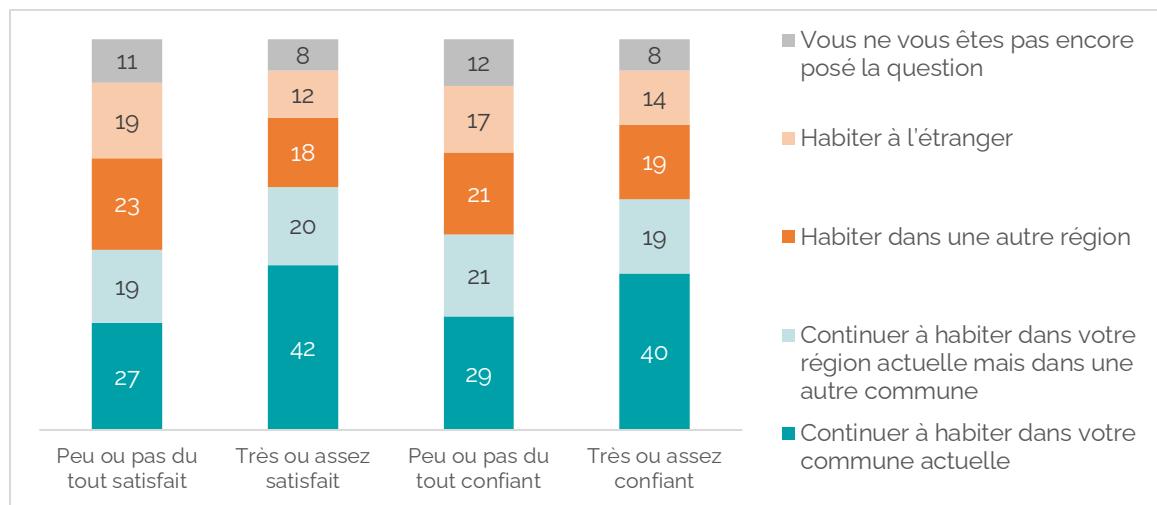
Source : INJEP-CRÉDOC, Baromètre DJEPVA sur la jeunesse, 2025. Champ : Ensemble des jeunes âgés de 18 à 30 ans.

Note de lecture : Début 2025, 34 % des jeunes de 18-30 ans vivant exclusivement chez leurs parents ou dans leur famille préféreraient « idéalement » continuer à habiter dans leur commune actuelle. C'est le cas de 25 % des jeunes se partageant entre le domicile parental et leur propre logement et de 43 % de ceux qui vivent exclusivement dans leur propre logement.

Enfin, les projets de mobilité sont corrélés au **sentiment de mener une vie conforme à ses attentes**. L'envie de changer de région ou de partir à l'étranger est plus importante chez les jeunes insatisfaits de leur vie. Au total, 62 % d'entre eux le souhaitent, dont 23 % envisagent de s'installer dans une autre région et 19 % à l'étranger. En comparaison, 50 % des jeunes qui estiment que leur vie actuelle correspond à leurs attentes aspirent à changer de région ou à habiter à l'étranger. **La mobilité résidentielle peut ainsi apparaître comme une réponse à un sentiment d'insatisfaction personnelle**. Les intentions de mobilité résidentielle sont aussi liées à la **confiance dans l'avenir proche** : 38 % des jeunes non confiants préféreraient habiter dans une autre région ou à l'étranger, contre 33 % de ceux qui se disent confiants pour les trois prochaines années à venir.

GRAPHIQUE 40. ASPIRATION À LA MOBILITÉ RÉSIDENTIELLE SELON LA SATISFACTION À L'ÉGARD DE SA VIE ACTUELLE ET LA CONFIANCE DANS L'AVENIR PROCHE (EN %)

Idéalement, vous préféreriez... ?



Source : INJEP-CRÉDOC, Baromètre DJEPVA sur la jeunesse, 2025.

Champ : Ensemble des personnes âgées de 18 à 30 ans.

Note de lecture : Début 2025, 42 % des jeunes qui déclarent que leur vie actuelle correspond à leurs attentes (« très ou assez satisfaits ») préféreraient « idéalement » continuer à habiter dans leur commune actuelle.

Être propriétaire d'une maison : un idéal répandu à tous les âges

D'après l'enquête Logement 2020, 57 % des ménages français vivent dans une maison individuelle⁴⁸. Il s'agit du type d'habitat le plus répandu, qui structure l'imaginaire résidentiel de la population, tous âges confondus. La **maison individuelle** représente en effet un idéal largement partagé, avec des variations mineures selon les étapes de la vie. Parmi les 18-30 ans, **près de sept jeunes sur dix (68 %) déclarent préférer idéalement vivre dans une maison** plutôt que dans un appartement.

Cette préférence est légèrement moins marquée chez les 18-24 ans (65 %), que parmi **les 25-30 ans** (71 %). Elle s'accentue au-delà de 30 ans : 79 % des 31 ans et plus expriment une préférence pour la maison individuelle, avec un pic à 81 % chez les 31-50 ans, contre 77 % chez les 51 ans et plus. Cette

⁴⁸ France, Portrait social, édition 2024. Le logement, INSEE Références, novembre 2024 [[en ligne](#)].

progression peut s'expliquer par des conditions de vie plus favorables à la vie en logement individuel (meilleurs revenus, stabilité professionnelle, présence d'enfants...).

La maison individuelle représente un idéal **indépendamment du sexe** (70 % des jeunes femmes, 66 % des jeunes hommes). Elle est un peu plus choisie par les jeunes **en emploi** (73 %) que par les étudiants ou élèves sans activité professionnelle (65 %) et les jeunes au chômage (64 %). Les jeunes cadres, qui aspirent par ailleurs davantage à vivre dans une grande ville, sont légèrement moins attirés : 68 %, contre 73 % des **professions intermédiaires** et des ouvriers, et 71 % des employés. Les jeunes issus de milieux favorisés (parents exerçant une profession supérieure) se montrent légèrement moins attirés par l'habitat individuel : 67 %, contre 73 % des jeunes dont les parents sont ouvriers ou employés.

Ces aspirations se précisent lorsqu'on les croise avec les conditions de vie actuelles. Le fait de vivre aujourd'hui dans une maison renforce considérablement le souhait de **conserver ce cadre de vie** : 82 % des jeunes de 18 à 30 ans habitant une maison souhaitent continuer à vivre dans une maison, contre 58 % de ceux vivant actuellement dans un appartement.

Le revenu est un autre critère qui influence les préférences quant au type de logement : 59 % des jeunes vivant dans les foyers les plus modestes (moins de 1 200 € par mois) préfèrent une maison, contre **77 % parmi les plus aisés** (plus de 2 200 € par mois). Ces écarts traduisent des aspirations partagées, mais dont la réalisation est fortement freinée par la faiblesse des ressources économiques disponibles.

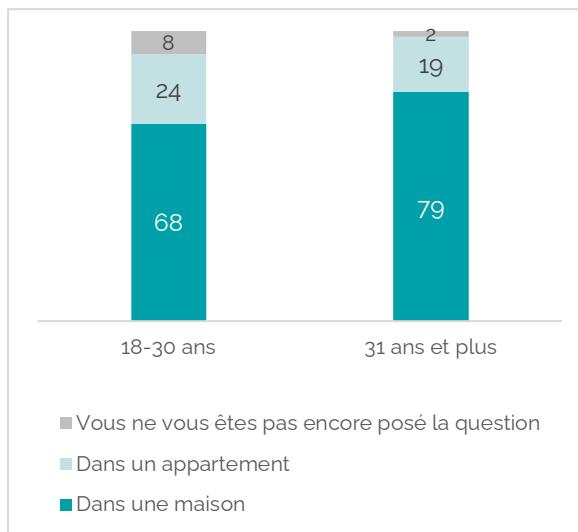
Au même titre que la maison individuelle, **la propriété** constitue aujourd'hui le principal mode d'occupation du logement en France métropolitaine : 58 % des ménages étaient propriétaires de leur résidence principale en 2020⁴⁹. Le baromètre sur la jeunesse constate aussi que ce modèle est une référence forte pour l'ensemble de la population : **71 % des 18-30 ans expriment le souhait de devenir propriétaires** (70 % des jeunes hommes et 71 % des jeunes femmes), un niveau proche de celui des 31 ans et plus (76 %). La tranche d'âge a peu d'influence sur cette aspiration : 70 % des 18-24 ans et 72 % des 25-30 ans la partagent, ainsi que 75 % des 31-50 ans et 77 % des 51 ans et plus. Quel que soit l'âge, le désir de propriété accompagne ainsi l'idéal largement partagé d'un logement individuel, souvent associé à la stabilité et à la projection dans l'avenir.

⁴⁹ Ibid.

RÉSULTATS DU BAROMÈTRE DJEPVA SUR LA JEUNESSE

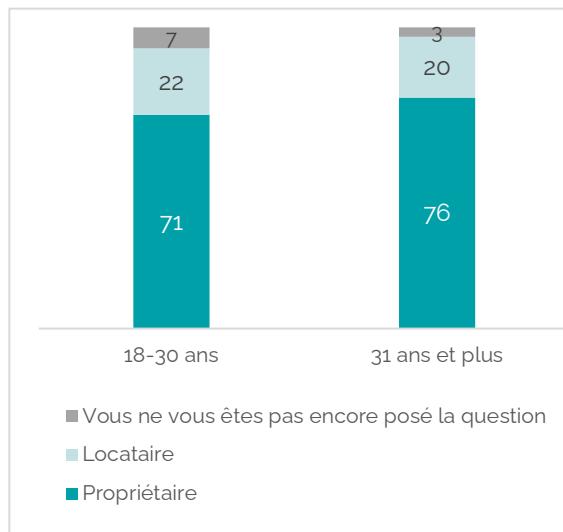
GRAPHIQUE 41. TYPE DE LOGEMENT IDÉAL SELON LA TRANCHE D'ÂGE (EN %)

Idéalement, vous préféreriez vivre... ?



GRAPHIQUE 42. STATUT D'OCCUPATION DU LOGEMENT IDÉAL SELON LA TRANCHE D'ÂGE (EN %)

Idéalement, vous préféreriez être... ?



Source : INJEP-CRÉDOC, Baromètre DJEPVA sur la jeunesse, 2025.

Champ : Ensemble des personnes âgées de 18 ans et plus.

Note de lecture : Début 2025, 68 % des jeunes de 18-30 ans préféreraient « idéalement » vivre dans une maison plutôt que dans un appartement. C'est le cas de 79 % des 31 ans et plus. 71 % des 18-30 ans préféreraient « idéalement » être propriétaires de leur logement. C'est le cas de 76 % des 31 ans et plus.

Le revenu influe également sur les préférences quant au statut d'occupation. Parmi les jeunes vivant dans les foyers les plus modestes, 62 % souhaitent devenir propriétaires, contre **83 % parmi ceux vivant dans des foyers disposant de plus de 2 200 € par mois**.

Enfin, de manière liée, 59 % des jeunes au chômage préféreraient être propriétaires, contre 74 % des jeunes **en emploi** et 76 % des étudiants ou élèves sans activité professionnelle. Et parmi les jeunes actifs, l'aspiration à la propriété est plus forte dans les **catégories socioprofessionnelles supérieures** (respectivement 78 % des cadres et professions intermédiaires, contre 69 % respectivement des employés et ouvriers). **L'origine sociale** a en revanche une influence limitée : 74 % des jeunes dont au moins un des parents exerce une profession supérieure déclarent préférer la propriété, contre 70 % des jeunes dont les parents sont ouvriers ou employés.

LE LOGEMENT DES JEUNES EN 2025 : ACCÈS, CONTRAINTES ET ASPIRATIONS RÉSULTATS DU BAROMÈTRE DJEPVA SUR LA JEUNESSE

Les conditions de vie et les trajectoires résidentielles des jeunes en France révèlent un paradoxe : l'autonomie demeure un horizon largement désiré, mais son accès est de plus en plus contraint. Selon le baromètre DJEPVA 2025, près d'un jeune sur deux (45 %) vit dans son propre logement, tandis que quatre sur dix résident encore dans la famille. Ces parcours résidentiels sont rarement linéaires : beaucoup connaissent des allers-retours entre indépendance et retour chez les parents, le plus souvent en raison des études ou de ruptures amoureuses. L'accès à un logement autonome se heurte à des obstacles multiples : loyers élevés, précarité professionnelle, faibles ressources et pénurie de logements sociaux. Les jeunes locataires occupent souvent de petites surfaces, mal isolées, parfois dégradées. Les dépenses liées au logement pèsent lourdement sur leurs budgets : plus d'un sur deux estime qu'elles sont trop importantes, en particulier les femmes, les étudiants et les jeunes chômeurs. Ces contraintes nourrissent des inégalités durables entre catégories sociales et entre territoires.

Les discriminations s'ajoutent aux difficultés économiques : près d'un jeune sur deux déclare avoir subi un traitement inégalitaire dans sa recherche de logement, principalement en raison de l'âge, de l'apparence ou de l'origine. Face à ces obstacles, le rôle de l'entourage demeure essentiel : deux jeunes sur dix ont trouvé leur logement grâce à leurs proches, et bon nombre ont reçu une aide financière pour leur logement, un soutien plus fréquent dans les familles favorisées.

Malgré tout, les jeunes gardent des aspirations claires : la majorité rêve d'une maison individuelle et souhaite devenir propriétaire, symbole de stabilité et de réussite. S'ils restent attirés par les grandes villes et ouverts à la mobilité, leur idéal résidentiel combine autonomie, sécurité et qualité de vie. Le logement apparaît ainsi comme un enjeu central d'émancipation, mais aussi comme un révélateur des fractures économiques et sociales qui traversent la jeunesse française.



ISSN : 2727-6465